

AVEYRON

LOT

TARN

TARN-ET-GARONNE

RAPPORT
FINANCIER
2015



**NORD
MIDI-PYRÉNÉES**
BANQUE **ET** ASSURANCES





Pierre CAMBEFORT, Directeur général

Jean-Jacques CALCAT, Président

2015, ANNÉE D'UNE BANQUE TOUJOURS PROCHE MAIS RÉSOLUMENT CONNECTÉE

Pour le directeur général de la caisse Nord Midi-Pyrénées, comme pour son président, la force du Crédit Agricole tient dans son sens de l'intérêt collectif, son attachement aux valeurs qui font la richesse du territoire, sa force d'accompagnement des forces vives qui permettent aux quatre départements (Aveyron, Tarn, Lot, Tarn-et-Garonne) d'aller de l'avant. Autant d'atouts qui autorisent à ne pas refuser la notion de modernité, mais, au contraire, à se l'approprier.

Quels ont été les temps forts qui ont rythmé la vie du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en 2015 ?

Pierre Cambefort : – Nous avons pu constater un changement dans le comportement des clients qui se servent des nouvelles technologies dans leur vie quotidienne. Ils sont plus informés, grâce à la diffusion massive des smartphones. Ils sont plus critiques aussi.

Nous avons de plus été confrontés à une nouvelle donne réglementaire qui aura un fort impact sur la vie de notre banque. Cette année

Nous avons de bonnes raisons de croire en l'avenir.

2015 aura donc été une première année de transformation, dans les domaines de la banque privée, de la banque d'affaires entreprise ou encore sur fond de retour à des appels

téléphoniques en agence.

Cela aura été un premier pas vers la mise en place de la banque digitale de référence de son territoire. Le digital est, en effet, un sacré atout qui permet de stabiliser les femmes et les hommes sur place. Bien sûr, cela vient percuter beaucoup de modèles établis, mais cela nous donne l'occasion de répondre à des enjeux cruciaux : accueillir les nouvelles populations le mieux possible, continuer à instiller de la solidarité entre les diverses zones, faire en sorte de relever les défis démographiques en permettant la meilleure éducation possible pour les jeunes, où qu'ils se trouvent.

En 2015, comme durant les années précédentes d'ailleurs, nous nous sommes demandés comment nous pourrions amener le meilleur partout sur le territoire. Il faut bien se dire que, dans un monde très changeant, il y a énormément d'opportunités. Nous avons donc de bonnes raisons de croire en l'avenir.

Jean-Jacques Calcat : – Durant l'année dernière, nous avons pu, avec notre direction, mettre en place des comités et des commissions, afin que chaque administrateur puisse être à même de faire avancer l'entreprise dans le bon sens. Les élus, au niveau local ou régional, sont vraiment très impliqués et très engagés sur le territoire. Nous avons suivi de nombreuses formations, car le monde bancaire est en perpétuelle évolution, et nous avons pu être présents dans les moments

Nous sommes le banquier d'un habitant sur deux dans cette région.

difficiles qu'ont pu vivre l'un ou l'autre de nos quatre départements. Je pense aux inondations dans le sud-Aveyron, par exemple, ou encore des actions mises en place en faveur des filières d'élevage.

Je retiens aussi le fait que le réseau d'agences est maintenu sur le territoire. C'est une bonne chose. Nous, élus, sommes très attachés à cela et j'espère que les clients y seront sensibles en les sollicitant toujours plus.

2016 devrait donc être dans la continuité de 2015, sur fond de déploiement d'une nouvelle stratégie ?

Pierre Cambefort : – Oui, nous allons investir très fortement, afin que le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées continue d'être une banque proche et qu'elle soit en même temps totalement connectée. Nous mobilisons ainsi 70 millions d'euros sur deux ans et demi afin de transformer les 116 points de vente en autant de véritables plateformes locales et digitales. Nous pouvons nous appuyer sur une situation financière extrêmement solide et nous pouvons compter sur l'engagement de nos 2100 collaborateurs. On ne peut progresser que par le collectif et j'entends bien favoriser l'esprit d'initiative, la force de proposition.

Notre attachement à la proximité est un pari un peu à contresens de ce qui se fait actuellement, mais notre philosophie dépasse celle d'un établissement financier classique. Notre ancrage repose sur notre passion du territoire, et cela ne nous fait pas refuser la modernité.

Jean-Jacques Calcat : – Notre stratégie est un pari sur l'avenir. Dans deux à trois ans, nos clients nous diront que nous avons fait le bon choix. La direction et les salariés font en tout cas un travail remarquable, et je tiens à saluer ce projet ambitieux qui est en adéquation avec notre raison d'être. Je rappelle que, dans cette région, nous sommes le banquier d'un habitant sur deux !

Rapport financier 2015

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

S O M M A I R E

RAPPORT DE GESTION 2015	6
1. CHIFFRES CLÉS.....	7
2. LA CONJONCTURE.....	8
3. LES FAITS MARQUANTS.....	9
4. L'ACTIVITÉ.....	10
4.1 Le fonds de commerce.....	10
4.2 La collecte.....	10
4.3 Le crédit.....	10
4.4 Les assurances de biens et de personnes.....	10
4.5 Les produits et les services.....	11
5. RAPPORT FINANCIER.....	12
5.1 Bilan et compte de résultat (comptes sociaux).....	12
5.2 Bilan et compte de résultat (base consolidé).....	14
5.3 Dispositif de ratios prudentiels et de gestion.....	16
6. CONTRÔLE INTERNE.....	17
6.1 Le suivi et le contrôle des risques.....	17
6.2 Appétence aux risques.....	18
7. LES FACTEURS DE RISQUES.....	19
7.1 Risque de crédit.....	19
7.2 Risque de marché.....	36
7.3 Risque de taux d'intérêt global.....	41
7.4 Risque de change.....	43
7.5 Risques de liquidité et de financement.....	43
7.6 Les risques opérationnels.....	46
7.7 Risque juridique.....	50
7.8 Risques de non-conformité.....	50
8. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL.....	52
8.1 Mission et résultat.....	52
8.2 La gouvernance mutualiste de la Caisse régionale.....	53
8.3 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).....	54
8.4 Les faits marquants 2015 de la démarche RSE.....	55
8.5 Responsabilité économique et territoriale.....	56
8.6 Engagements sociétaux.....	65
8.7 Informations sociales.....	68
8.8 Responsabilité environnementale.....	75
8.9 Plan 2016 des principales actions prévues.....	82
8.10 Note méthodologique sur les informations RSE.....	83
9. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	85

Rapport Financier 2015

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

10. DIVIDENDES DISTRIBUÉS	86
11. LES PERSPECTIVES 2016	87
12. ANNEXE	88
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015	90
CADRE GÉNÉRAL	91
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	97
COMPTE DE RÉSULTAT	97
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	98
BILAN ACTIF	99
BILAN PASSIF	100
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	101
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	102
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	105
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.	105
1.1. Normes applicables et comparabilité	105
1.2. Format de présentation des états financiers	109
1.3. Principes et méthodes comptables	109
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	131
2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	134
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	136
3.1. Risque de crédit	136
3.2. Risque de marché	139
3.3. Risque de change	141
3.4. Risque de liquidité et de financement	141
3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	143
3.6. Risques opérationnels	143
3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires	144
4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	145
4.1 Produits et charges d'intérêts	145
4.2 Commissions nettes	145
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	146
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	146
4.5 Produits et charges nets des autres activités	146
4.6 Charges générales d'exploitation	147
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	147
4.8 Coût du risque	148
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	148

Rapport Financier 2015

(Cliquer sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

4.10 Impôts	149
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	151
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	152
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	153
6.1 Caisse, banques centrales	153
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	153
6.3 Instruments dérivés de couverture	154
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente	155
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	156
6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	158
6.7 Exposition au risque souverain	159
6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	163
6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	163
6.10 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	164
6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	166
6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers	167
6.13 Immeubles de placement	168
6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	169
6.15 Provisions	170
6.16 Capitaux propres part du groupe	172
6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	175
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	176
7.1 Détail des charges de personnel	176
7.2 Effectif fin de période	176
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	176
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	177
7.5 Rémunérations de dirigeants	178
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	179
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	180
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	181
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	181
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	184
11. IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (IFRIC 21) OU AUTRES ÉVÉNEMENTS	188
12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	195
12.1 Information sur les filiales	195
12.2 Composition du périmètre	195
13. PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	198
13.1 Participations non consolidées	198
13.2 Entités structurées non consolidées	198
14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE	200
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	201
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS	
RÉGLEMENTÉES	204

Rapport de Gestion

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Exercice 2015



RAPPORT DE GESTION 2015

1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
BILAN (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Total du bilan	14 465	13 920	13 668
Fonds Propres avec FRBG	1 950	1 860	1 770
Capital social	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux)			
<i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	425	422	422
Résultat brut d'exploitation	204	201	197
Bénéfice net	99	100	100
MOYENS			
Effectif moyen au 31 décembre	1 901	1 929	1 950
Nombre de guichets permanents	161	157	159
Nombre guichets périodiques	17	23	22
(DAB / GAB) et automates bancaires	571	611	643
Nombre de partenaires (* déf. langage commun)	713 900	710 891 (*)	
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	66	66	66
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	262 723	257 076	249 096

2. LA CONJONCTURE

Malgré les espoirs de reprise de début de l'année, 2015 fut marquée par un retour de la volatilité, les marchés évoluant au gré des interrogations sur le rythme de resserrement monétaire de la FED et de l'ampleur du ralentissement chinois, le FMI traduisant ces impacts par trois revues à la baisse de ces anticipations de croissance mondiale.

Dans sa phase de transition de son modèle, le ralentissement de l'économie chinoise s'est porté à 6.9%, entraînant une baisse très nette des matières premières, en particulier le prix du Brent (-35 % sur 2015).

Ainsi, les Etats Unis ont bénéficié de l'effet positif de la faiblesse des prix de l'énergie, favorable au pouvoir d'achat des ménages. La croissance générée par la consommation des ménages, ainsi que la progression de l'emploi et des revenus, générant une situation plus saine des ménages, a toutefois pâti de l'appréciation du dollar, pesant sur les exportations.

En Zone Euro, la croissance s'est diffusée de manière uniforme à la plupart des pays, appuyée par un dynamisme de la consommation dans un contexte de faiblesse de l'inflation. En France, la croissance s'est établie à 1.1 % en 2015, restant moins dynamique que la moyenne européenne.

Au contraire, les pays émergents ont souffert du ralentissement de la demande mondiale et plus généralement de la montée de l'aversion au risque, née des anticipations de resserrement monétaire américain et de la chute des matières premières, leur marge de manœuvre monétaire et budgétaire étant limitée pour amortir de tels chocs extérieurs.

Dans les grandes zones économiques, les trajectoires des politiques monétaires se sont contrastées. Dans son contexte de reprise, la FED a amorcé son cycle de resserrement monétaire, en augmentant de 25 points de base le taux directeur à 0.5 %. Tandis que la BCE s'est engagée avec vigueur dans une politique monétaire ultra accommodante de soutien à l'économie, dans l'objectif d'une inflation proche de 2%, d'une dépréciation de l'Euro et de la reprise du crédit.

Les marchés actions ont été portés par un consensus issu des effets du Quantitative Easing de la BCE sur les premiers mois. Mais, des instabilités géopolitiques de craintes de Grexit ont pris le dessus sur l'amélioration des perspectives de croissance, et un regain de volatilité a accentué le *fly to quality* avec une divergence des rendements périphériques.

Le niveau d'inflation s'est avéré plus bas qu'anticipé, du fait de l'impact des prix du pétrole, celui-ci étant devenu le métronome de la perception du risque par les investisseurs. L'agenda politique et géostratégique s'est lui aussi invité dans l'analyse des risques actuels dans des démocraties préoccupées par la menace terroriste dont l'impact consommateur reste difficile à évaluer. Dans cet environnement chargé et instable, et face au regain d'incertitudes, les Banques Centrales demeurent aux commandes.

L'année 2016 s'annonce aussi agitée sur les marchés, une longue liste d'incertitudes mettant au défi les investisseurs, à travers l'économie des marchés émergents, les perspectives de croissance, les risques géopolitiques et la dynamique d'inflation.

La question de la croissance chinoise présente des perspectives négatives tant par les mauvais chiffres de l'activité industrielle, que par la répercussion sur les pays partenaires en Asie.

En Europe, la bataille de la BCE contre la déflation est loin d'être gagnée, le monde continu de faire face à de nombreuses forces déflationnistes. La propagation du faible prix du brut à l'ensemble des biens de consommation illustre le risque de déclenchement d'une spirale baissière. Cette absence de stabilité des prix du pétrole et des matières premières rend difficile d'envisager une hausse sensible de la croissance mondiale.

En Zone Euro, le risque de délitement perturbe le processus décisionnel de l'Europe, la cohésion européenne a déjà montré ses limites dans le sauvetage de la Grèce. L'Espagne est dans une impasse politique et la question des migrants aggrave les dissensions ; une sortie de la Grande Bretagne reste menaçante.

Compte tenu de ces facteurs d'incertitudes entourant la reprise économique, la BCE adopte un ton accommodant, dès ce début d'année, ouvrant la voie à de nouveaux assouplissements à travers une prolongation et une expansion du QE, dans l'objectif de limiter les pressions haussières sur l'euro.

En outre, une zone monétaire plus optimale nécessitera la mise en œuvre de politiques structurelles efficaces visant à réduire le taux de chômage et à augmenter la croissance potentielle.

3. LES FAITS MARQUANTS

- **Garantie spécifique apportée à Crédit Agricole SA (Switch)**

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 4,4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,6 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,1 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,9 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 265,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 230,4 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37,5 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

- **Autres**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2015 à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie à hauteur de 17,1 M€.

Fin 2015, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est entrée à hauteur de 2,4 M€ au capital de la SAS DELTA, filiale du Groupe Crédit Agricole dans le domaine du stockage informatique en « data centers ».

4. L'ACTIVITE

4.1. Le fonds de commerce

En phase avec le projet d'entreprise «2015 l'Avenir Ensemble», la Caisse Régionale inscrit ses ambitions par le développement de son fonds de commerce et de la relation multicanal avec ses clients tout en conservant son attachement local.

Avec 33.480 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, le nombre de sociétaires ayant rejoint les caisses locales de la Caisse régionale ont progressé de 2.2 %.

4.2. La collecte

La collecte progresse de + 3.1 % sur un an pour atteindre 19,5 Md€, avec une évolution marquée par la recherche de notre clientèle de l'assurance vie (+ 3.1 %) et l'épargne règlementée, notamment l'épargne logement (+ 6.2 %/ 2014).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 42,8 % à fin novembre 2015 (source BDF).

La collecte monétaire évolue de + 6.3 %.

L'épargne bancaire évolue de + 1.8 %.

De même que l'évolution de l'assurance vie, la collecte sur les valeurs mobilières se reprend de 1 %.

4.3. Le crédit

Avec 11.1 Md€ l'encours augmente de + 1.3 % sur 2015.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 49,5% à fin novembre 2015 [source BDF].

Avec 820 M€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement est stable.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 277 M€ de crédits équipement.

Dans un contexte de baisse des taux et de vive concurrence, les réalisations habitat s'établissent à 1 059 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu une reprise, avec 171 M€ de réalisations, l'encours progresse de 8.7 %.

4.4. Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes [Valeur Prévoyance & Vers l'avenir, Dépendance, GAV et Garantie Obsèques] connaît encore une croissance avec près de 270 000 contrats en stock.

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec plus de 177.000 contrats.

4.5. Les produits et les services

A fin 2015, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente près de 299 000 titulaires de comptes services, dont 268 000 sur le marché des particuliers.

En complémentarité avec son réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a poursuivi, en 2015, son développement des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties.

Les visites sur le site internet www.ca-nmp.fr représentent 24,2 millions de connexions. Ce site traite 72.8 % des virements réalisés par internet et près de 96 % des ordres de bourse.

Les communications via SMS s'élèvent à 1.5 millions et l'envoi de relevé électronique concerne plus de 319 500 comptes.

En 2015, l'équipement des agences en tablettes a permis la signature électronique des contrats qui couvre aujourd'hui plus de 85 % des actes éligibles.

L'application gratuite CA Pocket NMP, pour smartphone et tablette, permet un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses Locales avec 65 000 téléchargements sur 2015.

A noter également la mise en œuvre du service Chat depuis le site vitrine de la Caisse Régionale et depuis son application CA Pocket au bénéfice de l'enrichissement des canaux disponibles pour l'échange avec le client.

5. RAPPORT FINANCIER

5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 14,5 Md€, en progression de 3,9 % par rapport à 2014.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2015	2014
Crédits clients	74,1%	77,8%
Trésorerie et Banques	9,4%	8,4%
Immobilisations et Titres	14,2%	12,2%
Comptes Encaissements et Régularisation	2,3%	1,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2015 portent sur :

- ✓ Les opérations avec la clientèle (10,8 Md€) diminuent de 1% sous l'effet de l'opération de titrisation de 0,27 Md€ de créances habitat.
- ✓ Les opérations sur titres (1,2 Md€) progressent de 38 %, sous les effets de l'auto-souscription de titres émis par le fonds commun de titrisation (0,27 Md€) et des acquisitions de titres d'investissement HQLA dans le cadre de l'adaptation du portefeuille aux exigences prudentielles de liquidité.
- ✓ Les autres actifs (0,2 Md€) sont en hausse de 77% en raison du nouveau dépôt de garantie collatéral sur instruments financiers à terme.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2015	2014
Trésorerie et Banques	51,6%	53,7%
Comptes créditeurs de la clientèle	29,9%	29,3%
Comptes de tiers et divers	1,7%	1,5%
Provisions et dettes subordonnées	3,3%	2,1%
Capitaux propres	13,5%	13,4%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2015 portent sur :

- ✓ Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (4,3 Md€) évolue de +6,2 %, compte tenu de la progression des dépôts à vue (+ 11,6 %), tempérée par recul des dépôts à terme (-11,4 %).
- ✓ Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,2 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 48 milliers d'euros, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours.
- ✓ Les dettes subordonnées progressent de 0,16 Md€ suite à la transformation des dettes à court terme envers les Caisses Locales en dettes subordonnées (Bons à Moyen Terme Négociables et Comptes Courants Bloqués).
 - ✓ Les capitaux propres (1,9 Md€) augmentent de 5 %, cette évolution est liée à l'augmentation des réserves suite à l'affectation du résultat 2014.

5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2015	2014	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	229,3	230,0	-0,3%
Produits nets de commissions	170,8	172,3	-0,8%
Produits nets sur opérations financières	23,7	19,7	20,2%
Autres produits nets d'exploitation	1,3	-0,2	ns
Produit net bancaire	425,2	421,8	0,8%
Frais de personnel	-130,7	-132,2	-1,1%
Autres frais administratifs	-77,1	-73,9	4,2%
Dotations aux amortissements	-13,7	-14,2	-3,8%
Résultat brut d'exploitation	203,8	201,5	1,1%
Coût du risque	-41,3	-34,6	19,5%
Résultat net sur Actifs immobilisés	1,8	0,7	157,2%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charge fiscale	-65,2	-67,1	-2,9%
Dotation Fonds pour Risques Bancaires Gén.	0,0	0,0	0,0%
Résultat net	99,0	100,5	-1,4%

5.1.3. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 425,2 M€) progresse de 0,8%, sous les effets :

- du PNB d'activité en retrait de 0,1 % à 378,3 M€, reflet de l'activité commerciale et de la baisse des taux.
- de la marge/ Fonds Propres en progression de 9 % à 47 M€, suite à la perception de 16,7 M€ de dividendes SAS Rue de la Boétie.

La marge d'intermédiation, principale composante du PNB d'activité (50 % du PNB total), recule de 3% : la contribution crédits est en retrait de 16 M€, pénalisée par le contexte de taux et les réaménagements, malgré la réduction des charges de refinancement et de collecte.

5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes (221,5 M€) sont en hausse de 0,5 %.

Les frais de personnel, qui représentent 59 % des charges de fonctionnement nettes, diminuent de 1,1% compte tenu de l'évolution des effectifs en année glissante.

Les charges informatiques sont en hausse de 5 %, le système informatique des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE» se transformant vers un portail unifié client – collaborateur, pour une relation client performante sur le local et le digital.

Les autres charges sont en progression contenue de 2,4 %.

5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

La réduction des charges de fonctionnement nettes se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 203,8 M€, en hausse de 1.1 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 52,1% et reflète la solidité financière de l'entreprise.

5.1.6. Le coût du risque

Le coût du risque (41,3 M€) évolue de + 19,5 % par rapport à 2014, sous les effets de la hausse des dotations pour litiges et assignations et du renforcement des provisions filières.

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) stable à 2,60 %, contre 2,64 % à fin 2014.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 79,65 %.
- une dotation nette de 21,2 M€ aux provisions collectives et provisions filières confrontées à des difficultés conjoncturelles.

5.1.7. Le résultat net

Après déduction de la charge fiscale (65.2 M€), en baisse de - 2,9 % du fait de la moindre progression des plus-values latentes sur OPCVM, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 99 M€, en repli de 1,4% rapport à 2014.

	Résultat Net
2011	103,1
2012	100,2
2013	100,3
2014	100,5
2015	99,0

5.1.8. Informations diverses

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 37 137 euros au titre de l'exercice 2015, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 14 112 euros.

5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidé)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses Locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse Régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique).

5.2.1. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2015 s'établit à 14,627 Md€, en hausse de + 4,1 % par rapport au 31 décembre 2014 retraité par l'application au 1^{er} janvier 2015 de la norme IFRIC 21 du 13 juin 2014 (UE n°34/2014).

A l'Actif :

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2015	2014
Prêts et créances sur la clientèle	74,33%	76,00%
Actifs financiers disponibles à la vente	8,85%	8,87%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,68%	5,82%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,90%	4,37%
Comptes de régularisation et actifs divers	2,24%	1,58%
Autres postes de l'actif	3,00%	3,36%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste prêts et créances sur la clientèle représente 74 % du total bilan. En hausse de 1,8 %, il atteint 10,9 Md€.

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 1,3 Md€ (dont les titres de la SAS Rue La Boétie valorisés au coût soit 601 M€), et les Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour 0,7 Md€, en hausse de 16 % en raison de l'achat d'effets publics pour mise en œuvre des exigences de liquidité Bâle 3.

Au Passif :

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2015	2014
Dettes envers les établissements de crédits	50,9%	52,1%
Dettes envers la clientèle	29,5%	28,9%
Dettes représentées par un titre	0,0%	0,0%
Capitaux propres	15,6%	15,4%
Provisions pour risques et charges	0,6%	0,6%
Autres postes du passif	3,5%	3,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 7,4 Md€, en hausse de 1,7 % en lien avec la politique de refinancement.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 4,3 Md€, en hausse de 6%. Cette variation résulte d'une progression des Dépôts à vue de la clientèle, tempérée par l'arrivée à échéance de Dépôts à terme.

Les Capitaux propres part du groupe s'élèvent à 2,3 Md€, en hausse de 5,7 %. Cette évolution est principalement liée au résultat consolidé 2015.

5.2.2. Le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2015	2014	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	252,4	237,0	6,5%
Produits nets de commissions	170,7	172,2	-0,9%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	24,6	17,2	43,0%
Autres éléments du PNB	56,7	58,5	-3,0%
Produit net bancaire	504,4	484,8	4,0%
Charges générales d'exploitation	-260,0	-266,2	-2,3%
Dotations aux amortissements	-16,0	-17,0	-5,5%
Résultat brut d'exploitation	228,3	201,6	13,2%
Coût du risque & divers	-41,4	-29,2	41,5%
Charge fiscale	-66,2	-55,7	18,8%
Résultat net	120,8	116,7	3,5%

Le Produit Net Bancaire consolidé est de 504,4 M€ au 31 décembre 2015, en hausse de 4 % par rapport à décembre 2014.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés progressent de 6,5 % à 252 M€. Cette évolution résulte notamment de la réduction des charges de refinancement et de collecte.
- Les Produits nets des commissions diminuent de 0,9 % à 171 M€.
- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente sont de 24 M€ contre 17 M€ fin 2014.
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 57 M€, contre 59 M€ en 2014.

Les charges générales d'exploitation consolidées sont en baisse à 260 M€, et les dotations aux amortissements sur immobilisations sont également en baisse à 16 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation, qui est en hausse de 13,2 % à 202 M€, permet de couvrir :

- un Coût du Risque & divers de 41 M€ (+41,5 % par rapport à décembre 2014),
- une Charge Fiscale de 66 M€ (+19% par rapport à décembre 2014).

Le Résultat net (part du groupe) est de 120,5 M€ (+3,5% par rapport au 31 décembre 2014).

5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

5.3.1. Le ratio de solvabilité européen

Avec un niveau de fonds propres prudentiels de 1,77 milliard d'euros au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées affiche un ratio de solvabilité CRD4 Bâle 3 transitoire de 19,8 %, entièrement en Core Tier One, contre 17,3% au 31 décembre 2014.

5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2015 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 52 %. Ce ratio reste proche de 50 % depuis plusieurs années, traduisant un excellent niveau de performance en valeur absolue.

6. CONTRÔLE INTERNE

6.1. Le suivi et le contrôle des risques

L'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque s'est substitué au règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ; il précise et complète les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne, applicables depuis le 1er octobre 1997.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'est résolument engagée dans cette démarche.

Le Responsable des Contrôles Permanents a été désigné comme responsable de la fonction de gestion des risques (Conseil d'administration du 25/09/2015). Il est directement rattaché au Directeur général. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, ont été formalisés.

Plusieurs comités (comités risques crédit, comités de contrôle interne, comités risques opérationnels, comités Conformité, comités financiers, comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Un comité d'audit et un comité des Risques, composé de 6 administrateurs, ont été mis en place et sont tenus périodiquement en 2015. Le comité d'audit sollicite les explications et éclairages qu'il juge nécessaire pour comprendre les comptes et prépare la décision du Conseil d'Administration. Le rôle du comité des risques est de conseiller le Conseil d'Administration pour les aspects concernant la stratégie globale en matière de risques.

Le comité de contrôle interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2015.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à Crédit Agricole SA et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le questionnaire annuel de contrôle des services d'investissement (RCSI) est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers avec copie à la Direction de la conformité de Crédit Agricole SA.

6.2. Appétence aux risques

Le Conseil d'Administration a défini son appétence aux risques et sa tolérance aux risques, conformément à la Directive CRR - CRD IV, publiée le 26 juin 2013, qui prévoit de :

- › définir une stratégie et des politiques proportionnées au niveau de la tolérance aux risques,
- › déployer une politique de rémunération conforme à l'appétit aux risques et
- › mettre en place un Comité des risques composé de membres compétents pour suivre la stratégie et l'appétence en matière de risque de l'établissement de crédit.

L'appétence et la tolérance aux risques sont définies comme le niveau agrégé et le type de risques que l'entité est prête à prendre, au sein de sa Capacité en Risque, pour parvenir à réaliser ses objectifs stratégiques et son business plan.

La capacité en risque est définie comme le niveau maximal de risques que l'entité peut porter sans enfreindre ses obligations réglementaires.

Le tableau de bord de suivi des risques est établi et présenté au Comité des Risques et / ou Conseil d'Administration à minima semestriellement et inclut les indicateurs du socle commun et des mesures de risques. Tout dépassement de ces seuils ou limites entraîne une information au Conseil ainsi qu'à CASA/DRG.

	Indicateurs de suivi du risque	Nature de risque	Seuil d'alerte au conseil	31/12/2014	31/12/2015	Niveau
Solvabilité	Ratio CET1	Fonds propres	13,2%	17,3%	19,7%	
	Δ nette Parts sociales/CCA/CCI	Fonds propres	- 17 M€	+ 22 M€	+0,8 M€	
Liquidité	LCR	Liquidité	70%	70,4%	85,9%	
	Stress global de survie	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 1 mois	-		
	stress idiosyncratique	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 3 mois	-		
	stress systémique	Liquidité	Trésorerie non excédentaire à 12 mois	-		
	Consommation LCT selon la limite en vigueur	Liquidité	Si LCT conditionnelle en vigueur : LCT ferme; Si LCT ferme en vigueur : 95% de la LCT ferme	-		
Résultat	Coût du risque	Contrepartie	200 M€	35 M€	41 M€	
	Taux de défaut	Crédit	5,0%	2,5%	2,4%	
	RN base sociale NF	Impact / Fonds propres	0 M€	101 M€	99 M€	
	Seuil Incident significatif RO	Opérationnel	incident >= 6 M€	-		
	Coût de la fraude avérée (externe et interne)	Conformité	5 M€	1,3 M€	0,7 M€	
	Coût du RO pur / PNB (en date de détection)	Opérationnel	3%	1,4%	1,7%	

7. LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

7.1. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend réglementairement comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés conformément au 39 du §1 du règlement (UE) n°575/2013 » (article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Ce risque se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

7.1.1. Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration valide la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion de l'ensemble des risques significatifs de la Caisse régionale et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité, des agences entreprises, des agences spécialisées, des marchés et instances titulaires d'une délégation d'octroi de crédit.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dernièrement refondu par l'arrêté du 3 novembre 2014, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 septembre 2015.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marchés de la banque de détail et de la grande clientèle, ainsi que dans un corps de règles de recouvrement.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en niveaux de risques Sensible et Avéré (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

7.1.2. Gestion du risque de crédit

- **Principes généraux de prise de risque**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées exerce son activité de distribution de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations) et divise ainsi ses risques.

La Caisse régionale a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La

Caisse régionale n'entre pas en relation et ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image.

L'octroi des crédits mobilise différents acteurs, dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement (marchés de la banque de détail et engagements entreprises-collectivités publiques-PIM) ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

Procédures de décision

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'octroi de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et le Comité des Engagements.

- Comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers dont l'encours après projet est supérieur à 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle.
- Comités départementaux des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils ont délégation pour les dossiers qui leur sont présentés par les marchés dans les limites de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle d'encours maximum après projet et par contrepartie.
- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration qu'il a délégués à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. Lors de la révision de la Politique Générale de maîtrise des risques de crédit validée en Conseil d'administration le 24 octobre 2014, il a été précisé d'une part que « la limite supérieure de la délégation du Directeur général correspond à la limite inférieure des Comités départementaux des prêts », et, d'autre part, qu'à titre exceptionnel par exigence de rapidité, la Direction générale et les Directeurs de marchés peuvent accorder un dossier dans les limites d'encours après projet en délégation des comités départementaux de prêts, ces derniers devant être informés des dossiers relevant de ce processus rapide
- La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle dans son chapitre 2.2 « Principes de délégation » que chaque délégataire s'engage à utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marché

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat pour les crédits à l'habitat, Score –Conso pour les crédits à la consommation depuis janvier 2015 et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment si l'évolution des risques sectoriels l'exige, ainsi qu'en matière de politique de garantie.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

❖ Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe.

Les contreparties sont notées avec les outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et ANADEFI pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier). Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

L'échelle de notation de LUC comprend 12 grades hors défaut assortis des probabilités de défaut indiquées dans le tableau de correspondance ci-dessous pour l'année 2015 :

PD = Probabilité de Défaut

Intervalle des notes PD des groupes de risque	01 - DAV Particulier	02 - Habitat	03 - Consommation	04 - Revolving	05 - Autre Crédit Bilan	06 - Autre EHB	02 - Agriculture	03 - Professionnel	05 - Association
Intervalle des notes	Grades PD	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33
783-High	A	0,05	0,1	0,18	0,35	0,36			
714-782	B	0,15	0,2	0,52	1,06	0,36	0,22	0,13	
641-713	C	0,38	0,38	0,82	2,08	0,31	0,36	0,22	0,13
571-640	D	0,78	0,87	1,5	4,23	0,31	0,36	0,22	0,13
501-570	E	1,11	2,58	2,87	4,68	0,91	0,36	0,42	0,29
431-500	F	1,97	5,77	4,86	8,17	0,91	2,05	0,75	0,58
361-430	G	2,59	10,14	8,33	12,42	2,27	3,39	1,5	1,35
289-360	H	4,23	10,14	12,39	18,82	6,11	5,97	3,12	2,89
214-288	I	8,47	13,74	21,52	27,12	8,85	11,91	6,35	6,62
131-213	J	19,43	23,12	32,57	37,83	17,47	16,46	12,45	12,65
031-130	K	21,15	50,7	48,26	54,46	31,9	20,11	25,5	26,27
Low-030	L	48,77	73,59	79,94	73,31	54,08	31,15	45,91	47,12
									31,83

L'efficacité du modèle est revue annuellement par le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe.

La version V33 des modèles LUC était appliquée en 2015.

Ces modèles V33 ont été validés par le Comité de Pilotage LUC et Backtesting du 31 mars 2014, puis par le CNM du 17 avril 2014.

Par rapport aux modèles V32, les modèles V33 présentent les modifications suivantes :

1. le recalibrage des intervalles de temps et des grades LGD défaut (ou ELBE) ;
2. le passage à une note unique pour certains modèles LGD sains (Crédit Habitat notamment) et CCF ;
3. un recalibrage des modèles PD.

La mise en production uniforme des modèles V33, pour l'ensemble des Caisses régionales, a été définie pour l'arrêté de fin mai 2014.

Grande clientèle

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Le système de notation actuel définit 15 positions détaillées page suivante qui reprennent la grille de notation Grande Clientèle (extrait du Guide Méthodologique de Notation des Contreparties Entreprises, version 3.0 juin 2012, repris dans la LJ 2015-051 du 19 mars 2015):

Echelle Maître du Groupe Crédit Agricole					Equivalence				
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de référence	Intervalle de dicrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF(1)	NP 2008 -09	
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme	0,001 % (2)	PD quasi-nulle de 0,000 % à 0,003 %	Aaa	AAA	3++	Investment grade	
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle	0,01%	PD très faible de 0,003 % à 0,014 %	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++		
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme	0,020%	PD de l'ordre de 0,014 % à 0,035 %	Aa3 A1	AA- A+	3++		
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,01 %	0,06%	PD comprise entre 0,035 % à 0,098 %	A2 A3	AA-	3+		
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	0,16%	PD comprise entre 0,098 % à 0,219 %	Baa1	BBB+	3		
C	Satisfaisant	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille	0,30%	PD comprise entre 0,219 % à 0,424 %	Baa2	BBB	3		
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6 %	0,60%	PD comprise entre 0,424 % à 0,671 %	Baa3	BBB-	4+		
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières	0,75%	PD comprise entre 0,671 % à 0,968 %	Ba1	BB+	4	non sensible	non investment grade
D	Moyen	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-	1,25%	PD comprise entre 0,968 % à 1,541 %	Ba2	BB	4		
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0 %	1,90%	PD comprise entre 1,541 % à 3,082 %	Ba3	BB-	5+		
E+	Vulnérable	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière	5%	PD comprise entre 3,082 % à 7,746 %	B1 B2	B+ B	5,6	sensible	
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance	12%	PD comprise entre 7,746 % à 15,492 %	B3	B-	7		
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés	20%	PD supérieure à 15,492 %	Caa Ca c	CCC CC C	8		
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective	100%	Défaut constaté = 100 %	D	D	9*	Défaut	
Z	Défaut avec procédure	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et procédures collective	100%	Défaut constaté = 100 %	D	D	P		

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif ; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit notée F au CA (*)

Note (2) : la probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise principalement des données issues de l'outil Arcade du groupe Crédit Agricole. Pour la Grande clientèle, la CR utilise également les données de la Base « Tiers et Groupes » et les états de couverture de Foncaris.

Des développements informatiques internes permettent de cibler les analyses de données sur les différentes composantes du portefeuille et de constituer des pistes d'audit.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule principalement autour :

- ✓ du suivi de l'évolution des indicateurs de taux d'encours Sensibles (grades LUC H, I, J, K et L pour la Banque de détail et E+, E, E- pour la Grande clientèle) et de taux de Défaut (Grade V pour la Banque de Détail et grades F et Z pour la Grande clientèle). Ces indicateurs sont présentés mensuellement à la Direction Générale en Comité mensuel des risques et au Conseil d'administration, et trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.
- ✓ D'analyses spécifiques à l'évolution du risque des différents segments en Comité mensuel des risques et le cas échéant aux autres instances.

- **Dispositif de surveillance**

Les axes principaux du dispositif de surveillance de la Caisse régionale consistent en la fixation de limites avec contrôle de leur respect, de règles de division des risques, de processus spécifiques d'engagements le cas échéant, de déclassement en défaut et de provisionnement idoine, l'objectif étant d'obtenir une mutualisation maximale du risque de contrepartie par sa diversification et sa segmentation.

❖ Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Engagements de la Caisse Régionale sur les dix plus grandes contreparties « Corporate » non bancaire :

Identifiant du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Exposition originale	Exemption	Exposition nette de prov et de garanties	Exposition nette pondérée	Ratio exposition nette pondérée / Fonds propres
0000012542	SOVEREIGN FRANCE	347 481 634,08	347 481 634,08	347 481 634,08	0,00	0,00%
0000050811	DEPARTEMENT DU TARN	70 654 870,00	56 523 896,00	70 654 870,00	14 130 974,00	0,85%
0000127378	DEPARTEMENT AVEYRON GR	66 965 702,00	53 572 561,60	66 965 702,00	13 393 140,40	0,81%
0000030032	DEPARTEMENT DU LOT	48 578 349,00	38 862 679,20	48 578 349,00	9 715 669,80	0,59%
0000020368	CAPEL	35 706 323,00	0,00	29 286 338,00	29 286 338,00	1,77%
0000053300	GROUPE ARCADIE SUD OUEST	34 114 193,60	0,00	34 114 193,60	34 114 193,60	2,06%
0000085276	ARTERRIS	32 950 345,00	0,00	21 326 086,00	21 326 086,00	1,29%
0000004019	CTE AGGLOMERATION GRAND RODEZ	31 937 358,00	25 549 886,40	31 937 358,00	6 387 471,60	0,39%
0000127111	DEPARTEMENT 82 GR	30 776 020,00	24 620 816,00	30 776 020,00	6 155 204,00	0,37%
0000010600	PIERRE FABRE	30 415 196,00	0,00	17 290 196,00	17 290 196,00	1,05%

* Source AVALLON

Encours garantis par Foncaris au 31/12/2015 :

Groupe	Emprunteur	Engagement CR NMP couvert par Foncaris	Taux de couverture Foncaris	Risque Foncaris
ARTERRIS	ALLIANCE OCCITANIE	13 200 000	50%	6 600 000
	MAISAGRI DURAN	300 000	50%	150 000
	SAS LES FERMIERS OCCITANS	1 547 329	50%	773 665
	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS	9 624 299	50%	4 812 150
Total Groupe ARTERRIS		24 671 628		12 335 815
CAPEL	CAPEL	7 892 970	50%	3 946 485
	CAPEL 4SAISONS	3 100 000	50%	1 550 000
	SAS AGRIPRO	200 000	50%	100 000
	UNION LA QUERCYNOISE	6 110 951	50%	3 055 476
Total Groupe CAPEL		17 303 921		8 651 961
PIERRE FABRE	PIERRE FABRE SA	26 500 000	50%	13 250 000
Total Groupe PIERRE FABRE		26 500 000		13 250 000
RAGT	RAGT SEMENCES	2 014 583	50%	1 007 292
	SA RAGT	16 682 103	50%	8 341 052
	SAS TERRYA LA MAISON DE L'ELEVEUR	3 000 000	50%	1 500 000
Total Groupe RAGT		21 696 686		10 848 344
UNICOR	AFG FOIE GRAS	500 000	50%	250 000
	CADAUMA	1 141 666	50%	570 834
	LES HALLES DE L'AVEYRON	275 000	50%	137 500
	SOLEVIAL	3 323 269	50%	1 661 635
	UNICOR	9 042 082	50%	4 521 042
Total Groupe UNICOR		14 282 017		7 141 011
Total Général		104 454 252	50%	52 227 131

* Engagement couvert CRNMP = Total Plafond ligne CT + Capital restant dû MT au 31/12/2015 couverts par Foncaris

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe de contrepartie, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La notion de groupe de contrepartie doit s'entendre comme « groupe de clients liés » tel que défini dans les points n°39 – a et 39-b du §1 du règlement (UE) n°575/2013, auquel renvoie l'article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Ces points disposent en substance qu'un groupe de clients liés est constitué de deux personnes physiques ou morales ou plus devant être considérées comme un ensemble, soit en raison de l'existence d'un pouvoir de contrôle de l'une sur l'autre, soit en raison de l'existence de liens entre elles tels que si l'une rencontrait des difficultés financières, l'autre ou toutes les autres les connaîtraient également.

Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Types de contrepartie	Grades BALE 2	Limite individuelle (en encours bruts et en €)	
Particuliers	Tous grades	1,5 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Agriculteurs	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades A à C	20 M€ 40 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades C- et suivantes	15 M€ 30 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Promotion Immobilière	Tous grades	12 M€ 24 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Collectivités Publiques <i>Hors Départements NMP et Région Midi-Pyrénées</i>	Tous grades	30 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Départements NMP et Région Midi-Pyrénées	A+ / A	90 M€ Et 50% de l'endettement bancaire de la Collectivité Publique	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
CCMSA	A+ / A	50 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en EAD bruts) au 31/12/2015	EAD bruts Au 31/12/2015
Crédits syndiqués toutes contreparties Entreprises (CRNMP suiveurs)	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	307 M€	191 M€
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	307 M€	NC (pour info = 266 M€ au 31/12/2014))
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	102 M€	28 M€
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	61 M€	27 M€
Energies Renouvelables	< ou = 10 % de l'EAD brut des marchés Entreprises & Agriculture & Professionnels**	463 M€	319 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant de l'EAD brut du marché Entreprises = **2,048 Md€** (Source : Arcade, à fin décembre 2015)

** Montant de l'EAD brut des marchés :

- de l'Agriculture = 1,281 Md€

- des Professionnels = 1,302 Md€

- des Entreprises, de l'Agriculture et des Professionnels = **4,631 Md€** (Source : Arcade, à fin décembre 2015)

Division des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif de contrôle des dépassements de ces limites à 2 niveaux :

- Les unités de marchés de la Caisse régionale identifient en premier lieu les dossiers qui dépassent les limites d'engagements fixées par le Conseil d'Administration, et effectuent une présentation biannuelle au Conseil d'Administration de Janvier et Juillet.
- Le Contrôleur Central des Risques de crédit (unité Contrôles Permanents) contrôle ultérieurement l'exhaustivité de l'identification et des présentations par les marchés.

Financements syndiqués Entreprises

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse Régionale, ou à diviser ultérieurement auprès d'autres Caisses Régionales ou Etablissements une prise ferme de la Caisse Régionale sur un financement.

L'encours global de ces financements ressortait à 302 M€ au 31/12/2015, la part de la CR NMP en tant qu'établissement suiveur s'établissant à 191 M€, dans le respect de la limite globale.

Les principaux dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre des Comités trimestriels des Grands Risques.

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle exige de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans sa Politique de maîtrise des risques de crédit, la Caisse Régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'A.C.P.R.

Depuis le 12 novembre 2014, les règles d'entrée des créances en DL ont évolué dans le sens d'un asservissement du Douteux Litigieux à la notion de Défaut.

Le niveau de provisionnement est calculé systématiquement à l'entrée en Défaut en fonction de la garantie.

Si le dossier ne se régularise pas, une étude approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie en vue de son éventuelle mise en œuvre.

L'évolution du portefeuille Défaut est suivie mensuellement en Comité mensuel des risques, et le provisionnement des créances en Défaut dans le cadre des 2 revues annuelles du portefeuille Contentieux.

Une information sur les risques est transmise mensuellement à la Direction Générale, par le biais de tableaux de bord. Ces éléments comprennent à chaque fois l'indication du taux de provisionnement global des dossiers en défaut.

Les Unités et personnels participant à la maîtrise des risques de crédit, et plus spécifiquement les unités de marchés et de recouvrement peuvent proposer le classement de contreparties en Défaut à dire d'expert. Ces propositions sont examinées par le Comité mensuel des risques qui statue sur leur opportunité et transmet pour traitement à la cellule Prévention des risques; le Directeur des risques assure cette délégation entre la tenue de deux comités.

Par ailleurs, des provisions sectorielles sont également constituées sur des filières économiques ou des typologies de crédits identifiées comme présentant des niveaux de risques potentiels significatifs.

❖ **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

L'ensemble des comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Risques de secteurs

Des revues risques de secteurs sont organisées tous les 2 mois au niveau des secteurs d'agences de proximité, sous la responsabilité des Directeurs de secteurs : analyse par les gestionnaires en agences des moyens à mettre en œuvre sur des contreparties sélectionnées par les Contrôles Permanents sur différents critères de risque (*entrée ou dégradation en grades Bâle II Sensibles HIJKL, baisse de revenus et/ou d'épargne, retards de prêts,...*) en vue d'améliorer leur situation.

Des sélections complémentaires de dossiers présentant une exposition à des risques spécifiques identifiés comme sensibles par la direction de la Caisse Régionale peuvent compléter ces comités (exercices d'options sur crédits habitat, prêts à court-terme ou In-fine à échéance dans 6 mois,...).

Deux reporting des actions engagées à l'occasion de ces revues ont été effectués en Comité mensuel des risques.

Opérations « Task-forces » d'analyses

Sur proposition et sélections de dossiers par la Direction des Risques et les Contrôles Permanents, plusieurs analyses portant sur différentes typologies sectorielles de financements ont été conduites par les marchés, dont les résultats ont été reportées en Comités mensuels des Risques : Pharmacies, Créations récentes Professionnels, Productions Bovins Lait-Arboriculture-Céréales avec critères de risques sur clients Agriculteurs, SCI locatives et Clients présentant des signes de surendettement sur Particuliers.

Comités Grands Risques

Il examine trimestriellement les groupes de risques portant les plus grands encours de la Caisse Régionale ainsi que les principaux encours sensibles de chaque marché et les principaux dossiers en Défaut forcé à jour. 4 Comités sont dédiés annuellement à la Banque de détail et 4 à la Grande clientèle. Ce Comité est présidé par le Directeur général et / ou les Directeurs généraux adjoints, en présence du Directeur des risques, des Directeurs de marchés et du Contrôleur Central des Risques.

Revues de portefeuille entreprises

Depuis 2015, ces revues ont lieu tous les mois au cours du Comité Mensuel des Risques et ont pour objectif d'examiner toutes les entrées des Tiers Entreprises dont l'EAD est supérieur à 1 M€ en Sensibles.

Revues de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

Les dossiers relevant des agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales sont examinés une à deux fois par an dans le cadre des Comités Grands Risques Grande Clientèle.

Analyses du risque filières

Un suivi global des encours et du risque sur l'ensemble des filières est réalisé périodiquement au sein de la CR NMP.

Une analyse du risque sur les filières économiques du segment des Entreprises a été conduite sur base des données à fin septembre 2015, et présentée au Comité Mensuel des Risques d'octobre 2015. L'analyse conclut à une bonne division des risques s'appuyant notamment sur un taux de concentration des 5 principales filières contenu.

L'analyse des filières économiques des segments de l'Agriculture et des Professionnels initialement prévue pour le Comité mensuel des risques de novembre 2015, a été reportée au Comité mensuel des risques de février 2016 afin de privilégier les travaux sur les impacts économiques sur nos clients.

Au regard de l'actualité suite aux attentats du 13 novembre 2015 et d'une exposition significative au risque de crédit sur l'hôtellerie-restauration sur ce secteur géographique, une monographie des risques de crédit du secteur de Paris a été présentée au Comité mensuel des risques de novembre 2015. L'analyse

fait état d'indicateurs de risque satisfaisants sur le segment des Professionnels ; si les taux de Défaut des segments Particuliers et Entreprises demeurent inférieurs à ceux du total NMP, le niveau d'encours sensibles Entreprises présente un décalage important avec celui du segment Entreprises NMP en raison d'une proportion significative de financement de projets d'hôtels ou restaurants engendrant effectivement des dégradations de notation Bâle II.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le suivi des contreparties défaillantes est adapté en fonction du marché.

Marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1ère phase : traitement dans les points de vente.
- 2ème phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi, le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Professionnels et Agriculture selon le client), placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3ème phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Marché des entreprises

Une cellule Affaires Spéciales, placée sous la responsabilité de la Direction des Entreprises, gère les dossiers en situation sensible.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Particularisme des Défauts forcés

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non en Défaut présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en « Défaut forcé ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont affectés d'une provision individuelle.

Revue de portefeuille des Unités de recouvrement commercial

La Direction des Risques examine semestriellement les dossiers de l'unité Recouvrement Amiable. Les dossiers sont sélectionnés par le Directeur des Risques. Ces contrôles formalisés sont transmis à l'unité Contrôles Permanents.

Revue de portefeuille Contentieux

Sur sélection par l'Unité Contrôles Permanents de dossiers rattachés à chaque portefeuille, l'objectif de cette revue est notamment de s'assurer que les dossiers font l'objet d'un traitement de recouvrement actif (exploitation des voies de recouvrement, tenue des fiches de synthèse des dossiers, provisionnement et passages à perte), et qu'ils ne restent pas en souffrance.

Y participent le Directeur des risques, le Responsable de l'unité Contentieux, les analystes de l'Unité, le Contrôleur Central des Risques.

Restructurations forcées, NPL et Forbearance

Les crédits de restructurations forcées font l'objet d'un dispositif d'octroi spécifique excluant la délégation des réseaux commerciaux ; des contrôles sur la bonne codification de ces crédits sont effectués périodiquement par la cellule de la Prévention des Risques (Unité Contentieux).

Concernant les NPL et la forbearance dont les principes ont été présentés au Comité mensuel des risques de décembre 2015, la Caisse régionale se conformera au corpus opérationnel qu'évoque la Lettre Jaune n°2014-097, dès sa parution.

❖ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Un comité mensuel présidé par le DGA Fonctionnement est dédié au suivi du risque de crédit.

Y sont présentés mensuellement l'évolution des différents indicateurs du risque de crédit de la Caisse régionale (taux de Sensibles, de Défaut, Pertes, provisionnement, coût du risque, etc...) globaux et par segments du portefeuille, avec comparaison avec les chiffres de la « CR cumul » fournis par la DRG de Casa.

Chaque marché présente une synthèse des résultats de ses contrôles de niveau 2.1, complétée d'un reporting des contrôles de 1er degré-agences par les Contrôles Permanents, ainsi que, le cas échéant, des plans d'actions rendus nécessaires par la dégradation d'indicateurs.

Les Unités de recouvrement commercial présentent les principaux dossiers entrant en Défaut ou Débiteurs > 10 K€ ainsi qu'une synthèse de leur activité à M-1.

Les Contrôles Permanents présentent périodiquement à cette instance les résultats de leurs analyses concernant le risque de crédit, assortis le cas échéant de propositions d'actions.

Toute Unité participant à la maîtrise des risques de crédit peut être invitée à présenter devant cette instance pour décision ou information un dossier sur son domaine spécifique d'activités.

Le Comité mensuel des risques statue également en tant qu'instance faîtière de la notation Bâle II de la Grande clientèle de la Caisse régionale : il a notamment compétence pour valider les suspens Défaut sur les dossiers relevant de ces segments de clientèle, ainsi que les écarts de notation.

Depuis la mise en place du Second Regard au 1er décembre 2015, le Comité Mensuel des Risques a seul le pouvoir de valider les notes dont l'écart entre NCF et NPA est ≥ 2 grades.

❖ **Impact de stress scenarios**

La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scénario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du groupe.

Le stress de sensibilité consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée.

Les résultats des stress tests à A+1 et A+2 appliqués au portefeuille de crédits au 31/12/2014, mettent en évidence l'hétérogénéité de sensibilité des filières et la capacité de résistance de la Caisse régionale.

• **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

❖ **Garanties reçues et sûretés**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La politique de garanties de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

La politique de garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores). La politique de garanties est différenciée pour chacun des marchés en raison de leurs particularités en matière de risques, de types et d'objets de financement.

La politique de garanties est révisée annuellement dans le cadre de la révision de la politique générale et des politiques sectorielles de maîtrise des risques crédit afin de tenir compte des évolutions réglementaires et économiques.

❖ Utilisation de contrats de compensation.

Dans le cadre de la réduction du risque de contrepartie, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une convention FBF avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Cette convention fait l'objet d'une annexe relative aux remises en garantie : « collatéralisation » qui permet de compenser en terme de valorisation l'ensemble ou une partie des opérations avec une même contrepartie.

❖ Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale achète et vend des instruments dérivés de crédit pour sa clientèle. Ces dérivés clients dit « autres que de couvertures » sont systématiquement adossés dans les comptes de la Caisse Régionale, opération de « back to back ».

Lors de la mise en place de ces instruments, une double validation est nécessaire : Direction du marché des Entreprises et Direction Financière. Ces instruments sont valorisés mensuellement dans les comptes de la Caisse Régionale, une communication à minima annuelle est adressée à l'attention des clients..

Au 31/12/2015 l'encours des dérivés de crédit s'élève à 233,8 M€, valorisés à 22,4 M€ (l'encours était de 241 M€ à fin 2014). (Source KTP)


7.1.3. Exposition

- **Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	57 219	46 972
Instruments dérivés de couverture	118 825	143 960
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	490 108	500 112
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 787	15 803
Prêts et créances sur la clientèle	10 872 848	10 680 722
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	716 358	613 767
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 263 145	12 001 336
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 075 236	1 061 946
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	159 475	157 599
Provisions - Engagements par signature	-5 176	-2 431
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 229 535	1 217 114
Exposition maximale au risque de crédit	13 492 680	13 218 450

- **Concentration**

Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et taux de défaut au 31/12/2015, 30/09/2015, 31/12/2014 et 30/09/2014.

 Filières CASA	AU 31/12/2015			AU 30/09/2015			AU 31/12/2014			AU 30/09/2014		
	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut
Agroalimentaire	1 621 330 766	25,37%	3,49%	1 663 826 585	27,21%	3,65%	1 563 435 953	27,86%	3,47%	1 570 822 815	28,09%	3,71%
Immobilier	1 227 327 829	17,53%	3,22%	1 208 751 425	18,39%	3,21%	1 205 453 479	21,08%	3,14%	1 200 929 652	18,66%	3,14%
Services non marchands/ Secteur public/ Collectivités	1 107 888 320	0,31%	0,03%	1 126 831 303	0,32%	0,06%	1 182 542 559	0,32%	0,22%	1 193 051 503	0,31%	0,22%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	392 969 530	35,70%	4,66%	395 093 429	35,78%	4,49%	355 498 891	23,71%	5,22%	350 072 809	28,11%	5,13%
Divers	380 289 102	14,72%	5,69%	377 055 161	15,60%	5,65%	376 327 325	17,06%	5,65%	401 815 118	19,37%	5,07%
Energie	307 602 863	11,87%	0,27%	313 615 716	15,11%	0,07%	333 832 319	16,53%	0,09%	338 679 312	11,58%	0,01%
Distribution/ Industries de biens de consommation	301 782 967	21,66%	4,59%	308 934 419	25,50%	4,66%	339 554 597	28,53%	5,83%	347 385 265	28,25%	6,09%
Autres activités financières (non bancaires)	273 371 013	14,11%	3,75%	273 203 077	14,73%	3,67%	267 168 314	16,63%	1,99%	273 594 478	15,68%	2,28%
Santé / Pharmacie	230 554 935	3,54%	0,78%	232 246 716	3,70%	0,66%	237 636 375	5,06%	0,63%	238 332 512	6,31%	0,71%
BTP	152 905 285	27,23%	6,08%	154 612 296	28,02%	6,02%	168 277 518	31,63%	6,42%	164 043 363	25,42%	6,58%
Utilities	101 236 929	0,46%	0,56%	98 955 012	0,11%	0,57%	90 344 010	1,25%	0,60%	91 329 600	1,28%	0,58%
Industrie lourde	92 006 395	9,07%	9,64%	90 284 420	10,87%	9,74%	82 317 569	12,29%	8,98%	82 703 956	10,70%	9,41%
Automobile	64 250 956	20,45%	7,33%	63 205 329	20,65%	7,33%	66 647 146	23,74%	8,23%	67 312 492	21,64%	8,84%
Autres Transports	37 477 975	10,49%	3,49%	38 365 937	10,14%	3,40%	44 984 971	16,79%	2,89%	44 712 842	14,66%	2,98%
Bois/ Papier/ Emballage	23 062 840	14,82%	8,52%	23 634 932	14,78%	8,65%	20 628 287	8,33%	6,22%	20 708 611	11,76%	3,57%
Autres industries	22 371 389	15,49%	26,07%	21 222 324	15,49%	27,07%	30 363 766	14,33%	19,57%	33 355 715	19,94%	15,20%
Média/ Edition	19 177 788	64,80%	7,79%	18 136 496	68,69%	8,49%	11 577 862	26,89%	20,01%	12 245 038	13,88%	18,72%
Assurance	16 244 628	9,98%	0,02%	16 244 628	9,98%	0,02%	12 161 652	11,40%	0,05%	11 290 789	10,90%	0,07%
Informatique/ Technologie	10 123 751	5,53%	0,11%	10 897 344	5,62%	2,02%	12 689 233	7,17%	2,04%	13 679 649	5,52%	2,20%
Aéronautique/ Aéronautique	723 752	0,60%	0,00%	755 110	0,58%	0,00%	5 548 004	0,00%	90,39%	6 136 693	9,07%	90,83%
Télécom	473 765	40,89%	0,05%	363 799	12,60%	0,00%	140 530	25,16%	5,74%	151 027	10,52%	5,70%
Maritime	264 660	0,20%	0,00%	201 861	0,00%	0,00%	252 801	25,60%	0,00%	261 167	0,00%	0,00%
Banque	-	-	-	12 300	0,00%	0,00%	-	-	-	6 313	-	0,00%
TOTAL	6 383 437 436	16,67%	3,09%	6 437 467 952	17,80%	3,10%	6 407 383 160	17,95%	3,15%	6 462 620 719	17,44%	3,20%

Source : ARCADE

❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

• Qualité des encours

❖ Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'€)	31/12/2015	31/12/2014
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 819	11 440
En souffrance, non dépréciés	182	182
Dépréciés	285	292
Total	12 286	11 914

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

❖ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

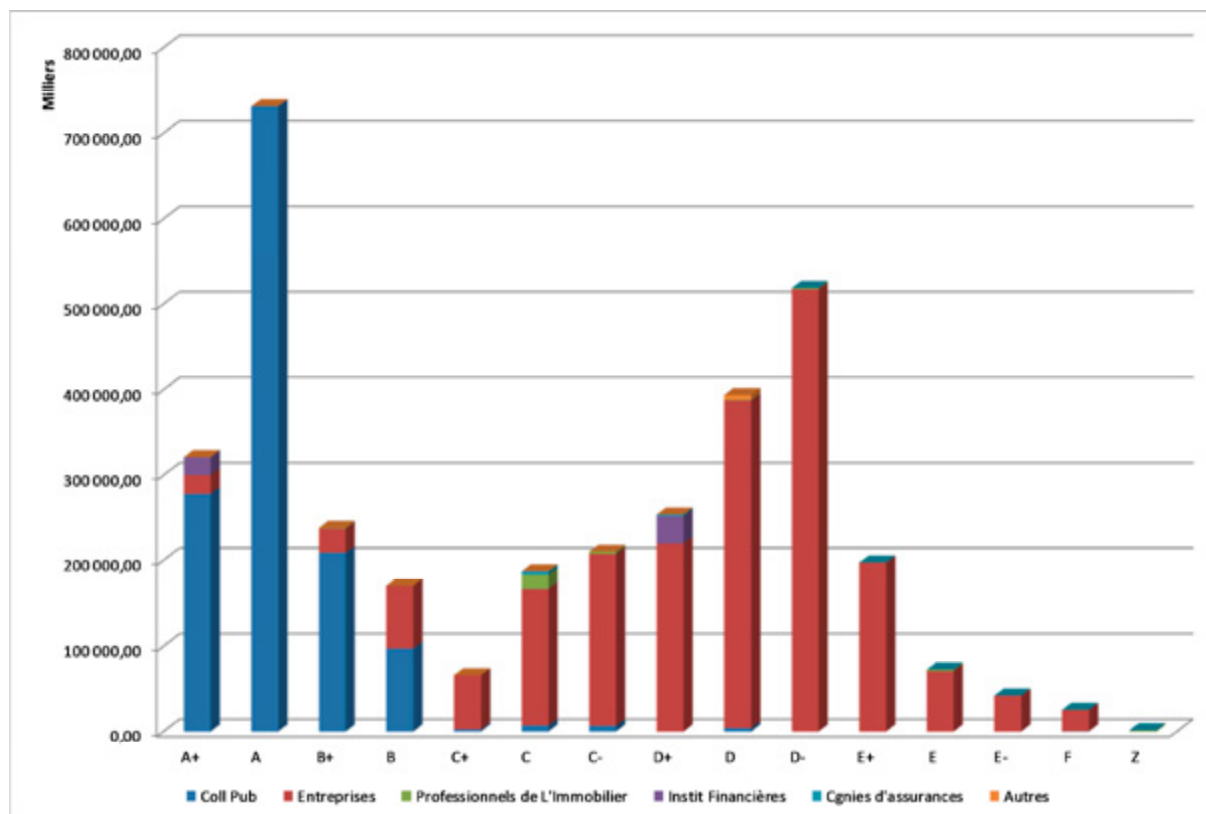
Au 31 décembre 2015, l'EAD de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3.477 M€ (+0,2 % vs 31/12/2014), 99,81 % de cet EAD est noté par les systèmes de notation interne.

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 8.630 M€ (+ 2 % vs 31/12/2014) ; 99,98 % des encours sont notés par les systèmes de notation interne.

Répartition des EAD par Probabilités de Défaut (PD)

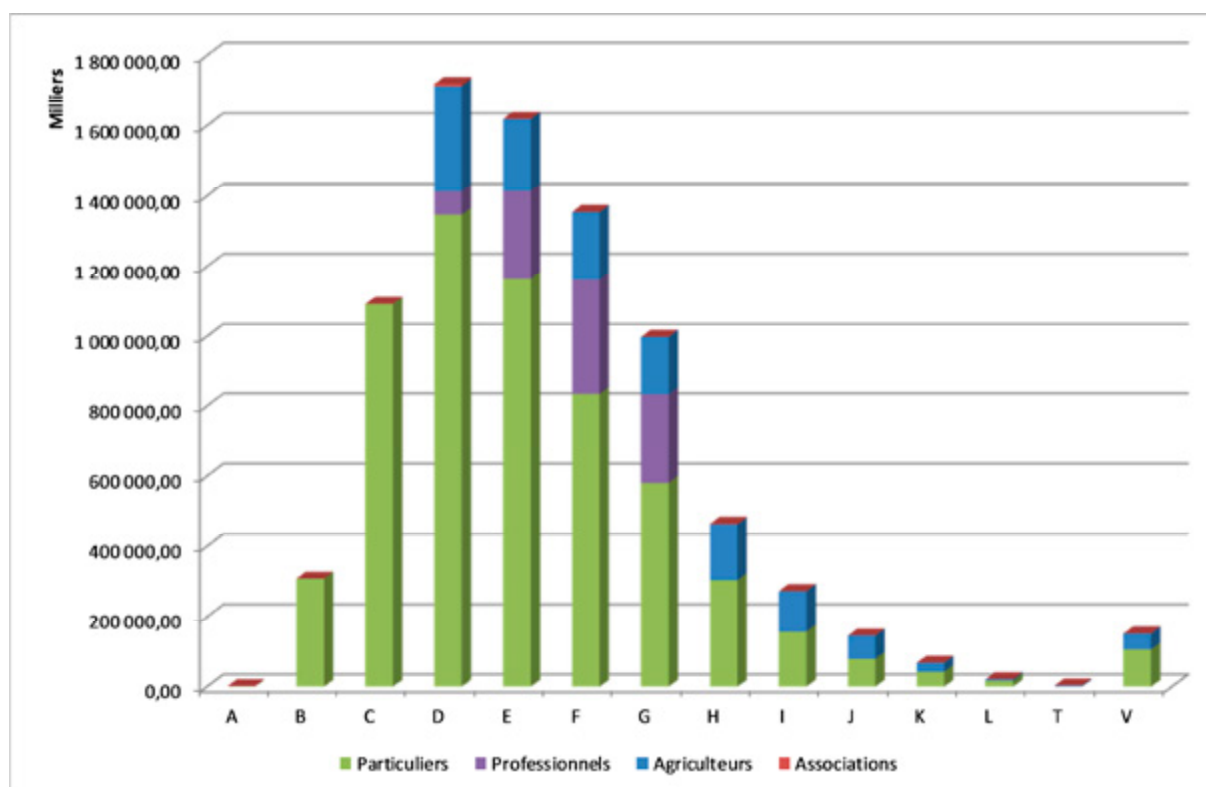
Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse Régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2015, soit un total de 12,107 Md€.

Marché Grande Clientèle



Source ARCADE

Marché Banque de Détail



Source ARCADE

❖ Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la réglementation bancaire et comptable d'une part et en s'appuyant d'autre part sur les différents outils permettant d'évaluer l'acuité des risques de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pratique une politique de dépréciation des créances risquées par provisionnement collectif des encours sensibles et provisionnement individuel des encours en Défaut ou Défaut forcé.

Des provisions spécifiques par filières en raison d'une évolution défavorable des indicateurs de risques ou d'une anticipation à dire d'expert d'évolutions défavorables peuvent venir compléter ce dispositif.

• Coût du risque

Le coût du risque sur CDL/défaut en capital et intérêts, au 31/12/2015 s'établit à 13,75 M€, en diminution de 13,8 % vs 2014 à 15,93 M€.

Décomposition = (pertes couvertes + non-couvertes 17,58 M€) – écart de dotations 2,23 M€ – récupération 1,60M€.

• Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés se traduit dans les comptes de la caisse régionale par la provision CVA/DVA [Crédit / Debt valuation adjustment] pour les dérivés conclus avec une contrepartie hors groupe Crédit Agricole,

La « CVA » : risque de contrepartie sur dérivés

La « DVA » : risque de contrepartie de l'émetteur du dérivé [IFRS]

Le calcul porte sur le Mark to Market [valorisation des flux futurs aux conditions de marché]

+ add-on [valorisation du risque relatif à la maturité résiduelle], y.c. collatéral, et intègre une estimation des pertes attendues [mesure sur la base de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut].

La provision CVA représente 4,24 M€ au 31/12/2015.

7.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [*Exemples : les taux d'intérêts, le cours des actions, les taux de change, ainsi que de leur volatilité implicite*].

7.2.1 Objectifs et politique

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinés à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

7.2.2 Gestion du risque

➤ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ Les comités de décision et de suivi des risques

La politique financière annuelle définit une organisation des fonctions financières reposant sur les principes fondamentaux suivants :

Composition du Comité Financier trimestriel

Président : Directeur Général

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Directeurs Généraux Adjointes
- Responsable du Secteur Financier
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Audit-Contrôles Périodiques

Mission du Comité Financier

Définit, pilote et optimise le cadre stratégique de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Composition du Comité de Gestion Financière mensuel

Président : Directeur Général Adjoint Fonctionnement

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Responsable du Secteur Financier
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents

Mission du Comité de Gestion Financière

Définit, pilote et optimise la mise en œuvre opérationnelle de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général

- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Il traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

- L'organisation mise en place respecte les recommandations et les principes énoncés par la réglementation bancaire (Règlement 97-02 modifié : articles 7.1 ; articles 17, 25, 26, 27 et article 40) et ceux du groupe Crédit Agricole.
- La Direction financière est la seule à intervenir sur les marchés financiers : notamment toutes les opérations avec la clientèle nécessitant l'acquisition d'un instrument de marché seront préalablement soumises à sa validation, à l'exception des opérations de change qui relèvent de l'unité des affaires internationales.

7.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque sur base sociale (titres de placement dont fonds dédiés en transparence totale), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress.

Les limites globales définies par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- les conséquences du scénario catastrophe doivent rester inférieures à 25 % du RCAI N-1 (-41.9 M€),
- l'impact négatif à 1 mois de la valorisation du portefeuille doit rester inférieur à 15 % du RCAI N-1 (-25,1 M€) dans 99 % des cas (VaR 99).

La Caisse Régionale a complété ce dispositif en s'imposant des règles plus fines et contraignantes en déclinant un dispositif d'information du Conseil d'Administration et un seuil opérationnel.

Un dispositif d'alerte sur l'évolution du stock de plus-values latentes du portefeuille par rapport 31 décembre 2014 à savoir :

- Une baisse de 20 M€ déclenche une information au Conseil d'Administration
- Une baisse de 15 M€ déclenche une information au Comité Financier

Ces mesures sont réalisées par l'unité Contrôle de gestion et communiquées mensuellement aux membres du Comité Financier.

➤ **La VaR (Value at risk)**

La valeur en risque [VaR] est une mesure synthétique du risque de baisse de prix d'un investissement. Cet indicateur rend compte de la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

L'outil de mesure est l'applicatif VaR paramétrique développé par Amundi.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs et dans certaines situations de crise,
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne permet pas de capter les événements rares et mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Exposition par facteur de risque			
<i>En M€</i>	31/12/2014	31/12/2015	Evolution
Monétaire	256,2	222,9	- 13 %
Obligations	221,6	249,5	+ 13 %
Capital investissement & Immobilier	12,7	25,3	+ 100 %
Diversifié	34,3	37,4	+ 9 %
Actions	46,7	49,3	+ 6 %
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	571,5	584,4	+ 2 %
VaR	-7,6	-10,7	
Stress scénario	-13,1	-24,1	

La gestion réalisée en 2015 sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- Renforcement du portefeuille LCR contenant les actifs éligibles au ratio court terme Bâle III.
- maintien d'un niveau élevé de titres non soumis au risque de marché
- Poursuivre la diversification des placements dans un cadre sécurisant et dans une perspective à Moyen / long terme.

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 85.9 % à fin décembre 2015.

➤ **Les stress scénarii**

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénarii.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse Groupe (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse Groupe prend en compte une évolution défavorable des marchés selon les hypothèses de stress suivantes :

Piliers	Détail des chocs
Complémentaire synthétique	0,0%
Monétaire	0,0%
Monétaire dynamique	-2,50%
Obligations Emergentes	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit 1-3 ans	Sensibilité taux X 341 bp
Obligations Euro Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations Euro Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations Euro Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations Euro Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations Euro Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations Euro Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Euro High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations inflation Euro	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations inflation Monde	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations Monde Aggregate	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Monde Etats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Monde Etats hedgée euro	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations US Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations US Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations US Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations US Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations US Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations Euro Credit 3-5 ans	Sensibilité taux X 328 bp
Obligations Euro Credit 5-7 ans	Sensibilité taux X 308 bp
Obligations Euro Credit 7-10 ans	Sensibilité taux X 294 bp
Obligations Euro Credit A	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AAA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit sup à 10 ans	Sensibilité taux X 325 bp
Convertibles	-14%
Actions	-35%
Immobilier	-40%
Techno & télécoms (CAAM Tech Telecom)	-35%
Matières Premières	-35%
Gestion alternative / Multi-class	-10%

7.2.4 Risque action

➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale détient en direct 1.5 M€ d'OPCVM actions et 37.1 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Cet encours (38.6 M€ globalement) représente 2.9 % des portefeuilles [vs 3.1 % au 31/12/2014].

Les lignes détenues directement présentent 2.7 M€ de plus-value latente.

Il y a eu en 2015 : 18 M€ de souscriptions et 16 M€ de cessions de fonds actions dans les fonds dédiés.

7.2.5 Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient un CDO (Collateralised Debt Obligations)

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Le portefeuille de placement comporte 1.7 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière], provisionné à hauteur de 1.4 M€.

7.2.6 Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 713 M€.

Dans le cadre du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille LCR de titres éligibles dont 628.5 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Le portefeuille de titre d'investissement comporte également 7.4 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière].

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1.9 M€.

7.3. Risque de taux d'intérêt global

7.3.1. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité Financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2015).

7.3.2. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est mesurée par le pôle de coopération gestion financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité de Gestion Financière et en Comité Financier.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

7.3.3.Méthodologie

La Caisse Régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux...) et des modèles locaux revus et validés annuellement [Comité de gestion Financière] : les hypothèses de remboursements anticipés pour les DAT Crescentaux, la production engagée non versée, les OPCVM actions et alternatifs.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres) et gap inflation, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2015 sont les suivantes :

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels du 31/03/2015, soit 168 M€.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 960 M€ pour les deux premières années civiles et 768 M€ de l'année 3 à l'année 15.

L'impact d'une évolution adverse conjointe des taux [+/-200 bp] et de l'inflation [+100 bp] est encadré par une limite à 11 % des Fonds Propres prudentiels du 31 mars 2015, soit 184 M€.

La limite de concentration sur le gap inflation s'applique sur 10 ans, en cohérence avec le profil d'écoulement des postes de bilan porteurs de risque inflation : 280 M€ sur un horizon de 1 à 4 ans, 180 M€ sur années 5 à 10 ans.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse Régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

7.3.4.Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 30 septembre 2015 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à [somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe] + [somme des passifs inflation – somme des actifs inflation]

année	A1	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2030	2031-2035	> 2036
Gap synthétique	-77	-42	256	333	325	450	514	539	485	411	468	313	-62	-24

- Au 30/09/2015, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une hausse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 79 M€ soit 4.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 96 M€ soit 5.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 15 ans.

Une hausse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 62 M€ soit 3.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait une perte global actualisée sur 30 ans de 112 M€ soit 3.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).
L'exposition au risque inflation respecte les limites de concentration à 10 ans.

7.4. Risque de change

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change, elle s'interdit les prises de positions de change directe. Pour autant, elle pourra être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements en OPCVM Euro susceptible de contenir, dans leurs allocations, un risque de change résiduel. Ce risque résiduel inhérent aux parts en Euro de fonds hors zone Euro non couverts du risque de change est encadré au travers d'une limite opérationnelle fixée à 75 M€.

7.5. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont notamment définies par :

- L'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- L'instruction 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité (définition du coefficient de liquidité)
- Le règlement européen n°575/2013 relatif à la réglementation Bâle III [Accords publiés le 16 décembre 2010] et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR

7.5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la collecte client constitue la première ressource permettant de financer en liquidité le développement du crédit. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou d'emprunts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de CDN financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, a inscrit dans sa politique financière, la recherche d'un refinancement par le biais de ressources adaptée en fonction de l'évolution des coûts.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

7.5.2. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est mesuré par le pôle de coopération gestion financière et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

La gestion du risque de liquidité doit maintenir le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois à un niveau supérieur à 100 %.

A partir d'octobre 2015, le LCR a remplacé le coefficient de liquidité, avec un niveau minimum de 60% à respecter au 1er octobre 2015 et 70 % au 1er janvier 2016.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires. Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,2 Md€ au 31 décembre 2015). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

7.5.3. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse Régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2015 :

- souscrire du refinancement moyen terme dans un contexte de baisse des taux
- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT]
- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole S.A. relatives aux émissions obligataires Predica, aux Covered Bonds (CACB), aux refinancements relatifs à la BEI et à la CDC afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme [69 M€ en 2015 vs 54 M€ en 2014]

Ainsi sur l'année 2015, l'encours d'emprunts en blanc à Court Terme moyen sur 2015 est de 890 M€ contre 1.300 M€ en 2014.

La Caisse Régionale a reçu un montant de 26.8 M€ d'avances sur émissions PREDICA, 36.9 M€ d'avances sur émissions Covered et 5.7 M€ d'avances sur émission BEI.

Les souscriptions de refinancement moyen terme s'élève à 650 M€, d'une durée moyenne de 6 ans [vs 826 M€ en 2014, d'une durée moyenne de 7 ans].

7.5.4. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio réglementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

➤ Ratio réglementaire

Jusqu'au 30/09/2015, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a veillé à respecter en permanence un ratio de liquidité supérieur à 100%. Pour cela, est effectuée une estimation du ratio qui tient compte des flux de trésorerie comptabilisés et/ou estimés. Les éventuelles corrections nécessaires afin de respecter les limites, sont réalisées à l'aide d'emprunts en blanc à court terme effectués auprès de Crédit Agricole SA. La mesure à la fin de chaque mois civil est transmise par l'unité comptabilité à l'organe de tutelle au moyen du dispositif SURFI. Par ailleurs, les tableaux de liquidité à 7 jours et des coûts de refinancement sont produits trimestriellement.

➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT en vigueur [fixée par Casa].

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond :

- à la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur

- à 95 % de la LCT ferme si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scenarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

- Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Midi Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 1.8 % de l'encours des crédits par semestre sauf réduction imposée par CA Sa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

- Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale a appliqué les modalités de la Lettre Jaune LJ 2013-09, pour atteindre un niveau de 77 % au 30/06/2015. Au cours de l'année 2015, des achats de titres éligibles ont été réalisés, et le refinancement court terme a été allongé. Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio LCR comptable de 79 % [vs 70.3 % au 31/12/2014].

La mesure de ce ratio est effectuée dans l'outil New Deal, mis en place par le Groupe.

7.5.5.Exposition

- Coefficient de liquidité

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la mise en place de l'exigence de couverture des besoins de liquidités (LCR) s'est substitué au coefficient de liquidité.

Jusqu'à cette date, la limite d'un ratio supérieur à 100 a été respectée en 2015.

- Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Au cours de l'année 2015, les 3 stress Groupe de mesure du stress Global, du Stress idiosyncratique et systémique ont été respectés.

- Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes

- au cours de l'année 2015, cette limite fixée à 1.8 % des encours crédits par semestre, a toujours été respectée.

- Ratio de liquidité LCR

- Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio de 86 %.

7.6. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

7.6.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.
- Prévenir les risques de Sécurité Informatique afin de garantir l'intégrité, la confidentialité la disponibilité du système d'information.
- Garantir la continuité d'activité des processus essentiels de la Caisse Régionale en cas d'indisponibilité d'un site administratif, du personnel, d'agences, du Système d'information ou d'un prestataire assurant une Prestation de Service Essentiel Externalisé (PSEE).

7.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital, SNC CAAGIS (ex GIE Attica) sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (MRO) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de :

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours de l'exercice.

La Cartographie des Risques Opérationnels permet également d'adapter le dispositif de contrôle interne aux risques auxquels la CR est exposée.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2015 fait apparaître une perte de 1 354 K€ contre 1 522 K€ sur la génération 2014.

➤ Scénarii majeurs

Le Manager du Risque Opérationnel (MRO) rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général adjoint fonctionnement de la Caisse Régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des Risques Opérationnels.

Les thématiques relatives aux Risques Informatiques, au suivi du dispositif PCA¹ de la CR et au pilotage des PSEE sont également traitées en Comité Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif, ceci au Conseil d'administration et au Comité des Risques.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse Régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'actions.

➤ Les principaux travaux réalisés en 2015 ont porté sur les points suivants:

- Analyse de l'évolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,
- Révision de la cartographie des risques opérationnels des unités conformément au planning défini en début d'année par la Direction Générale.
- Rapprochement Cartographie des Risques Opérationnels, la collecte des Risques Opérationnels et Plan de contrôle interne afin de fiabiliser les cotations et le niveau de maîtrise des risques,
- Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,
- Révision des scénarii majeurs : 15 scénarii, +2 scénarii majeurs par rapport à la campagne 2014, sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,

¹ Plan de Continuité d'Activité

- Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels,
- Evaluation du caractère opérationnel du dispositif Plan de Continuité d'Activité des PSEE Hors Groupe,
- Organisation et réalisation des tests de 10 procédures PCA avec repli de collaborateurs sur le site de repli,
- Renforcement de du pilotage de Risques Informatique par la mise en place d'une organisation PRSI² / CISO³

7.6.3.Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse Régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACPR pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre méthode standard TSA.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents

² Pilote des Risques du Système d'Information

³ Responsable des Risques du Système d'Information

critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthologie de Crédit Agricole SA le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

7.6.4.Principaux foyers de risque et plans d'action associés

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Fraude Externe	Fraude Interne	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Exécution, livraison et gestion des processus
2013	7,77%	0,37%	23,90%	0,01%	0,00%	16,77%	51,18%
2014	2,78%	3,43%	19,97%	0,00%	4,34%	41,51%	27,97%
2015	1,08%	2,43%	4,16%	0,00%	0,67%	53,20%	38,47%

La collecte des risques opérationnels est principalement réalisée sur la catégorie bâloise « Clients, produits et pratiques commerciales ».

En effet, l'année 2015 s'est distinguée par la collecte d'un incident sur un client de la Caisse Régionale pour un montant de 3 006 K€. Suite à cet incident, une étude du dossier est en cours sous l'angle technique et sous l'angle juridique afin de déterminer la suite à donner à la possibilité d'un appel de la décision du Tribunal Administratif qui nous a été notifiée.

7.6.5.Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties proposés par CAMCA sont examinés en interne et validés par la Direction Générale de la Caisse Régionale.

Les niveaux de franchise sont examinés annuellement avec des comparatifs sur des benchmarks d'autres CR et un regard sur la sinistralité par police d'assurances afin d'ajuster nos niveaux de franchise ; les propositions sont validées par la Direction générale

Pour 2016 nous avons modifié des niveaux de franchise et de garantie sur les polices suivantes RC du banquier, Détournement et Escroquerie, individuelle salarié.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux

risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7.7. Risque juridique

La maîtrise des risques juridiques afférents aux activités de la Caisse régionale, hors domaine RH et fiscal, est assurée, de manière centralisée, par une équipe experte « Affaires juridiques » rattachée au service contentieux de la Direction des Risques.

Cette équipe intervient à de multiples niveaux :

- Par un support juridique permanent, à la disposition à la fois de la direction mais aussi de toutes les unités opérationnelles, de chaque collaborateur ;
- Par un accompagnement spécifique des projets conduits par la Caisse régionale ;
- Par la défense systématique des intérêts de la Caisse régionale, en particulier en cas d'assignations. A cette fin, les affaires juridiques peuvent avoir recours à un réseau d'avocats référencés, soit en interne soit par le groupe Crédit Agricole

7.8. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels.

Le responsable de la Conformité est en charge de l'élaboration des procédures qui déclinent le corpus émis par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation de la Caisse régionale et du Groupe. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits sont sécurisés par le Comité Nouvelles Activités et Nouveaux Produits qui examine notamment, pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et les outils d'aide à la vente destinés aux vendeurs.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires). En 2015, le dispositif a été amélioré principalement dans les domaines suivants :

- conformité des dossiers clients : poursuite du plan d'actions initié en 2013 visant à actualiser la totalité des dossiers clients des personnes morales et des entrepreneurs individuels. Le taux d'avancement est de 96% à fin 2015. Les dossiers non-conformes vont faire l'objet d'un traitement de rupture de relation ou de la pose de mesures de restriction du fonctionnement des comptes en cas d'impossibilité contractuelle de clôture du DAV lorsque celui-ci est support de titres ou de prêts.

- respect de la Directive MIF : poursuite du plan de signature des conventions titres incluant la qualification des clients (1^{ère} qualification ou actualisation si la qualification précédente date de plus de 2 ans) avec une nouvelle cible en complément des clients appartenant à la segmentation Haut de Gamme,
- prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme : finalisation de la stratégie d'encadrement du risque pays et mise en œuvre de nouveaux scénarii de surveillance NORKOM,
- nouvelle formation, par le biais de modules e-learning, de :
 - l'ensemble du personnel sur les Sanctions internationales et la Fraude,
 - des collaborateurs du réseau et des marchés sur le Droit au compte,
 - de la Banque privée et des collaborateurs en charge des clients Particuliers sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- adéquation produits-clients : analyse des résultats des requêtes sur les produits GAV, VP, Confluence, Predissime 9 et cartes GOLD,
- Droit au compte : finalisation du plan de contrôles,
- fraude : mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit sur la fraude interne et renforcement de l'équipe en charge du suivi des cas de fraude externe de ½ ETP,
- Capacité Professionnelle en Assurance : suivi de la cartographie du personnel et des formations à dispenser,
- FATCA : mise en œuvre du plan de contrôles, notamment pour vérifier le 1^{er} reporting.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices en parallèle de l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité.

En 2015, les 2 points majeurs d'attention concernent la qualité des justificatifs des entrées en relation et la démarche MIF qui encadre la commercialisation des produits financiers. Des plans d'actions ont été établis et seront conduits dès le début de l'année 2016.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé, a minima trimestriellement, des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne, ainsi que lors du Comité Conformité et d'Ethique. Le Conseil d'administration est informé semestriellement des principaux résultats.

8. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

8.1. Mission et résultat

- La Caisse régionale

Entreprise de statut coopératif, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurances ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, sur les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

Mesurée par le Produit Net Bancaire (chiffre d'affaires), la valeur économique créée par la Caisse régionale s'établit en 2015 à 425,2M€. Elle est utilisée de la façon suivante :

	2015	2014	2013
Salaires, intéressement et participation	130,7	132,2	131,7
Renforcement des fonds propres	87,0	90,5	90,2
Achats et autres charges	77,1	73,9	78,5
Impôts	65,2	67,1	710,0
Coût du risque	41,3	34,6	15,1
Investissements	13,7	14,2	14,2
Divers (dotation FRBG, RNAI, rémunération CCA, intérêts aux parts sociales)	10,2	9,3	21,2
total PNB (M€)	425,2	421,8	1 060,9

Par sa contribution directe à l'emploi, aux investissements, à la consommation par les achats, et aux impôts, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un acteur majeur du développement socio-économique local. La quasi-totalité des résultats sont mis en réserve pour renforcer les fonds propres nécessaires à la poursuite de l'activité de la Caisse régionale.

- Le Groupe Inforsud

Filiale de la Caisse régionale, le Groupe Inforsud développe depuis 40 ans ses activités dans les secteurs de l'édition, l'informatique, l'impression d'affiches, de documents de gestion et de communication. Ses unités de production sont présentes en Midi Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Inforsud regroupe quatre entreprises :

Edokial. A partir de plates-formes de production industrielles sécurisées, Edokial propose des solutions de traitement des flux documentaires, matérialisés ou dématérialisés. L'entreprise possède 5 sites de production et 4 agences commerciales.

México. Sur le site de Bozouls (12), Merico regroupe 2 activités : le plat et le continu. Cette entreprise est positionnée sur le marché de la communication graphique et sur les marchés de documents de marketing direct et des imprimés de gestion. Elle comporte 1 site de production et 4 agences commerciales.

Chabrilac. Leader national dans l'impression d'affiches, cette société équipée de presses très grands formats connectées à des solutions entièrement numériques d'impression, développe le concept de «Solution Imprimée». L'entreprise compte 1 site de production et 2 agences commerciales.

Inforsud Diffusion. Cette entreprise à vocation régionale, est un intégrateur à valeur ajoutée de solutions Gestion et Réseaux. L'entreprise conçoit, commercialise et opère ses services à destination des PME/PMI, ETI, Collectivités et Crédit Agricole. Inforsud Diffusion possède 3 sites en Midi-Pyrénées.

Le chiffre d'affaires généré par le Groupe Inforsud s'établit à 56 500 K€. Cette valeur est utilisée de la façon suivante :

	2015	2014
Salaires, intéressement et participation	18 627	19 767
Renforcement des fonds propres	753	1 516
Achats et autres charges	32 323	34 284
Impôts	2 074	2 572
Coût du risque (impôts et taxes, IS et IDA)	851	148
Investissements	2 523	2 909
Divers	-571	-1 071
total CA (K€)	56 580	60 125

8.2. La gouvernance mutualiste de la Caisse régionale

Issue du regroupement de 4 Caisses régionales dont la plus ancienne fût créée en 1900⁴, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées regroupe des femmes et des hommes, salariés et administrateurs, engagés dans le développement durable de l'entreprise et partageant des valeurs communes de proximité, responsabilité et solidarité. La gouvernance de Nord Midi-Pyrénées est organisée dans le respect du principe coopératif « une personne, une voix », par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote.

Au niveau des Caisse locales. Clients porteurs de parts sociales, les sociétaires, réunis en Assemblée générale, désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration des soixante-six Caisses locales affiliées à la Caisse régionale. Les Assemblées sont l'occasion d'organiser des réunions d'information ouvertes au plus grand nombre, constituant des moments de dialogue avec les dirigeants du Crédit Agricole. A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs élisent le président et les vice-présidents de leur Caisse locale.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Sociétaires présents aux Assemblées générales des Caisses locales	7 673	7 073	6 449

Pour rapprocher le profil des administrateurs de celui des sociétaires, les Caisses locales ont décidé en 2007 d'engager au sein de leur conseil un mouvement de féminisation, de rajeunissement et d'ouverture sur des catégories socio - professionnelles jusqu'ici moins représentées.

Les chiffres – clés : 931 administrateurs de Caisse locale; dont 33,7 % de femmes (22% en 2007); 57 % d'agriculteurs ou retraités de l'agriculture (69% en 2007) ; 19 % de salariés (8% en 2007); 13% d'artisans et commerçants (13% en 2007).

Les conseils d'administration des Caisses locales se réunissent statutairement une fois par trimestre. Quatre fois par an, l'Assemblée des Présidents est l'occasion de dialoguer, de prendre connaissance des actualités du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, et d'approfondir des sujets grâce à l'intervention d'experts. Postérieurement, les sujets sont démultipliés lors des Conseils d'administration de Caisse locale.

En 2015, 4 groupes de travail réunissant 39 administrateurs se sont réunis pour formuler 75 propositions en vue de dynamiser les pratiques mutualistes des Caisses locales dans les domaines suivants : Jeunes et mutualisme (12 propositions) ; Format des rencontres des Caisses locales (28 propositions) ; Rôle de l'élu (16 propositions) ; Tandem Président – Secrétaire (19 propositions). 21 propositions ont fait l'objet d'une mise en œuvre, comme par exemple le port de badge pour les administrateurs lors des réunions d'information ou la dynamisation des supports utilisés lors de ces réunions. Il est prévu de poursuivre les réalisations en 2016, en recourant à des Caisses locales -

⁴ Caisse régionale du Tarn créée le 7 janvier 1900 ; du Tarn-et-Garonne, le 29 septembre 1906 ; du Lot le 13 novembre 1907 et de l'Aveyron, le 8 février 1908.

pilotes pour tester certaines d'entre elles. Par ailleurs, les équipes travaillent à la mise en place d'un site d'information et d'échanges destiné aux administrateurs.

Au niveau de la Caisse régionale. Réunis lors de l'Assemblée générale, les présidents des Caisses locales désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration de la Caisse régionale. Comme au niveau local, les administrateurs élisent le bureau du Conseil composé d'un président, de quatre vice-présidents et de trois administrateurs. Quel que soit son poids, chaque département est représenté à égalité par 5 administrateurs au Conseil et par 2 administrateurs au Bureau du Conseil. Le taux de présence aux séances du Conseil d'administration s'est élevé à 87,7% en 2015 (90 % en 2014, 91,8% en 2013).

Les chiffres – clés : 20 administrateurs de la Caisse régionale, dont 5 femmes, 14 agriculteurs, 2 salariés, 2 responsables de PME, 1 commerçant, 1 retraité.

8.3. La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

- La Caisse régionale

Une charte RSE accessible sur le site ca-nmp.fr indique que le crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'est engagé à prendre en compte, intégrer dans ses décisions et dans son fonctionnement les impacts de ses actions sur la société, sur l'environnement et concourir ainsi au développement durable de son territoire.

La gouvernance de la démarche de (RSE) est confiée au Comité de direction RSE placé sous l'autorité du Directeur général et composé des directeurs et du responsable du Développement durable. Ce comité a pour mission de définir la politique RSE, de statuer sur les actions et d'en suivre la mise en œuvre. Il s'est réuni deux fois en 2015. Lors de sa mise en place en 2012, la démarche RSE a été validée par le Conseil d'administration. Elle a été présentée à l'Assemblée des Présidents, avant une démultiplication dans les Conseils d'administration des Caisses locales. Une phase d'appropriation interne a été déclinée dans les agences et les services. En 2015, un Comité opérationnel a été constitué afin de créer un groupe d'échanges sur les thématiques RSE. Composés de responsables d'unité et présidé par le Directeur général adjoint Développement, le Comité opérationnel a pour vocation de valider les dossiers présentés au Comité de direction RSE. Il s'est réuni deux fois en 2015. Les salariés prennent régulièrement connaissance des actions menées par la Caisse régionale, grâce aux informations diffusées dans le journal interne Calepin et dans l'intranet de l'entreprise. Dans le nouvel intranet installé en 2015, la démarche RSE est traitée dans un espace facilement accessible depuis le menu « ma CR ». Les salariés prennent ainsi connaissance des actualités de la RSE ; des offres spécifiquement RSE (comme les prêts ou l'investissement socialement responsable) ; des éléments de la démarche comme le bilan carbone ; des liens vers des sites utiles. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets est l'occasion pour les collaborateurs de s'approprier les thématiques de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et d'en être les acteurs. Pour le compte de la direction du Développement Durable de Crédit Agricole S.A., une enquête en ligne a été réalisée en 2014 par l'institut BVA auprès de 870 conseillers de la Caisse régionale. L'objectif était d'estimer la connaissance du développement durable par les conseillers et de connaître les conditions nécessaires au développement de la distribution des offres RSE par le Groupe. Avec un taux de réponse de 37%, 68% des conseillers ont déclaré connaître les enjeux du développement durable et 89% s'y intéresser. Près de 80% pensent que les clients sont sensibles à ces questions et que les offres RSE constituent un atout commercial.

Au niveau externe, la démarche RSE fait l'objet d'une communication articulée autour d'un espace RSE accessible facilement depuis la page d'accueil du site ca-nmp.fr. Des onglets permettent d'accéder, d'une part, à l'ensemble des produits et services spécifiquement RSE proposés par la Caisse régionale, d'autre part au détail de la démarche, comme par exemple le rapport RSE ou la charte d'engagement RSE de la Caisse régionale.

- Le Groupe Inforsud

Le pilotage de la démarche RSE est effectué en Comité Exécutif, placé sous l'autorité du directeur général du Groupe Inforsud et composé des directeurs des filiales.

La démarche RSE est articulée autour de trois axes :

Agir dans le respect des collaborateurs en créant des conditions de travail respectueuses des personnes, afin de favoriser l'équilibre entre le bien-être au travail et la performance , en soutenant l'effort de formation, en veillant particulièrement aux questions de santé et de sécurité au travail.

Réduire autant que possible l'empreinte écologique du groupe, notamment en accompagnant les clients dans le choix de leur matière première - papier et en réduisant les déplacements routiers.

Conduire des actions de mécénat en milieu associatif et participer à la formation des jeunes par des partenariats avec les établissements locaux.

8.4. Les faits marquants 2015 de la démarche RSE

- Au niveau de la Caisse régionale

→ Ouverture du projet « Des femmes et des hommes » destiné à renouveler les pratiques managériales au sein de la Caisse régionale, en rendant les cadres pleinement acteurs du projet grâce à des méthodes collaboratives.

→ Ouverture du chantier de renouvellement des agences reposant sur une volonté d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence ; permis par un agencement ouvert et un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication ; en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale.

→ Mise en place d'un Comité opérationnel RSE destiné à formuler des propositions en matière de RSE et préparer les travaux du Comité de Direction RSE.

→ Mise en place d'un équipement dans 17 agences pour tester le dispositif de « banque à trois » permettant de réunir par visioconférence le client et son conseiller en agence avec un expert du siège afin d'éviter des déplacements générateurs de coûts, d'émissions de gaz à effet de serre, de gaspillage de temps et de risque routier.

→ Déploiement de 1345 tablettes numériques dans toutes les agences, pour la signature électronique par les clients de diverses pièces et contrats permettant de réduire le papier utilisé tout en sécurisant l'archivage.

→ Intégration au site ca-nmp.fr d'une application permettant aux clients sourds de se mettre en contact depuis leur ordinateur avec leur conseiller, en dialoguant par langue des signes ou par texte instantané, par l'intermédiaire d'un opérateur.

→ Déclinaison du projet Relation Clients 2.0 au niveau des sites administratifs, afin de diffuser les valeurs-clé du Groupe Crédit Agricole en matière de proximité relationnelle, d'écoute et de respect.

→ Validation par le Comité de direction RSE des propositions d'un groupe de travail en vue d'améliorer la prise en compte de l'éthique au travail et ouverture d'un plan d'actions.

→ Renouvellement du partenariat avec les Banques alimentaires dans le cadre de la collecte nationale de fin novembre marqué par un appel à bénévoles relayé auprès des salariés et par une information auprès des clients sur ca-nmp.fr ; soutien financier à l'achat d'un camion au bénéfice de la BA du Tarn.

→ Signature du contrat EDF « Equilibre » garantissant que pour chaque kWh consommé par la Caisse régionale, l'électricien s'engage à injecter dans le réseau un kWh produit par des installations utilisant des sources d'énergies renouvelables.

→ Ouverture du projet de mise en place d'une plateforme de covoiturage permettant aux salariés de partager leurs trajets domicile – lieu de travail, et de réserver les véhicules d'entreprise pour les déplacements professionnels.

- Au niveau du Groupe Inforsud

→ Mise en place du tri sélectif des déchets au niveau des bureaux du site Bozouls - Causse Comtal avec le déploiement de corbeilles à papier, de corbeilles déchets ménagers et de contenants « déchets papier de process ».

→ Déploiement d'un système de visio conférence sur 3 sites : Bozouls Causse Comtal, St Etienne, Alfortville.

→ Obtention de la notation Gold auprès de l'organisme de référence ECOVADIS pour la démarche RSE de EDOKIAL.

8.5. Responsabilité économique et territoriale

- La Caisse régionale

La mission de la Caisse régionale est d'apporter un service bancaire de qualité, partout sur le territoire et par tous les moyens de communication souhaités par les clients (agence, téléphone et smartphone, internet, tablette etc.) avec, au centre de cette mosaïque de canaux, la relation privilégiée du client avec son conseiller. Lancé en 2014, le projet « Banque locale et digitale (BLD) » cristallise les enjeux multiples liés à la demande des clients pour une relation plus proche, plus réactive et plus riche. En 2015, la généralisation dans les agences de tablettes numériques destinées à numériser un certain nombre de documents a constitué le premier chantier mené au titre du projet BLD.

8.5.1.L'ancrage local

La Caisse régionale a maintenu depuis 2002 son implantation géographique sur les quatre départements de son territoire, tout en entreprenant un programme de rénovation, offrant ainsi aux clients un réseau dense et modernisé, sans égal au sein de la communauté bancaire locale. Les investissements correspondant permettent de confier des travaux à des artisans et à des professionnels locaux et soutiennent ainsi leur activité.

La Caisse régionale a engagé en 2015 un chantier de rénovation des agences reposant sur le concept d'agence collaborative. La volonté est d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence, permis par un agencement ouvert organisé autour d'un espace de travail collectif commun, et renforcé par un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication. L'agence collaborative vise à renforcer l'intensité relationnelle entre le client, son conseiller et les experts du Crédit Agricole, à favoriser la coopération entre les acteurs et à renforcer l'efficacité collective. L'objectif est d'engager la rénovation des agences en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale, notamment en ce qui concerne la qualité RSE des matériaux utilisés ; le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque) ; la sollicitation de fournisseurs locaux ; la prise en compte de la performance RSE des fournisseurs ; l'accueil des clients souffrant d'un handicap, notamment auditif ; le dialogue avec les parties prenantes.

Pour permettre aux clients d'accéder aux services de base partout sur le territoire, le réseau d'agences est complété par des « Points verts » déployés chez des commerçants partenaires, permettant aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent, ainsi que par un réseau de distributeurs de billets.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Agences	180	180	181
Points verts	228	235	234
Distributeurs de billets	282	292	291
Distributeurs de billets pour 10 000 habitants	2,6	2,7	2,7

8.5.2. Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un établissement dont le pouvoir de décision est entièrement local : toute demande de crédit est traitée dans l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-Garonne, non au chef-lieu régional ou au niveau national. L'efficacité dans la prise et la mise en œuvre des décisions repose sur un double principe de proximité et de délégation. Proximité : répartis sur 4 sites administratifs à Albi, Cahors, Montauban et Rodez - Causse Comtal, les services assurent leur mission au plus proche des agences ; Délégation : les collaborateurs des agences et des sites disposent des délégations nécessaires dans leurs différents domaines d'activité (crédit, financier, bancaire, sécurité...). L'instruction des demandes de crédit est ainsi partagée entre l'agence, les services et les comités des crédits départementaux en fonction du montant du prêt, du niveau d'encours et d'autres critères relatifs au risque. Ce partage est destiné à apporter une réponse rapide aux clients. Par ailleurs, la Caisse régionale veille à maintenir à un haut niveau le nombre de collaborateurs en contact direct et régulier avec la clientèle, l'objectif étant d'apporter aux clients la compétence nécessaire pour répondre aux besoins exprimés.

8.5.3. La banque digitale

En complément du réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties. Dans ce cadre, des investissements importants sont consentis pour mettre en place et développer de nouveaux services au niveau de la banque en ligne, de la téléphonie et des applications smartphone et tablette. La démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se décline sur ces canaux, comme par exemple :

- La signature électronique par les clients de documents jusqu'ici traités sous format - papier (pièces de caisse, contrats etc.) grâce à l'utilisation de tablettes déployées en agence à partir de fin 2014.

Couvrant plus de 85% des opérations éligibles, ce dispositif participe à la réduction de la consommation de papier de la Caisse régionale. Il permet en outre de sécuriser l'archivage des documents mis à disposition dans l'espace personnel des clients dans ca-nmp.fr.

- Le développement de CA Pocket, application gratuite pour smartphone et tablette, permettant un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses locales.

- L'application e-immo constitue la réponse du Crédit Agricole aux demandes des clients désireux d'obtenir en ligne toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un crédit habitat et de recevoir une réponse de principe immédiate. Cet accord est renforcé par un engagement de contact sous 24h et de rendez-vous dans les cinq jours ouvrés.

- Le service Chat depuis ca-nmp.fr et depuis CA Pocket offrant aux clients un canal complémentaire d'échanges.

- La possibilité pour le client de recevoir par SMS ou par courriel des alertes sur les mouvements opérés sur son compte (alerte sur solde, sur opération en débit ou crédit, sur libellé ou sur encours débit différé, sur achat en vente à distance). Ces alertes sont proposées dans le cadre du module « suivi@ssuré » du « compte à composer » ou dans les offres Alertes SMS.

- La mise à disposition d'un numéro d'appel non surtaxé disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, permettant aux clients de signaler toute opération de virement sur leurs comptes dont ils ne sont pas à l'initiative, de déclarer toute suspicion ou tentative de virements frauduleux suite à un piratage et d'être conseillé pour la mise en place des premières mesures de sécurité.

Les chiffres – clés	2015	2014	2013
Visites sur ca-nmp.fr (millions)	24,2	22,1	22,0
Virements réalisés par internet	72,8%	73,9%	81,7%
Ordres de bourse réalisés par internet (%)	95,8%	91,2%	87,4%
SMS envoyés (millions)	1,5	1,3	1,1
Appels téléphoniques reçus (millions)	1,72	1,58	1,13

8.5.4. Les engagements relationnels

Réunies en congrès en 2010, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont décidé de répondre aux attentes des clients en matière de loyauté, d'écoute, de reconnaissance, d'éthique dans le conseil et de proximité. Autant d'attentes érigées en valeurs pour le Groupe qui a défini des engagements pour les honorer.

Depuis 2013, trois engagements sont en œuvre dans toutes les agences du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

L'objectivité. Le conseiller n'a aucune incitation financière à proposer à ses clients un produit plutôt qu'un autre. Toutes les fois que c'est possible, il propose plusieurs solutions. Sa rémunération peut comporter une part variable, mais sans lien avec tel ou tel produit vendu.

La transparence. En conclusion de toute vente, un mémo récapitulatif des points – clé est remis au client. Ce support à vocation pédagogique contenant les caractéristiques d'un produit tout au long de sa vie est une preuve de confiance : tout est dit et le Crédit Agricole s'engage en l'écrivant.

Le droit de changer d'avis. Le délai de rétractation est étendu à 30 jours, au-delà du délai légal, pour une majorité de produits. Déjà requis pour l'assurance – vie, ce délai de 30 jours s'applique désormais aux univers de la banque au quotidien, de l'épargne, de l'assurance, à l'exception des crédits et des produits financiers (OPCVM etc.).

8.5.5. Relation Client 2.0

Par ailleurs, les engagements relationnels ont été renforcés par le projet Relations client 2.0 lancé fin 2012, destiné à développer avec les clients des relations simples, personnalisées et basées sur la confiance, tout en accordant une place plus importante à l'écoute et à la prise en compte des besoins. Des bonnes pratiques ont été identifiées, afin d'harmoniser la réponse des conseillers partout sur le territoire et créer ainsi un sentiment d'appartenance plus fort. Elles sont centrées sur l'accueil, la prise en charge des demandes et des réclamations, l'entretien, le développement de la relation.

En 2015, les ambitions du projet Relation Clients 2.0 ont été portées au niveau des sites administratifs, afin de partager les valeurs-clé du Groupe en matière de proximité relationnelle, d'écoute et de loyauté. Au cours d'une journée de formation, les enjeux ont été identifiés par tous les responsables d'unité et d'équipe, préalablement à un débat au sein de leurs unités. Par la suite tous les collaborateurs ont été invités à adopter des comportements permettant d'améliorer les relations en termes de disponibilité, de réactivité, d'accessibilité et de respect vis-à-vis des partenaires internes (collègues) ou externes (prestataires, fournisseurs, clients finaux etc.). Pour cela, des pratiques écrites (ex : prise en charge des demandes par courriel), orales (ex : accueil téléphonique) ou physiques (ex : accueil d'une personne) visant à renforcer les comportements attendus ont été diffusées.

8.5.6. Prise en compte du handicap

Attentive à la prise en compte du handicap de ses clients, la Caisse régionale déploie dans toutes ses entités des dispositifs tendant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

L'accessibilité des agences aux personnes à mobilité réduite fait l'objet d'un suivi confié à un bureau de contrôle. Au 31/12/2015, 65 agences possédaient un certificat de conformité. Le calendrier des travaux prévus dans les agences non conformes est spécifié dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée transmis aux autorités administratives.

Fin 2015, 199 distributeurs de billets étaient équipés d'un kit audio destiné aux personnes malvoyantes. Il est prévu d'équiper 210 automates au total, permettant de couvrir la quasi-totalité des agences de la Caisse régionale. Des travaux d'ajustement de la hauteur des machines sont conduits pour faciliter leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'accueil téléphonique des clients sourds a été mis en place en 2015. Une application gratuite, intégrée sur la page d'accueil du site ca-nmp.fr, permet aux personnes sourdes de se mettre en contact avec un conseiller après avoir cliqué sur l'icône correspondant. Ces personnes peuvent dialoguer par Langue des Signes Française ou par texte instantané, grâce à un opérateur traduisant les paroles du conseiller.

8.5.7. Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité

Le dispositif de conformité regroupe un ensemble de règles et d'initiatives visant notamment à contrôler l'application des règles de protection de la clientèle ; à assurer le respect des règles de déontologie ; à lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ; à prévenir les conflits d'intérêts. L'amélioration de la conformité et la maîtrise des risques associés constituent une volonté permanente du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

La majorité des thèmes relatifs à la Conformité fait l'objet de contrôles pour déterminer leur niveau d'application, auprès de l'ensemble des directeurs d'agences, et de certains services au niveau des sites. Les résultats sont présentés à la Direction Générale par le biais de comités trimestriels, le Comité de Management de la Conformité et de l'Éthique et le Comité de Contrôle Interne, à l'issue desquels les éventuels plans d'actions visant à améliorer les taux de conformité sont décidés et mis en œuvre.

En 2015, tout le personnel en lien avec la clientèle a été formé sur le thème du Droit Au Compte.

Conformément au plan de formation de la Caisse régionale, 55% des salariés ont été de nouveau sensibilisés à la Lutte Anti-Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme. De plus, l'ensemble des salariés a suivi les modules de e-formation liés aux Sanctions Internationales et à la prévention de la Fraude. En 2014, la sensibilisation à la conformité avait été renforcée via le module de e-formation FIDES (« *confiance* » en latin) suivi par 91,4% des salariés. Ce module expose les enjeux, les définitions et les règles relatives à la conformité. Cette formation a complété la distribution du memento FIDES en 2011, toujours disponible dans l'intranet.

Des alertes sur fraude sont régulièrement diffusées en interne via l'intranet de façon à maintenir un niveau élevé de vigilance.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Alertes sur fraude diffusées via l'intranet	10	14	11
Risque de non-conformité en pourcentage du PNB	0,77%	0,32%	0,13%

Protection de la clientèle

Depuis 2012, la Caisse Régionale passe en revue périodiquement la totalité des lois et règlements liés à la protection des consommateurs et consigne les résultats des contrôles dans le questionnaire annuel sur l'application des règles de protection de la clientèle destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déontologie.

L'ensemble des droits et devoirs qui régissent l'activité de la Caisse régionale, la conduite de ceux qui l'exercent, ainsi que les rapports entre ceux-ci et les clients ont été formalisés dans plusieurs documents : le code de déontologie, le règlement intérieur et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un registre des conflits d'intérêts potentiels est tenu, permettant d'identifier les personnes considérées comme initiés permanents ou personnes sensibles, en raison de leur fonction ou de leurs positions.

En 2015, le comité de direction RSE a validé les propositions d'un groupe de travail, relatives à la prise en compte de l'éthique dans les pratiques et le fonctionnement de la Caisse régionale. Un plan d'actions a débuté, prévoyant notamment la réalisation de supports destinés à sensibiliser les

collaborateurs, la restructuration du code de déontologie et de l'éthique, la mise en ligne d'une charte éthique sur le site ca-nmp.fr. Il est prévu de mettre en œuvre ces projets en 2016.

Lutte anti-blanchiment et anti-corruption et autres domaines de la Conformité

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme repose sur la surveillance des opérations par l'ensemble du personnel et par des outils et procédures de détection. Les opérations avec les pays à risque (concernés par des embargos, des gels d'avoirs ou étant inscrits dans les listes du GAFI) font l'objet d'un contrôle systématique. Toutes les opérations dépassant un seuil défini en fonction du risque pays sont soumises à un visa préalable de la cellule Sécurité Financière. Les alertes déclarées par les agences, les unités du siège ou issues des outils de détection donnent lieu à un travail d'investigation. En cas de soupçon confirmé, le dossier correspondant est déclaré à TRACFIN.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Salariés formés à la Lutte Anti-Blanchiment et contre le Terrorisme (%)	55%	90,7%	28%

Lancement de nouveaux produits et activités

A chaque lancement d'un nouveau produit, service, process ou canal de distribution, le comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) en valide la conformité afin de s'assurer que les risques liés au lancement ont bien été intégrés. Les nouveaux produits sont proposés principalement par Crédit Agricole S.A., qui possède son propre comité NAP, et par les filiales du groupe.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Réunions du comité Nouvelles Activités Nouveaux Produits	17	19	17

Agir dans l'intérêt du client par l'application du dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

L'engagement d'éthique dans le conseil se traduit par une démarche permanente visant à accroître la compréhension financière des clients de façon à ce que les produits et services vendus par la Caisse régionale correspondent toujours à leurs besoins. C'est l'objet de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF). Le dispositif MIF permet de procéder à la qualification des clients, mesurée par un questionnaire visant à évaluer leur connaissance des produits financiers et leur niveau d'expérience. Les conseillers disposent des compétences et des outils pour proposer à leurs clients des produits cohérents avec leur situation financière, leurs objectifs de placement et de prise de risque, ainsi qu'avec leurs compétences en matière de marchés financiers. Tous les nouveaux embauchés sont formés au dispositif MIF. L'entretien des connaissances est assuré notamment grâce à un support pédagogique disponible sur l'intranet.

Fin 2015, un nouveau bagage a été créé pour accompagner tous les collaborateurs des agences sur cette thématique. Sa diffusion est planifiée début 2016, secteur par secteur pour répondre aux questions et parfaire sa compréhension.

8.5.8. Agir dans l'intérêt du client par l'écoute et le traitement des réclamations

- Au niveau de la Caisse régionale

L'écoute - clients et le traitement des réclamations sont menés dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité faisant l'objet d'un pilotage organisé autour de contrats de service internes mesurés par des indicateurs. La démarche qualité implique en permanence l'ensemble des managers et de nombreux collaborateurs. Les attentes des clients évoluant et empruntant de nouveaux canaux de communication, la Caisse régionale a lancé, en 2015, une analyse approfondie de son dispositif de pilotage de la qualité, visant à faire évoluer les procédures et les outils de travail. Cette analyse sera poursuivie l'an prochain avec, en parallèle, la mise en œuvre des premières actions.

L'écoute-clients lors des Assemblées générales et des Réunions d'information des Caisses locales.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées invite chaque année les sociétaires et les clients aux Assemblées générales et aux réunions d'information des Caisses locales. Cette occasion de dialogue direct avec les dirigeants, sans équivalent dans le monde bancaire, représente un moment privilégié dans le dispositif d'écoute-clients.

L'écoute-clients par les enquêtes de satisfaction.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées possède un dispositif d'enquêtes dont les résultats font l'objet de plan d'actions.

* Enquêtes récurrentes par mail auprès de clients venus en agence pour un entretien ou pour réaliser une opération bancaire. L'objectif est de mesurer si les évolutions de pratiques déployées en interne sont perçues positivement par les clients et si elles participent à l'amélioration de leur satisfaction.

En 2015, un questionnaire a ainsi été adressé par courriel à 118 000 clients Particuliers auquel 11,2 % ont répondu. A la question « *Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue* », 72,1 % des répondants attribuent une note supérieure ou égale à 7 et 37,4% attribuent une note de 9 ou 10.

Les principaux points forts mis en avant portent sur l'accueil, l'écoute et le conseil. Les points d'amélioration concernent en premier lieu la réactivité et la décentralisation des décisions en agence.

* Enquêtes thématiques sur des types de clients. Une enquête est prévue en 2016 sur la clientèle de la Banque privée.

* Enquêtes sur des évènements-clés de la relation commerciale, comme par exemple lors de la réalisation d'un prêt Habitat.

Les réclamations.

Le processus de traitement des réclamations vise à apporter une réponse rapide et satisfaisante aux clients réclamants et à améliorer les pratiques et procédures de l'entreprise. Interlocuteur privilégié, le Directeur d'agence effectue la prise en charge et le traitement des réclamations. Celles – ci peuvent être formulées par différents moyens : courrier, téléphone (numéro dédié non surtaxé), en face à face ou par mail. Selon la complexité du dossier, le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 10 jours. Le client peut également s'adresser à l'unité Qualité Clients Projets. Selon la complexité du dossier, le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 20 jours ouvrés. Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, conformément à la « charte de médiation » disponible sur ca-nmp.fr.

En 2015, la Caisse régionale s'est équipée d'un outil informatique de traitement des réclamations émises par les clients, tous canaux de communication confondus. Le principe est de saisir, en agence et dans les services, toute réclamation écrite, ainsi que les réclamations exprimées oralement (par téléphone ou en face à face) ne pouvant être traitées immédiatement. L'objectif est d'améliorer le traçage et le traitement des dossiers, de faciliter leur transfert dans les unités compétentes, de fluidifier la communication entre les acteurs concernés et d'éviter les échanges de supports papier.

Les clients peuvent accéder au système de gestion des réclamations à plusieurs endroits : affichage en agence; communication dans les supports d'information tarifaire et les conventions de compte; formulaire électronique dans l'espace personnel sur ca-nmp.fr.

En 2015, les principaux motifs de réclamation portaient sur des problèmes d'opérations réalisées au guichet, de fonctionnement des comptes et services, de facturation ou de fraude.

<u>Les chiffres – clés</u>	2015	2014	2013
Réclamations traitées par le service Qualité Clients Projets	2 528	2 357	2 064
Dont : réclamations des clients Particuliers	2 109	2 062	1 833
Clients Particuliers	628 392	618 809	663 267
Pourcentage de clients Particuliers réclamants	0,34%	0,33 %	0,30 %
Délai de traitement des réclamations (tous marchés) en jours	10,7 J	13,8 J	11,4 J

- Au niveau du Groupe Inforsud

L'écoute-clients est réalisée au travers d'enquêtes et de journées « clients ».

Enquêtes

Grâce à un projet tutoré des étudiants en Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT Rodez, Inforsud Diffusion a réalisé par mail une enquête de satisfaction portant sur 225 clients. Avec un taux de retour de 28 %, 90 % des clients sondés ont répondu favorablement à la question « *Recommanderiez-vous les services d'Inforsud Diffusion ?* ».

Edokial a mis en œuvre une enquête auprès de 54 clients contactés par téléphone par le responsable qualité. La note moyenne obtenue est de 17,6 sur 20 pour un objectif fixé à 16. Cette enquête portait sur la conformité des prestations, le conseil et le niveau de satisfaction global des clients.

Journées-clients

* 2 journées ont été organisées en 2015 par Edokial :

- une journée « club utilisateur » organisée par le service communication autour de la solution des procédures civiles d'exécution émises par les services Trésorerie des Caisses régionales de Crédit Agricole clientes.

- une journée d'échanges organisée par Edokial, destinée aux Caisses régionales ayant confié leur communication client à l'entreprise.

* 1 journée organisée par Inforsud Diffusion :

L'anniversaire des 30 ans de l'entreprise a été l'occasion de lancer la première édition de ISDay : une journée pour permettre aux clients de faire connaissance entre eux, de rencontrer les équipes et les partenaires. Ce moment a permis aux clients d'échanger et, par des ateliers et des démonstrations, de découvrir l'entreprise, à travers son métier, sa vision, et l'accompagnement qu'elle propose.

Le traitement des réclamations

Les réclamations des clients sont gérées dans le cadre du traitement des incidents suivi dans les démarches - qualité des filiales, ou par les responsables de service concernés. Ce suivi permet d'apporter une réponse rapide dans le traitement de la non-conformité et de transmettre une réclamation aux fournisseurs de matière première ou transporteurs concernés. Le suivi des incidents est analysé mensuellement dans chaque comité de direction des filiales. Le coût de la non-qualité est remonté dans le cadre du suivi des risques opérationnels.

8.5.9. Les offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales

Les prêts en faveur de l'environnement.

Les énergies renouvelables constituent une chance pour le territoire de la Caisse régionale. Photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien, hydraulique: les gisements sont importants et les enjeux nombreux (prix des énergies fossiles, dérèglement climatique, emplois, pouvoir d'achat des consommateurs, source de revenus pour les producteurs). Le financement des énergies renouvelables se situe donc au cœur de la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées devenu un partenaire financier majeur sur ce segment. Pour cela, la Caisse régionale a développé une politique d'accroissement des compétences dans les services, afin de répondre aux besoins d'expertise des agences et des clients. Des prêts destinés à financer les investissements environnementaux sont

proposés aux particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques. Pour les particuliers, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées distribue les éco – prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l'environnement. En complément, le prêt Economie d'Energie est destiné aux travaux dans les logements de plus de 2 ans, en regard de la collecte opérée au titre du Livret de Développement Durable (LDD). Pour les autres marchés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées finance les investissements en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, solaire thermique) et des économies d'énergie, comme par exemple l'isolation des bâtiments.

Avec l'offre de crédit Atout éco énergie lancée en 2013, la Caisse régionale propose à ses clients Particuliers un outil complémentaire de financement de leurs travaux d'économie d'énergie ou d'acquisition de moyens de locomotion moins émetteurs (véhicules classe verte et vélo à assistance électrique). Parallèlement, les clients Professionnels et Agriculteurs peuvent opter pour le crédit « Atout éco énergie » dédiée à la production d'énergie renouvelable. De même, « Atout responsabilité Pro Agri » permet de financer des investissements en faveur de : la protection de l'environnement (Mise aux normes des bâtiments Agricoles , bien-être animal , installation ou conversion Bio, investissements paysagers , économies d'énergie) , la protection du consommateur (Mise aux normes pour l'accès des personnes handicapées , Mise aux normes d'hygiène) , la protection du professionnel (Sécurité ; investissements dans le cadre d'un cahier des charges spécifique ex : démarches qualité, signes officiels de qualité).

Sur ca-nmp.fr, les particuliers peuvent utiliser en ligne l'outil Calculéo pour connaître les aides financières (subventions, crédits d'impôt) dédiées à un projet de travaux d'économies d'énergie. Ce simulateur gratuit permet aux internautes d'identifier les aides nationales, régionales et locales à partir d'une description du logement et de leur situation.

En 2015, la tendance observée sur tout le territoire national, marquée par la situation économique incertaine et des évolutions fiscales et réglementaires jugées peu favorables par les opérateurs, on observe une baisse du nombre de projets et des réalisations, malgré une reprise sur les marchés Professionnels et Entreprises. Au total, les encours progressent.

PRETS ENVIRONNEMENT	2015			2014			2013		
	Realisations MLT		Encours (K€)	Realisations MLT		Encours (K€)	Realisations MLT		Encours (K€)
	Nombre	Montant (K€)		Nombre	Montant (K€)		Nombre	Montant (K€)	
Particuliers	582	9 612	55 347	716	12 442	47 295	791	12 525	44 881
<i>dont Eco-PTZ</i>	377	6 622	36 812	501	8 576	36 317	411	6 714	33 479
<i>dont Autres Prêts Habitat</i>	205	2 990	18 535	215	3 866	10 378	269	4 681	8 204
Agriculture	31	1 372	10 863	77	5 206	10 067	31	1 795	5 297
Professionnels	42	13 397	65 402	18	7 792	70 480	36	4 118	64 423
Collectivités publiques	1	17	2 291	5	602	2 419	2	1 208	2 542
Entreprises	36	2 458	168 040	18	10 391	141 270	25	17 979	154 018
TOTAL PRETS ENVIRONNEMENT	692	26 856	301 943	834	36 433	271 531	885	50 150	270 504

Apport en fonds propres.

Outre son activité de financement, Nord Midi-Pyrénées accompagne les entreprises portant des projets de production d'énergie renouvelable, par l'apport de fonds propres au travers de deux structures : Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI) et NMP développement.

Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI).

Créée en 2013, MPEI est une structure dédiée au financement de projets de production d'énergies renouvelables. Outre la région Midi-Pyrénées, MPEI compte notamment à son capital la Caisse des Dépôts, GDF-Suez et les Caisses régionales Nord Midi-Pyrénées, Toulouse31, Pyrénées Gascogne, ainsi que la SEM81. MPEI apporte des fonds propres pour entrer au capital des sociétés dédiées, produisant toute énergie renouvelable (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie,...). Un dossier a été accompagné en 2015 pour un montant de financement de 660 K€ et un autre de 362 K€ en 2014.

NMP Développement.

Cette structure détenue à 100% par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a vocation à apporter des fonds propres aux entreprises en développement. Dans le domaine des énergies renouvelables, deux projets ont été décidés en 2013 pour un montant total de participation de 1,25 M€.

Les parts sociales des Caisses locales.

En souscrivant des parts sociales, les clients deviennent sociétaires de leur caisse locale. Ils participent ainsi à la vie coopérative du Crédit Agricole, comme par exemple l'élection, lors de l'Assemblée Générale des Caisses locales, de leurs représentants au Conseil d'Administration de l'Assemblée Générale.

L'investissement socialement responsable (ISR).

La Caisse régionale distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A. comme par exemple deux fonds communs de placement : « Amundi Valeurs Durables » et « Amundi Avenirs durables ».

Amundi Valeurs Durables est un fonds investi dans une sélection d'entreprises intégrant des critères extra-financiers liés au développement durable (critères « ESG » : Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels. Il s'agit d'un fonds thématique «environnement », géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), composé d'entreprises exerçant au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans le développement de technologies « vertes » dans les domaines suivants : Energies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie...) et biomasse; Gestion de l'eau (distribution, traitement, équipement...); Efficacité énergétique (matériaux de construction, éclairage LED, réseaux intelligent...); Gestions des déchets ; Services environnementaux (ingénierie, contrôle et test de pollution...). Le fonds exclut les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles et nucléaires, ainsi que les entreprises appartenant à des secteurs « non éthiques » (tabac, alcool, armes, jeux de hasard...). Enfin, parmi les sociétés sélectionnées en raison de leur activité liée au développement durable, seules sont sélectionnées les entreprises aux meilleures pratiques ESG. Amundi Valeurs durables est notamment commercialisé en association avec un DAT, dans le cadre d'un contrat d'épargne à versement unique (DUO LIBRE).

Amundi Afd Avenirs Durables. Les souscripteurs de ce placement participent à l'aide au développement des pays du Sud : lutte contre la pauvreté et les inégalités ; soutien à la croissance économique et à la protection de la planète. Le fonds est composé majoritairement de fonds monétaires et obligataires répondant aux critères de l'investissement responsable, et au maximum 20% d'obligations émises par l'Agence française de développement ou ses filiales. Les projets financés soutiennent par exemple l'agriculture, le micro-crédit, la réhabilitation de l'habitat ou la protection de l'environnement.

La carte sociétaire

Les porteurs de parts sociales disposent d'une carte bancaire spécifique. Proposée au même tarif qu'une carte normale, la carte-sociétaire matérialise le soutien financier apporté par les Caisses locales aux associations du territoire ; elle procure à son détenteur des réductions accordées par les partenaires culturels ou sportifs du Crédit Agricole, comme indiqué sur le site ca-nmp.fr et sur l'application CA POCKET.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Encours Parts sociales (M€)	231,6	230,8	209,0
Encours Amundi valeurs durables (M€)	9,4	8,2	5,55 (*)
Encours Amundi Avenir durable (M€)	0,43	0,46	0,45 (*)
Cartes sociétaires	108 977	79 807	39 257

(*) au 30/09/2013

8.5.10. Point Passerelle

Pour exercer sa responsabilité vis-à-vis des clients fragilisés par un accident de la vie (chômage, décès, maladie etc.), le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif Point Passerelle destiné à rechercher des solutions socio-économiques avec les clients concernés, en liaison avec les organismes de l'économie sociale et solidaire du territoire. Le Point Passerelle a été créé à Montauban en 2014 avec un rayon d'action sur les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot. Une collaboratrice a été affectée à temps plein. A la suite d'un accident de la vie, les clients sont parfois menacés d'exclusion. L'objectif du Point Passerelle est de rechercher des solutions bancaires et extra-bancaires pour les aider à passer le cap. La conseillère agit en concertation étroite avec les organismes socio-économiques (ex : assistantes sociales au niveau des Conseils départementaux, CAF, MSA, centre des impôts, organisations caritatives).

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Personnes reçues au niveau du Point Passerelle	85	17 (*)	NA
Personnes en cours d'accompagnement	50	17 (*)	NA

(*) A partir du mois de novembre

8.6. Engagements sociétaux

- La Caisse régionale

8.6.1. Le Crédit Agricole, partenaire de la vie locale.

Inscrites dans le projet de développement du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées lors de sa création en 2004, les actions mutualistes de la Caisse régionale et des Caisses locales font chaque année l'objet de dotations budgétaires importantes. Le « dividende mutualiste » correspondant est reversé au territoire. Il est la traduction concrète de l'esprit de responsabilité et des valeurs de proximité et de solidarité portés par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Relais essentiels de la politique mutualiste, les administrateurs des Caisses locales ont pour mission de soutenir financièrement les projets des associations loi 1901 de leur secteur, dans tous les domaines (animation, sport, culture, environnement, patrimoine etc.). Les soutiens accordés sont consultables dans l'espace sociétaire de ca-nmp.fr et sur l'application pour smartphones et tablettes « CA POCKET ».

Par ailleurs, la Caisse régionale est partenaire des acteurs du monde culturel et sportif, afin de soutenir leurs initiatives comme par exemple les dispositifs Mozaïc pour les jeunes (foot, tennis et basket) ; les festivals tels que *Lettre d'automne* à Montauban ; le *festival lyrique* de Saint Céré et du Haut Quercy ; *Cahors blues*, *Les Œillades* à Albi; ou encore les actions de la *Scène nationale d'Albi*; et à Rodez, celles de la *Maison des Jeunes et de la Culture* ou de l'*Association des Amis du Musée Soulages* ; les Clubs de sport (comme par exemple Rodez Aveyron Football, Rugby Cahors, l'USM Montauban XV, ou Castres Olympique).

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'engage également au côté des acteurs économiques départementaux par son soutien aux organismes d'intérêt général : Fédérations départementales des CUMA pour ses programmes de valorisation des initiatives innovantes, Chambres des métiers (participation à l'animation de stage destinés aux créateurs d'entreprise ou à divers forums), Plateformes d'initiatives locales (création et développement des entreprises artisanales).

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale (€)	2 078 563	2 371 330	2 220 258

Le mutualisme en action au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : des illustrations

L'ensemble des Caisses locales aveyronnaises se sont mobilisées à la suite des intempéries qui ont durement frappé le sud du département fin novembre 2014, notamment la ville de Saint Affrique, avec près de 300 familles sinistrées. Une aide de 7000 € a été octroyée aux Restos du Cœur pour venir en aide à la population.

Dans le Tarn-et-Garonne, la Caisse locale de Verdun-sur-Garonne a soutenu l'association Ovalie Espoir qui offre à des enfants souffrant d'un handicap mental un apprentissage du rugby dans le but de les aider à s'ouvrir aux autres et de favoriser leur intégration sociale en leur faisant partager le plaisir de faire partie d'une équipe. L'aide de 2200 € a été portée à 3700 € grâce à une distinction attribuée lors de la soirée des Tremplins 2015.

L'Association pour le droit à l'Initiative Economique a pour mission d'accompagner les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire et désireuses de créer une activité. En 2015, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a soutenu l'Adie par la remise d'une contribution de 10 000 € destiné à alimenter le fonds de prêts à taux zéro accordés aux futurs micro-entrepreneurs.

8.6.2. Les tremplins

Depuis 2011, le dispositif des Tremplins met en valeur les projets innovants et porteurs de valeurs de solidarité. Organisée en partenariat avec le quotidien La Dépêche du Midi, une édition est organisée tous les ans de façon tournante dans deux départements. Préalablement sélectionnées par les Caisses locales, une trentaine d'opérations est examinée par un jury et 6 dossiers sont primés dans chaque département concerné. Dans chaque catégorie (Education Environnement ; Animation Actions solidaires ; Culture Patrimoine), les lauréats bénéficient d'une dotation de 1500€ et d'une vidéo sur leur projet. Les seconds prix sont dotés de 750€. Sur chaque département, une association reçoit le prix coup de cœur de la Dépêche. Les associations sont primées au cours d'une grande soirée destinée à remercier et fêter le dynamisme des bénévoles, leur sens de l'innovation, ainsi que leur engagement solidaire.

8.6.3. La valorisation du patrimoine

Créée en 1979 et reconnue d'utilité publique en 1983, la Fondation du Crédit Agricole - Pays de France s'engage avec les Caisses régionales auprès des acteurs portant un projet de préservation du patrimoine local (monument, site naturel, lieu de mémoire, métier), contribuant à la vitalité du tissu économique et social. En 2013, la Fondation a soutenu la restauration à la Chartreuse Saint Sauveur à Villefranche de Rouergue (Aveyron) portant à 25 000 € la participation du Crédit Agricole. Quatre Caisses locales lotoises, la Caisse régionale et la Fondation ont apporté en 2014 leur soutien financier à la reconstruction de l'orgue de la basilique de Rocamadour pour un montant de 30 000 €.

8.6.4. Le partenariat avec les banques alimentaires

En 2015, la Caisse régionale a renouvelé son action en faveur des Banques alimentaires, avec une action phare à l'occasion de la collecte annuelle organisée fin novembre. Une information a été mise en ligne sur ca-nmp.fr pour signaler aux internautes les dates et modalités de l'opération. Un appel à bénévole a été relayé auprès des salariés pour les inviter à rejoindre les équipes des banques alimentaires sur les 4 départements. De leurs côtés, les Caisses locales du Tarn se sont réunies pour participer à l'achat d'un camion destiné aux opérations de collecte de l'antenne 81. Cette initiative a été co-financée par l'association nationale Crédit Agricole Solidarité et Développement pour un montant total de 16 000€.

8.6.5. La solidarité au niveau national

Associé aux 38 autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées participe aux actions de solidarité mises en œuvre par l'association Crédit Agricole Solidarité et Développement, créée en 1983, dont la mission s'articule autour de deux axes : insertion économique et sociale de personnes en

difficulté en France (insertion économique et création d'entreprises et d'emploi ; insertion sociale des jeunes et des adultes ; logement social ; éducation budgétaire ; vieillissement, santé, retraite ; sécurité alimentaire) ; aide aux pays du Sud (développement Agricole et rural, éducation et formation). CASD pilote également des programmes spécifiques : Solidarité Logement depuis 2008 (Fonds de 5 M€) ; Solidarité en Haïti (Fonds de 1 M€) ; Programmes en faveur de régions sinistrées (tempête Xynthia, inondations dans le Var) ; En 2014, une aide de 13 000 euros a été apportée par la Caisse régionale au profit des victimes du Typhon Haiyan. En 2015, 23 800 € ont permis de reconstruire une école et un orphelinat à Katmandou, à la suite du séisme du 25 avril.

8.6.6. Relation avec les fournisseurs

Les appels d'offres de la Caisse régionale comportent des clauses de RSE intégrant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. Le volet social porte sur la conformité à la législation sociale française, le respect par le prestataire et ses sous-traitants des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. La partie environnementale concerne le respect des normes et textes en vigueur ; la consommation d'eau, d'énergie ; et les démarches environnementales. Le volet économique est relatif aux démarches et actions mises en œuvre pour promouvoir les achats solidaires, les achats équitables et la lutte contre la corruption.

En 2015, un projet visant à décliner au Crédit Agricole une démarche d'achats responsables plus performante a été ouvert. Associé à la Caisse régionale Provence Côte d'Azur, la plateforme sur internet Acesia a ainsi été testée avec la société Afnor Solutions Achats. L'objectif est de collecter auprès des fournisseurs et d'intégrer sur la plateforme les documents légaux obligatoires ; de mesurer le niveau d'engagement RSE des fournisseurs sur la base de questionnaires fondés sur la norme ISO 26000. Les résultats concluants du test ont conduit à prévoir la généralisation 2016 de l'utilisation de l'outil Acesia en 2016.

La Caisse régionale fait appel à des entreprises externes pour réaliser certaines prestations. Toutes les fois que c'est possible, du travail est confié aux entreprises locales du secteur adapté. Le chiffre d'affaires correspondant s'est élevé à 217 K€ en 2015 (290 K€ en 2014). Principales prestations correspondantes : entretien espaces verts (12), restauration d'entreprise (82).

- Le Groupe Inforsud

Relation avec les fournisseurs, prestataires extérieurs

Conformément à la réglementation, le fournisseur s'engage à transmettre une attestation de conformité de déclaration sociale, un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et une attestation sur l'honneur certifiant que les travaux sont réalisés avec des salariés employés régulièrement. L'entreprise extérieure s'engage à respecter et faire respecter les consignes générales de circulation, de sécurité et de protection de l'environnement. Chaque entreprise a la responsabilité de rendre un chantier propre et d'évacuer ses déchets dans le respect de la législation. Les activités du groupe permettent de soutenir le développement économique local. A titre d'exemple, sur le site de Bozouls- Causse comtal, 12 sur 13 sociétés partenaires ayant signé un plan de prévention pour interventions régulières dans nos locaux, ont leur siège dans l'ancienne région Midi Pyrénées. 9 sont situées en Aveyron.

Pour les activités d'imprimerie, la politique d'achat prévoit de favoriser les relations avec les fournisseurs ayant une certification ISO 9001, ISO 14001 ou une certification FSC et PEFC.

Actions de soutien et mécénat

Le groupe Inforsud soutient ou participe à différents projets tels que *Vives voix* ou les *Yeux du Cœur* pour Edokial, le *Printemps du rire* pour Chabrillac . En 2015, 16 K€ ont été engagés sur ces actions de mécénat.

8.7. Informations sociales

Le modèle social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées repose sur une vision partagée en termes de bassin d'emplois. Ce modèle a conduit à un développement géographique équilibré, marqué par le maintien des 4 sites administratifs et par l'implantation dense du réseau d'agences. Le Crédit Agricole compte parmi les premiers employeurs privés de son territoire.

Pour s'adapter à un monde en mouvement permanent, Nord Midi-Pyrénées a engagé une démarche de changement articulée autour de trois axes de transformation : un pilier « banque bocale et digitale » dédié à la relation client, à la distribution avec notamment le projet de rénovation des agences, mais aussi à l'intégration des outils informatique et à l'évolution des métiers ; un pilier « objectif satisfaction clients » orienté sur les engagements vis-à-vis des clients, sur le traitement des réclamations et le pilotage des outils d'amélioration de la satisfaction des clients ; un pilier relatif aux fonctionnement mutualiste comme par exemple la place des jeunes ou le rôle des administrateurs . Pour ce faire, l'entreprise met en place des projets reposant sur la capacité d'appropriation et l'implication de tous. Pour accompagner cette démarche de transformation, le projet managérial « Des femmes et des hommes » s'appuie sur des méthodes collaboratives destinées à rendre les cadres pleinement acteurs, afin de faire émerger de nouvelles pratiques managériales. Ainsi, au cours d'une première étape, 3 journées au mois de mai ont permis à 250 cadres d'identifier des leviers pour répondre aux enjeux d'un monde en changement. Recourant à des outils collaboratifs type « word café », les participants ont identifié des items tels que « responsabilisation », « autonomie », « rôle et moyens du manager », « sens ». Compilées par un groupe pluridisciplinaire, ces contributions ont été regroupées en huit thématiques, dont trois ont été retenues après un vote auprès des managers : « Favorisons les initiatives et la responsabilité des collaborateurs pour une entreprise innovante et attractive » ; « Communiquer moins et mieux communiquer » ; « Mieux s'organiser pour gagner du temps ». Au cours d'une journée de séminaire externe, 168 volontaires se sont réunis en novembre pour proposer 29 initiatives à mettre en œuvre dans un but d'expérimentation de nouvelles pratiques managériales. Avant la fin de l'année 2015, certaines d'entre elles avaient déjà connu un commencement de réalisation.

8.7.1.L'emploi

- La Caisse régionale

Tous les postes sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée. Les absences pour maternité, maladie, congé parental, congé sans solde, sont temporairement compensées par des salariés en contrat à durée déterminée. En 2013, le changement de système informatique a conduit à une augmentation conjoncturelle des contrats à durée déterminée.

La Caisse régionale poursuit sa politique de recrutement, principalement dans les agences. La majorité des collaborateurs embauchés provient du territoire de la Caisse régionale. La revalorisation des salaires fait l'objet d'une double négociation avec les partenaires sociaux, aux plans national et régional. Les salariés bénéficient d'un entretien d'appréciation annuel avec leur responsable hiérarchique direct. En plus des augmentations générales de salaire, la reconnaissance d'un accroissement de compétence donne lieu à une augmentation individuelle de salaire. Afin d'accompagner chacun dans son parcours professionnel, un entretien triennal avec un représentant de la Direction des Ressources humaines est prévu pour chaque collaborateur.

- Le Groupe Inforsud

La politique générale du groupe est de privilégier l'intégration et la formation de collaborateurs issus des territoires locaux. Le groupe Inforsud Gestion en tant que fonction support accompagne chaque filiale dans la rédaction de sa politique salariale dans le respect des accords de branche, des accords particuliers et en conformité avec les valeurs du groupe. La gestion des ressources humaines favorise la mobilité du personnel d'une entreprise à l'autre. La recherche de nouvelles compétences privilégie le recrutement local et encourage la formation pour acquérir de nouvelles compétences.

Les chiffres – clés

	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Effectif au 31 décembre	2 107	2 129	2 167	389	400	ND
Femmes	1 300	1 322	1 319	104	104	ND
Hommes	807	807	848	285	296	ND
<30 ans	437	460	488	36	29	ND
30 – 40	644	657	668	127	138	ND
41 – 50	543	523	475	131	135	ND
> 50	483	489	536	95	98	ND
Age moyen (ans)	40	40	40	43	43	ND
Aveyron	627	638	652	193	ND	ND
Lot	374	381	391	0	ND	ND
Tarn	590	586	593	14	ND	ND
Tarn-et-Garonne	482	493	502	0	ND	ND
Paris	34	31	29	39	ND	ND
Autres régions	0	0	0	143	ND	ND
CDD, apprentis, contrats Pro	130	128	149	12	20	ND
CDI	1 977	2 001	2 018	372	380	ND
Recrutement (CDI)	83	107	119	48	ND	ND
Départs	107	123	133	78	ND	ND
Ancienneté moyenne (ans)	15	15	16	14	ND	ND
Licenciements	10	8	9	17	ND	ND
Dont licenciements pour inaptitude médicalement constatée	6	5	8	4	ND	ND
Salaire annuel brut moyen (€) (*)	35 120	35 204	34 827	30 324	ND	ND
Nombre de promotions	319	205	227	28	ND	ND

(*) CDI employés à temps plein toute l'année

Répartition de CDI par catégorie de poste, salaires moyens et promotion au niveau de la Caisse régionale.

	2015	2014	2013
Agents d'application	560	607	620
Techniciens Animateurs d'unité	947	940	945
Responsables de management	470	454	453
Salaires moyens (€)			
Agents d'application	27 254	27 400	27 200
Techniciens Animateurs d'unité	32 843	32 931	32 615
Resp. de management	46 672	46 780	46 226
Nombre de bénéficiaires d'une augmentation individuelle de salaire	809	829	778

Salaires moyens au niveau du Groupe Inforsud

Salaires moyens (€)	2015
Ouvriers	25 875
Employés	25 017
Cadres	42 790

8.7.2.L'organisation du temps de travail

Les chiffres – clés

	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Effectif CDI à temps partiel	9,70%	10,40%	10,40%	7%	ND	ND
Absentéisme	7,90%	8,10%	8,15%	4,53%	ND	ND
dont absentéisme pour maladie, accident de travail et trajet	3,50%	4,60%	3,25%	3,87 %	ND	ND

- La Caisse régionale

Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur cinq jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures; Forfaitisation des cadres - managers sur la base de 206 jours annuels.

- Le Groupe Inforsud

L'organisation du temps de travail est basée sur les accords de travail 35h. Chaque filiale dispose d'un accord fixant les modalités de mise en œuvre en fonction de la classification de chaque salarié et de l'emploi occupé.

Le travail dans les ateliers est organisé par équipe de 3x7 ou 3x8.

8.7.3.Les relations sociales

Les chiffres – clés

	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, délégués syndicaux)	55	44	45	82	ND	ND
Nombre d'accords en cours	26	24	24	33	ND	ND
Nombre d'accords signés dans l'année	13	11	13	8	ND	ND

- La Caisse Régionale

Les conditions d'exercice du droit syndical, ainsi que l'application de l'article 5 de la convention collective nationale du Crédit Agricole sont régies par un accord conclu en application et en complément des dispositions légales et conventionnelles. Le dialogue social est caractérisé par la signature régulière d'accords avec les partenaires sociaux. En 2015, les accords signés portent notamment sur : l'égalité professionnelle femmes – hommes ; les travailleurs handicapés, l'intéressement et la participation, la formation, le plan d'Épargne Entreprise, les astreintes.

- Le Groupe Inforsud

Le Groupe Inforsud privilégie les échanges avec les personnes concernées lors de la mise en place d'évolutions des conditions de travail. Les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées et participent activement à la définition des modes d'organisation du travail. Chaque filiale dispose d'accords en fonction de sa convention collective, de son effectif et de son contexte de travail spécifique.

8.7.4. Santé et sécurité

Les chiffres – clés

	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Nombre de réunions du CHSCT	10	6	8	10	10	ND
Nombre d'accidents de travail	30	41	28	13	17	ND
Dont accidents de trajet	16	19	18	4	1	ND

- La Caisse régionale

La Caisse régionale porte une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des risques professionnels. Elle met en œuvre des formations régulières à la sécurité, notamment au risque routier pour les collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment. La Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail à travers différents moyens : veille permanente des managers et de la Direction des Ressources Humaines ; CHSCT ; Médecin du travail. Une procédure « Traiter une incivilité, une agression, une menace d'un client », en ligne dans l'intranet, permet d'expliquer aux salariés comment faire face aux altercations, injures, diffamations, outrages, et autres menaces. Par ailleurs, le Document Unique pour L'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des travailleurs, également en ligne dans l'intranet, dresse l'inventaire des risques potentiels, avec leur descriptif, des éléments de constat et d'analyse, ainsi que les moyens de prévention. Ce document est présenté aux partenaires sociaux à chaque mise à jour. Le bilan des accidents du travail et des incivilités est communiqué à chaque séance du CHSCT, et fait l'objet d'un bilan annuel.

- Le Groupe Inforsud

La sécurité et la santé au travail constituent un enjeu fort au niveau du Groupe Inforsud. Un correspondant Sécurité est nommé dans chaque filiale du Groupe. Les risques professionnels font l'objet d'une démarche de prévention orientée sur 3 axes : Sécurité technique (ex : amélioration technique des matériels, mise à disposition de protections auditives, de chaussures de sécurité) ; Sécurité comportementale (formation des personnels, consignes de sécurité) ; Communication interne sur la sécurité. L'évaluation des risques a donné lieu à la rédaction du Document Unique dans chaque filiale, document de référence listant les risques liés au poste de travail. Cette étude a permis de coter la fréquence et la gravité des risques par poste de travail et de mettre en place un plan d'actions afin de les supprimer ou de les réduire. Ce document est examiné lors de chaque CHSCT et remis à jour au moins une fois par an.

L'année 2015 a vu la mise en place du Comité Sécurité animé par le coordonnateur sécurité du Groupe. Différentes actions ont été menées :

- création d'une fiche « visite sécurité », utilisable lors de visites régulières des ateliers pour consigner les points de non-conformité, et pour évaluer, d'une visite à l'autre, les progrès et les pistes d'amélioration,
- plans de prévention des risques pour l'accueil des prestataires extérieurs,
- communication interne sur la sécurité avec la mise à disposition d'un livret Sécurité à Edokial. Ce livret sera désormais proposé à chaque salarié nouvellement embauché.

Equipement de protection individuel :

L'entreprise fournit à chaque salarié les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques rencontrés. Notamment, les salariés affectés sur machine ou en atelier dans lequel une nuisance sonore peut être constatée, sont équipés de bouchons d'oreille personnels adaptés à leur empreinte auriculaire.

Nuisance sonores

Des études de l'ambiance sonore des ateliers ont été réalisées afin d'évaluer l'exposition au bruit des salariés. Ces études sont réalisées par des entreprises privées spécialisées ou par des organismes affiliés à la médecine du travail. Les résultats ont permis de mettre en évidence un bon niveau de protection des salariés avec la mise à disposition de bouchons « moulés » ou de casques avec filtre.

Les machines sont équipées autant que possible de protecteurs afin de réduire la nuisance sonore. Les dispositifs bruyants tels que les compresseurs sont éloignés des postes de travail.

8.7.5. Formation

Les chiffres – clés	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Budget de formation prévisionnel (M€)	5,2	4,5	4,5	0,25	0,27	0,3
% masse salariale	7,20%	6,40%	6,40%	1,95%	1,93%	2,23%
Nombre prévisionnel de jours de formation	10 757	9 630	12 975	776	797	798

Au niveau de la Caisse régionale :

	2015	2014	2013
Stagiaires étudiants accueillis à la Caisse régionale	173	210	163

- La Caisse régionale

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuit une politique de formation visant à favoriser l'accroissement des compétences, à soutenir la dynamique commerciale et à préparer le renouvellement des effectifs. D'importants moyens sont alloués à la formation comme le montrent le nombre de jours dispensés ou le budget affecté, en valeur absolue comme en pourcentage de la masse salariale. De ce point de vue, le Crédit Agricole se situe très en dessus des obligations réglementaires qui sont de 1,6% de la masse salariale.

En 2013, l'augmentation sensible du nombre de jours de formation était liée au changement du système informatique. En 2014, un nouveau canal de formation a été lancé, reposant sur l'agencement dans chacun des sites d'un « centre de perfectionnement » équipé pour conduire des sessions alternant des temps réservés aux apprentissages et aux échanges et d'autres à la mise en pratique. En 2015, l'ensemble des collaborateurs des sites et des agences a participé à au moins une session dans un centre de perfectionnement, sur des thèmes comme le projet Relations RC2.0, la Banque locale et digitale ou, pour les agences, l'efficacité commerciale.

Par ailleurs, des filières de formation « métiers » sont organisées dans le cadre du renouvellement des effectifs (ex : nouveaux embauchés, agriculture, professionnels). 6 filières étaient actives en 2015. Des stages sont proposés chaque année à des étudiants dans le cadre de leur formation.

Afin de diminuer les déplacements, les canaux de formation sont diversifiés (présentiel, e-formation) et un regroupement par secteurs géographiques est organisé pour les collaborateurs des agences.

- Groupe Inforsud

Chaque filiale du groupe met en œuvre un plan de formation annuel adapté à la taille et aux besoins de son activité. Il permet à chaque collaborateur de développer ses compétences, son savoir-faire et d'évoluer professionnellement. Les principaux axes de formation concernent : l'employabilité, la sécurité et le développement personnel.

8.7.6. Egalité de traitement et la lutte contre les discriminations

Les chiffres – clés

	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Rappel Effectif total	2 107	2 129	2 167	389	400	ND
Femmes	1 300	1 322	1 319	104	104	ND
Hommes	807	807	848	285	296	ND
Rappel Recrutements	83	107	119	78	48	ND
Femmes	49	57	68	26	ND	ND
Hommes	34	50	51	52	ND	ND
Nombre de promotions	319	205	226	28	ND	ND
Femmes	200	117	132	12	ND	ND
Hommes	119	88	94	16	ND	ND

Au niveau de la Caisse régionale

	2015	2014	2013
Salaire moyen Agents d'application	27 254	27 400	27 200
Femmes	27 287	27 349	ND
Hommes	27 175	27 528	ND
Salaire moyen Technicien Anim. Unité	32 843	32 931	32 615
Femmes	32 363	32 532	ND
Hommes	32 576	33 526	ND
Salaire moyen Resp. management	46 672	64 780	46 226
Femmes	43 837	44 046	ND
Hommes	48 263	48 187	ND

- La Caisse régionale

Tant au niveau de ses recrutements que des mécanismes de gestion des ressources humaines, la Caisse régionale reste vigilante à toute forme de discrimination (origine, nationalité, âge, sexe etc.). Les critères de recrutement sont équilibrés autant sur le sexe, que sur l'âge, ou sur le niveau de formation.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été renouvelé avec les partenaires sociaux en juin 2015 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Des indicateurs relatifs à l'emploi, la formation professionnelle, l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la promotion professionnelle, sont suivis et analysés annuellement avec les partenaires sociaux. L'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes s'explique par des différences de positionnement, liées notamment à une moindre ancienneté des femmes dans l'entreprise. Les promotions nombreuses dont bénéficient les femmes sont de nature à faire évoluer ces moyennes. La Caisse régionale réalise chaque année une étude de la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes sur un certain nombre de critères définis dans la convention collective nationale : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. Chaque année, un rapport sur l'égalité hommes - femmes présenté au comité d'entreprise et diffusé dans l'entreprise, porte sur les conditions générales d'emploi, la formation professionnelle, la rémunération et la promotion professionnelle. L'analyse de ce rapport confirme qu'à niveau de poste et ancienneté comparable, les rémunérations entre les hommes et les femmes sont équivalentes.

- Groupe Inforsud

Le groupe met en œuvre des actions visant à lutter contre la discrimination. A titre d'exemple, un accord d'entreprise portant sur l'égalité hommes-femmes a été signé en 2012 dans la filiale EDOKIAL. Un bilan

annuel est réalisé et présenté aux Instances Représentatives du Personnel. Ce bilan porte notamment sur l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, la promotion et la politique salariale.

8.7.7. Action en faveur des handicapés

Les chiffres - clés

Recrutement salariés handicapés (CDI)
Taux d'emploi de travailleurs handicapés

NMP		
2015	2014	2013
6	4	6
ND	4,7%	4,6%

IS		
2015	2014	2013
0	0	ND
ND	3,3%	3,8%

Au niveau de la Caisse régionale

Apprentis en alternance (DU Albi)

2015	2014	2013
7	12	9

- La Caisse régionale

La Caisse régionale promeut une politique en faveur des personnes handicapées, grâce notamment à des mesures concourant au maintien dans l'emploi, au développement des recrutements externes en lien avec le Centre de Formation des Apprentis d'Albi, et au développement du travail dans le secteur adapté et protégé.

Un axe fondamental de la politique Handicap de Nord Midi-Pyrénées porte sur le recrutement. Dans les accords renouvelés fin 2015, les Caisses régionales de Crédit Agricole se sont engagées à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte de 6% minimum de travailleurs handicapés au niveau national, sans que ce taux ne puisse se situer en dessous de 5% pour chacune d'entre elles. A Nord Midi-Pyrénées, les métiers sont ouverts à tous, comme mentionné dans les offres d'emploi externes.

La Caisse régionale a participé en 2008 avec l'université Champollion (Albi) à la création d'un Diplôme Universitaire en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. En 2015, 7 contrats de professionnalisation en alternance employés au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées suivaient ce cursus de formation. Ce parcours de formation en alternance constitue le principal vivier des recrutements mais il n'est pas le seul. Au total, en 2015, 6 personnes en situation de handicap ont été embauchées en CDI.

Un autre axe important de la politique Handicap concerne le maintien dans l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés. Dans ce cadre, des accompagnements sont pris en compte, notamment des aménagements de postes avec le concours d'ergothérapeutes. Les préconisations des spécialistes sont mises en place par les services compétents comme la logistique, l'informatique ou la téléphonie.

En 2015, la Journée Nationale de l'Audition a été l'occasion de mener une opération de dépistage en partenariat avec la médecine du travail. Cette opération a profité à près de 40 salariés. 6 d'entre eux ont bénéficié d'un appareillage auditif pris en charge financièrement. D'autres demandes étaient en cours d'instruction à la fin de l'année. Les appareils correspondant permettent aux salariés équipés, de maintenir leurs compétences, de faciliter leurs relations et de réduire la fatigue induite par l'effort d'adaptation.

En 2014 comme en 2013, le matériel informatique provenant du renouvellement du parc suite au changement de système informatique a été fourni à l'association gersoise AG2I avec laquelle un partenariat a été signé. Ag2i œuvre en effet pour l'insertion de personnes en difficulté ou en situation de discrimination, ainsi que pour l'insertion sociale et professionnelle, le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle de personnes handicapées. Pour assurer sa mission, l'association s'appuie sur des activités de tri, de recyclage et de récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), mais aussi sur des formations spécifiques à l'usage de l'informatique et sur des activités de recyclage et reconditionnement.

- Groupe Inforsud

Au total, 8 personnes handicapées sont employées en CDI. Par ailleurs, le groupe recourt à des prestations assurées par des travailleurs handicapés. Par exemple, Inforsud Gestion confie l'entretien des espaces verts à un ESAT. Certaines filiales s'approvisionnent en fournitures de bureaux

conditionnées par des personnes handicapées. Lors de traitements ponctuels nécessitant par exemple un conditionnement manuel, Edokial fait appel à des ESAT ou sollicite des agences d'intérim pour faire travailler des personnes handicapées.

8.8. Responsabilité environnementale

8.8.1. Politique générale.

- La Caisse régionale

La démarche RSE de la Caisse régionale vise à assumer sa responsabilité environnementale sur son territoire par la mise en œuvre d'un plan d'actions décidées par le Comité de direction RSE et mises en œuvre dans les différentes lignes de métiers.

De leurs côtés, les Caisses locales s'engagent aux côtés des acteurs du territoire portant des initiatives en faveur de l'environnement. A titre d'exemple, les Caisses locales de Rodez et de Saint - Affrique ont apporté en 2015 leur soutien à des projets de plantation de haie champêtre menées dans le lycée agricole de leur territoire. En partenariat avec l'Association Arbres et Paysage en Aveyron, ces projets avaient un but pédagogique destiné à partager avec les étudiants la nécessité de planter des haies en raison de ses multiples bénéfices (protection de la biodiversité, maintien des sols, protection du vent etc.). Ces plantations ont permis aux Caisses locales de compenser les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements des administrateurs du fait de l'exercice de leur mandat. La compensation a été homologuée au titre du programme « Carbone local » développé par l'Agence de développement durable de la région Midi-Pyrénées et sont consultables sur le site de cet organisme⁵.

- Le Groupe Inforsud

La gestion des impacts environnementaux représente un enjeu majeur de la démarche RSE du Groupe Inforsud.

Les filiales EDOKIAL, MERICO et CHABRILLAC ont le Label Imprim' vert. L'organisation environnementale de Mérico est certifiée ISO 14001. Les imprimeries Chabrilac et Mérico ont les Certifications FSC et PEFC.

Une étude portant sur un dispositif de régulation à distance (GTC) a été menée en 2015 sur le site de Bozouls Causse Comtal.

Veille règlementaire environnement et sécurité :

Le comité Sécurité mis en place avec les correspondants de filiale permet de mutualiser les informations, dont les expériences en termes de sécurité et d'environnement, et le suivi des différentes certifications.

Gestion et Suivi des Produits Chimiques :

Conformément au label Imprim'Vert, aucun produit toxique n'est utilisé dans les imprimeries. Pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et de toutes autres personnes présentes sur les lieux, un classeur regroupe les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de chacun des produits. Cette fiche permet de détailler les risques réels liés au produit. Des fiches simplifiées sont affichées à proximité des produits chimiques concernés afin de rappeler les risques.

Protection de l'environnement :

Tous les produits chimiques liquides ou pâteux sont stockés dans des bacs de rétention. Tous les déchets de process sont collectés dans des contenants adaptés (ex : citerne pour les eaux de mouillage, bac pour les encres) et pris en charge par des fournisseurs agréés. Les registres de suivi des déchets sont en place dans chaque filiale. Les opérations de chargement et déchargement sont réalisées dans le respect de la réglementation environnementale avec mise à disposition préventive d'absorbants spécifiques et protections de plaques d'égouts aux points de dépotage.

⁵ <http://www.carbonelocal.com/entreprises/caisse-regionale-de-credit-agricole-nord-midi-pyrenees/>

Le groupe Inforsud n'a pas mené d'actions particulières de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement.

8.8.2. La gestion des déchets

- La Caisse Régionale

La politique de la Caisse régionale vise à favoriser le recyclage des principales sources de déchets générées par l'activité : papier, cartouches d'encre, déchets électriques et électroniques, cartes bancaires.

Le papier

Etabli dès 2008, un programme de récupération du papier de bureau par les salariés a constitué une innovation au sein des Caisses régionales. En agence, les équipes de la logistique ont optimisé le circuit de ramassage avec celui des approvisionnements. Régulièrement, des opérations de destruction d'archives alimentent également les apports. Le papier collecté est transporté par le prestataire Véolia sur sa plateforme à Toulouse pour y être broyé et conditionné en balles, acheminées ensuite en papeteries, principalement à l'usine SAICA en Espagne (El Burgo de Ebro, Zaragoza) et à l'usine française GREENFIELD (Château Thierry, 02). La destination finale est cependant liée au marché des matières fibreuses recyclées et peut évoluer au cours du temps.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Papier recyclé (tonnes)	133	142	150

Le carton

Sur les sites administratifs, les cartons d'emballage sont évacués à travers les filières de recyclage des collectivités locales ou, sur Rodez – Causse Comtal et Albi, compressés avant d'être pris en charge par le prestataire Véolia pour être recyclés dans des sites de production papetière.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Carton recyclé via Véolia (tonnes)	1,3	1,7	1,6

Cartouches d'encre

Utilisées dans les services et les agences, les cartouches d'encre sont en totalité récupérées et confiées au prestataire Innotec, société basée à Lunel (34), qui se charge de la remise à neuf des cartouches, du recyclage ou de la valorisation énergétique des composants, selon leur état. En 2013, le changement des imprimantes dans les agences a entraîné le remplacement de toutes les cartouches, générant une augmentation anormalement élevée de la récupération. En 2015, la création de la banque privée a généré une augmentation des cartouches consommées.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Cartouches d'encre récupérées et recyclées	4 591	4 339	5 634

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)

En 2013, un partenariat a été signé avec l'atelier d'insertion de personnes handicapées Ag2i (Gers) Dans ce cadre, la Caisse Régionale a fourni le matériel informatique provenant du renouvellement du parc suite au changement de système d'information. Entre 2013 et 2014, 68 tonnes de matériel usagé ont ainsi été traitées, dont 94,4% orientées vers des filières de recyclage et 5,6% ré-employées au bénéfice de personnes en difficulté.

Un programme innovant : le recyclage des cartes bancaires

Avec cinq autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a testé à partir du mois de juin 2013 la mise en place d'un programme unique en Europe de récupération et recyclage des cartes

bancaires. Grâce à ce dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore, basée en Belgique, où les métaux contenus dans les cartes sont valorisés pour une seconde vie. Une Analyse Cycle de Vie (ACV) sur l'ensemble du process a statué à un bilan environnemental positif. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a décidé d'utiliser un plastique d'origine végétale, le PLA (polyacide lactique) en remplacement du PVC, matériau réputé nocif pour l'environnement. Dès 2013, les premières cartes en PLA sont apparues à Nord Midi-Pyrénées. Il est prévu généraliser le PLA à l'ensemble du parc d'ici fin 2017.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Cartes bancaires récupérées et recyclées	82 781	77 707	28 653 (6 mois)

- Le Groupe Inforsud

La gestion des déchets de process est déployée au niveau de tous les sites depuis plus de 10 ans. Les démarches environnementales dont le traitement des déchets des filiales du Groupe Inforsud sont certifiées ISO 14001 pour Merico et Imprim'vert pour Edokial, Chabrillac et Merico. Inforsud Diffusion est agréée pour la collecte des déchets DEEE de ses clients. Dans le cadre de la démarche iso 14 001, Merico a mis en œuvre une organisation lui permettant de valoriser 96.2 % de ses déchets confiés au prestataire Paprec.

Les chiffres – clés

	2015
Papiers	1 085 t
Cartons	278 t
Encre	3,15 t
Toner	1,76 t
Emballages souillés	6,57 t
Eau de mouillage	46,87 t
DEEE	20 t

8.8.3.Nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité

- Le Groupe Inforsud

Les process se déroulant entièrement en enceinte fermée et du fait de la fréquence de rotation des camions, aucune nuisance sonore n'impacte les environnements des bâtiments.

8.8.4.L'utilisation durable des ressources

- La Caisse régionale

La consommation d'eau

Des économiseurs d'eau ont été généralisés sur les sites et sur les agences au fur et à mesure des travaux de rénovation.

La progression la consommation en 2015 provient de fuites enregistrées sur les sites de Montauban et Rodez Causse Comtal. En 2016, un système de pilotage électronique permettra de déclencher des alertes en cas de consommation anormale.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Consommation d'eau (m3)	27 038	22 154	21 532

La démarche – papier

Matériau majeur utilisé dans les process bancaires, le papier fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche ancrée sur trois piliers : sobriété, par la diminution des supports destinés aux clients (remis

en agence, expédiés par courrier etc.) et utilisés en interne (sites et agence) ; éco-responsabilité par l'utilisation de papier éco-labélisés diminuant la pression sur les ressources utilisées (eau, énergies, fibre de bois etc.) et recyclage, comme exposé au paragraphe « Gestion des déchets ».

Sobriété.

Le volume de papier utilisé en interne ou à destination des clients est évalué grâce à un suivi des sources les plus significatives, présentées dans le tableau ci-dessous. Certaines sources ne sont pas comptabilisées, comme les annexes expédiées avec les mailings ou les supports externes de formation.

Type de papier	2015	2014	2013
PAPIER - RAMETTES	149	145	167
RELEVES DE COMPTE, COMMUNICATION CLIENTS, PUBLICITE SUR LIEU DE VENTE (PLV)	86	90	100
CHEQUIERS	53	56	58
IMPRIMES BANCAIRES, ROULEAUX TPE, BOBINES ILS	51	50	64
ENVELOPPES	46	46	46
AGENDAS CALENDRIERS PRESSE DOC CALEPIN	42	42	41
PAPETERIE AUTRE	5	5	4
TOTAL CONSOMMATION PAPIER (tonnes)	433	434	479

Chaque année, des efforts sont déployés pour peser sur la consommation de papier, comme, par exemple, l'équipement des agences avec des imprimantes recto – verso, la réduction continue des imprimés bancaires par les actions de simplification et de dématérialisation.

L'adoption par les clients du relevé de compte électronique participe également à la dynamique de réduction.

	2015	2014	2013
Comptes avec relevé électronique	319 567	312 000	255 000

Depuis fin 2014, des tablettes numériques ont été déployées dans les agences, permettant aux clients de signer électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format - papier (pièces de caisse, contrats etc.). Les documents sont mis à disposition dans l'espace personnel du client sur ca-nmp.fr.

Ce dispositif a permis de réduire sensiblement le nombre de bordereaux utilisés, tout en sécurisant l'archivage des documents.

En 2015, un process de numérisation des factures a conduit à une forte réduction des pièces-papier utilisées dans le circuit de validation des documents. Pour mémoire, la Caisse régionale traite annuellement 17 000 factures.

Pour prolonger les efforts de réduction, un projet d'envergure a été ouvert fin 2015. L'objectif est d'augmenter à partir de 2016 la dématérialisation des process dans toutes les directions de la Caisse régionale, tout en répondant à des enjeux de sécurité (diminution des risques de perte liés à la manipulation de documents papier), de coûts et de satisfaction – clients.

Eco – responsabilité

Pour tous les relevés de compte et autres documents expédiés aux clients, la Caisse régionale utilise désormais du papier éco-labellisé PEFC, garantissant qu'au moins 70% de fibres de bois utilisées proviennent de forêts gérées durablement. Les services administratifs utilisent également du papier PEFC. Les enveloppes destinées aux clients sont éco labellisées *NF environnement*. Depuis 2015, ces enveloppes sont labellisées PEFC, de même que les agendas.

Fin 2015, un projet est ouvert en vue de diffuser en 2016 des chèquiers certifié PEFC. Nord Midi-Pyrénées a travaillé avec le prestataire Numen pour mettre en place une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées. Ce projet est en cohérence avec la démarche adoptée pour les relevés de compte et autres papier PEFC utilisés par la Caisse régionale.

Electricité

En 2015, la Caisse régionale a signé avec EDF le contrat « Equilibre » garantissant l'injection dans le réseau d'une quantité d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables équivalente au volume d'électricité consommée. L'objectif est de favoriser la production d'énergie renouvelable et de participer ainsi à la transition énergétique. Ce contrat est applicable aux tarifs jaunes et verts, soit environ 60% de l'électricité totale consommée en année pleine.

Les chiffres – clés

	2015	2014	2013
Electricité consommée (kWh)	9 784 484	10 049 496	10 116 540
Dont électricité verte (à partir du mois d'octobre 2015)	1 182 176	NA	NA

- Le Groupe Inforsud

Le papier :

Spécialisée dans la production de documents, les filiales recherchent en permanence à optimiser la consommation de matière première et ainsi à réduire leur impact sur l'environnement. Dans ce cadre, Edokial propose à ses clients :

- des solutions visant à regrouper des états par destinataire (regroupement de courriers)
- des solutions d'édition privilégiant le mode recto-verso,
- des solutions de dématérialisation et de diffusion de documents numériques (émission de mails, fax, sms,...).

La société EDOKIAL a eu son audit de renouvellement NFZ 42-013 en avril 2015, confirmant ainsi la maîtrise de son système d'archivage électronique (SAE) pour la gestion de document à valeur probante.

Les fabrications réalisées dans les ateliers de Mérico et Chabrillac favorisent des encres à base aqueuse.

Par ailleurs, en 2015, 89 % des fabrications de Mérico sont réalisées sur du papier certifié Fsc Pefc, soit une progression de 5 % par rapport à 2014.

L'eau

Le site de Bozouls Causse Comtal était jusqu'en 2011 fortement consommateur d'eau notamment à cause du fonctionnement d'une Tour Aéro Réfrigérée pour la climatisation de l'ensemble des *data centers*, ateliers de production et bureaux du site. Désormais, la production de froid est assurée par 2 aérocondenseurs externes, permettant le refroidissement des équipements par ventilation naturelle d'une boucle d'eau circulant dans la totalité des installations en circuit fermé. La consommation d'eau a ainsi diminué de 70% pour se stabiliser à environ 1 200 m³ par an sur le site de Bozouls Causse Comtal. Les process de production ne génèrent aucun rejet polluant dans les réseaux d'assainissement. Les eaux de process sont récupérées pour être ensuite retraitées par un fournisseur agréé.

Les chiffres – clés

	2015	2014
Consommation d'eau estimée (m ³)	2 500	2 500

8.8.5.L'empreinte carbone : le bilan carbone complet de la Caisse régionale

A la suite de la publication fin 2012 du bilan règlementaire des émissions de gaz à effet de serre, la Caisse régionale a réalisé volontairement en 2013 un Bilan carbone complet, accompagnée par le Cabinet Gleize Energie. L'objectif est d'estimer les émissions de l'ensemble des activités de la Caisse régionale. Le périmètre étudié concerne toutes les entités de la Caisse régionale (sites administratifs et agences) et comprend les activités ci-après. Déplacements : domicile – travail (salariés), professionnels (salariés et administrateurs), clients ; Biens et services achetés (intrants) : fournitures, prestations, restauration (site Albi) ; Immobilisations : fabrication des biens durables (immobilier, automates, véhicules, parc informatique) ; Energie et climatisation : énergie consommée (chauffage, climatisation, éclairage, fonctionnement des ordinateurs etc.), fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs ; Fret : amont (livraison des fournitures, courrier..), interne (transports de fonds, navettes de

chèques..), aval (envoi de courriers postaux, enlèvement des déchets...) ; Déchets : traitement de fin de vie des déchets (papier, carton, DEEE etc.).

Le volume total des émissions de gaz à effet de serre a été estimé à 17 527 tonnes équivalent CO2. Ces émissions représentent environ 9 tonnes par salarié et se décomposent ainsi :

Poste	teqCO2	Poids	Incertitude (teqCO2)
Déplacements	8 076	46,1%	3 027
Biens et services achetés	3 056	17,4%	1 062
Immobilisations	2 955	16,9%	1 512
Energie et climatisation	2 700	15,4%	361
Frêt	731	4,2%	75
Déchets	10	0,1%	5
Total	17 528	100%	6 042

Bilan carbone : émissions de gaz à effet de serre par poste (tonnes équivalent CO2)

Le poste des déplacements représente presque la moitié des émissions de gaz à effet de serre, avec 28 millions de kilomètres parcourus, dont 97% en voiture. Estimés grâce à une enquête interne à laquelle 55% du personnel ont répondu, les déplacements domicile – travail représentent 62% du total (17,6 millions Km). Les déplacements professionnels effectués par les salariés et les administrateurs pèsent pour 17,6% du total (5 millions de km). Estimées à partir du nombre de contacts, les allers et venues des clients se rendant en agence ont été évaluées à 5,8 millions de km, soit 20,4% du total.

A la suite de la présentation de ce Bilan carbone, le Comité de direction RSE a décidé la mise en place d'un plan d'actions visant à agir en priorité sur les déplacements, en raison du coût carbone mais aussi du coût financier lié, du risque routier, et du temps perdu. Les capacités de vidéo conférences ont été doublées sur chaque site administratif, portant à 8 le nombre de salles équipées du système VNCA. Le logiciel Lync permettant de réaliser des vidéo - conférences et de partager des documents en temps réel a été installé sur les postes de travail.

En 2016, la Caisse régionale a décidé d'actualiser le bilan carbone complet, confortant ainsi une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

8.8.6.L'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie et aux déplacements professionnels

Les chiffres – clés	NMP			IS		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Gaz naturel (Kwh PCI)	3 485 623	3 188 494	3 731 730	0	0	ND
Fioul domestique (litres)	187 816	193 000	203 550	155 402	137 000	ND
Plaquettes forestières (tonnes)	372	314	350	0	0	ND
Electricité (Kwh)	9 784 484	10 049 496	10 116 540	8 269 010	ND	ND
Déplacements routiers professionnels (km)	4 230 037	4 095 140	4 412 557	842789	825169	ND
Emissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO2)	3 339,3	3 095,30	3 412,90	1394,7	ND	ND

- La Caisse régionale

Un suivi détaillé permet de mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des quantités d'énergie consommées dans les différentes entités de la Caisse régionale. Un collaborateur de la Logistique est spécialement désigné pour prendre en charge le pilotage de ces objectifs.

Le suivi de l'empreinte carbone présenté ci-dessus inclut en outre les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des salariés (véhicules personnels et parc de la CR) et des administrateurs.

Malgré les efforts d'optimisation énergétique mis en œuvre sur les sites et dans les agences, l'empreinte carbone enregistrée en 2015 une augmentation due à trois éléments principaux : la régularisation d'un contrat de gaz dans une agence tarnaise ; la mise à jour des facteurs d'émission de gaz à effet de serre ; la progression des déplacements professionnels. De plus, bien que la température

moyenne en 2015 ait été supérieure aux normales durant une grande partie de l'année, la consommation de chauffage a progressé au cours d'épisodes plus froids⁶.

Optimisation énergétique sur les sites.

La poursuite des travaux de rénovation permet d'adopter des techniques plus efficaces d'un point de vue énergétique : isolation des bâtiments, éclairages à détection automatique, régulation thermique de nuit, généralisation des lampes à basse consommation ou LED, ajustement de la puissance électrique des compteurs aux besoins réels des bâtiments. A titre d'exemple, le parking du site de Cahors a été équipé avec un éclairage LED, permettant une réduction de la consommation de 16 000 kW/an, avec une durée de vie beaucoup plus importante des lampes. En 2016, un projet d'équipement est prévu dans les parkings du site de Rodez Causse Comtal.

Au titre du décret 2014-1393 relatif aux audits énergétiques dans les entreprises de plus de 250 salariés, un audit a été réalisé en 2015 dans un échantillon de 14 agences et deux sites administratifs, ouvrant un plan d'actions destinés à corriger les écarts constatés. Sur le site d'Albi, les huisseries et vitrages ont été remplacés, pour un investissement de 650 K€. Sur le site de Rodez Causse Comtal où ces équipements représentent 32% des déperditions, les travaux ont démarré (investissement de 870 K€). Les sites de Montauban et Cahors sont programmés pour 2016 et 2017.

Optimisation énergétique dans les agences

Les travaux de rénovation des agences intègrent la nécessité de réduire les consommations énergétiques et de viser une meilleure efficacité énergétique, comme par exemple l'installation de chaudières performantes privilégiant le gaz de ville ou les pompes à chaleur.

L'installation d'un dispositif de régulation à distance permettant de piloter le suivi et la gestion des locaux du point de vue énergétique (chauffage, conditionnement d'air, éclairage) a permis d'obtenir des baisses sensibles dans 4 agences – test allant de -13% à -20%. En 2016, Il est prévu de généraliser le dispositif.

Un grand chantier a été ouvert fin 2015 visant à rénover 120 agences entre 2016 et 2018. Les travaux seront conduits dans le cadre de la réglementation thermique en vigueur. L'installation de portes « à la française » est prévue afin de supprimer les rideaux d'air chaud.

Dans le domaine de la consommation électrique, les enseignes lumineuses des agences sont programmées pour une extinction entre 23h et 6h. Les enseignes de toutes les agences rénovées ou créées sont équipées de LED. Des actions de dimensionnement de compteurs électriques sont également conduites.

Energies renouvelables

Le site administratif de Rodez Causse Comtal bénéficie d'un système de chauffage mixte biomasse et fioul. Renouvelée en 2011, la chaudière à biomasse d'une puissance de 700 kW, est approvisionnée en plaquettes fournies par une entreprise locale à partir de bois éco-certifié PEFC. Installée sur le toit de l'agence Albi Verdier (81), une centrale photovoltaïque de 34 kWc a produit 37 048 kWh d'électricité en 2015.

Dans le cadre du chantier de rénovation 2016 - 2018, il a été décidé d'équiper toutes les nouvelles constructions d'agences d'installations photovoltaïques et de procéder à une étude systématique pour tous les autres bâtiments concernés.

Déplacements professionnels

Poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre, source de risques routiers, de temps perdu, de coûts carbone et financier, les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs en véhicules personnels ou avec ceux de la Caisse régionale font l'objet d'un suivi détaillé. Des actions sont mises en œuvre pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, comme par exemple le co-voiturage professionnel, le regroupement des réunions au niveau des secteurs d'agences et l'utilisation des audio et visio conférences. Dans le cadre du bilan carbone validé fin 2013, une action vigoureuse a été menée en 2014, portant le nombre de salles équipées du système de vidéo-conférence VNCA de 4

⁶ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2015/bilan-climatique-de-l-annee-2015>

à 8 sur les sites administratifs et permettant de déployer le logiciel Lync sur les postes de travail informatiques. Désormais, un grand nombre de rencontres jusqu'ici organisées en présentiel réunissent les participants par vidéo. Beaucoup d'interventions des responsables de service devant les instances décisionnelles sont dématérialisées. Une réunion des Directeurs de secteur sur deux se fait par Lync. Le projet « Banque à trois » ouvert en 2015 a permis de tester dans les agences de deux secteurs un dispositif permettant de réunir par vidéo le conseiller et son client en agence avec un expert présent physiquement sur un site. Malgré ces initiatives et après des années de baisse régulière, les déplacements enregistrent un rebond en 2015. C'est pourquoi un plan d'actions ambitieux a été conçu pour 2016, reposant principalement sur la mise en ligne d'un site de co-voiturage pour optimiser les déplacements professionnels, sur la fixation d'objectifs de réduction par direction et enfin sur le déploiement du dispositif de « banque à trois ».

- Le Groupe Inforsud

Du fait de l'éloignement des entités du groupe par rapport aux grandes métropoles régionales et nationales, les déplacements professionnels représentent un enjeu important. Une démarche de réduction a été lancée en 2014 avec la mise en œuvre progressive de salles de visio-conférence (Bozouls Causse Comtal, Saint Etienne, et Paris Alfortville) et d'un bureau partagé en visio-conférence pour Chabrilac entre Paris Bercy et Toulouse. Le co-voiturage est encouragé pour les déplacements inter-sites et pour les déplacements en clientèle. En 2015, des événements exceptionnels ont conduit à une hausse des déplacements routiers.

8.8.7. Protection de la biodiversité au niveau de la Caisse régionale

Situé en zone karstique au sein d'une ZNIEFF (zone d'intérêt faunistique et floristique) dotée d'une grande richesse en terme de biodiversité mais fragilisée notamment par la fermeture du milieu en raison de la déprise agricole, le site administratif de Rodez - Causse Comtal a été construit sur un parcellaire d'une soixantaine d'hectares. En 2014, un programme triennal d'inventaire de la biodiversité a été décidé en partenariat avec Ligue de Protection des Oiseaux, la Fédération départementale des Chasseurs et Rural Concept (ex Adasea). L'objectif est d'établir des préconisations pour un plan de gestion. Sentinelles infatigables de la biodiversité, des abeilles ont trouvé domicile dans des ruches installées sur les lieux.

En 2016, une exposition est prévue sur le site de Rodez Causse Comtal, destinée à partager avec les salariés la connaissance des principales espèces présentes sur le site. Les préconisations de gestion de l'espace seront présentées au Comité de direction RSE.

Le groupe Inforsud n'a pas mis en place d'actions spécifiques relatives à la biodiversité.

8.9. Plan 2016 des principales actions prévues

- Au niveau de la Caisse régionale

→ Déploiement du projet de rénovation des agences en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale.

→ Déclinaison du projet managérial collaboratif « *Des femmes et des hommes* ».

→ Déploiement du projet de dématérialisation des process.

→ Mise en œuvre de la plateforme Acesia développée par l'Afnor, en vue d'intégrer la performance RSE des fournisseurs dans les procédures d'achat.

→ Mise en œuvre du plan d'actions du projet « Favoriser l'éthique au travail ».

→ Mise en place d'une plateforme de covoiturage destinée à réduire les déplacements personnels et professionnels.

→ Déclinaison du projet de réduction des déplacements.

→ Mise à disposition des clients de chéquiers fabriqués avec du papier éco-labélisé PEFC.

→ Réalisation d'un bilan carbone complet, suite au bilan 2013.

→ Formation RSE des administrateurs de la Caisse régionale.

→ Réalisation d'une exposition sur site de Rodez - Causse Comtal dans le cadre du projet Biodiversité et validation du plan de gestion de l'espace.

- Au niveau du Groupe Inforsud

→ Mise en place d'un système de régulation énergétique à distance (GTC) sur le site de Bozouls Causse Comtal.

→ Etude pour la mise en œuvre de borne de chargement des véhicules électriques sur le site de Bozouls Causse Comtal.

→ Mise en place d'une démarche de numérisation et de digitalisation des process internes au sein des entités du groupe.

8.10. Note méthodologique sur les informations RSE

Contexte

Au titre de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et de son décret d'application du 24 avril 2012, les entreprises ont l'obligation de publier dans leur rapport de gestion des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Objectifs

Les informations exigées par la loi Grenelle II sont réunies dans le rapport de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). L'objectif de ce rapport est de donner une vision claire des impacts de l'activité de la Caisse régionale de crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sur la société et sur l'environnement et de rendre compte de la façon dont ces impacts sont pris en compte de façon à répondre aux attentes des parties prenantes.

Vérification et traçabilité des données

La vérification des données contenues dans le rapport RSE par un tiers externe indépendant est obligatoire, compte tenu des dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013. Ce dernier doit attester que toutes les informations requises dans le cadre de la loi Grenelle II ont été communiquées ou que leur omission a été justifiée. A partir de l'exercice 2016, la Caisse régionale est soumise aux obligations de vérification de la sincérité des informations.

Périmètre de collecte

Les données sont établies sur la base du périmètre financier consolidé, intégrant la filiale Inforsud Gestion, constituée de la holding Inforsud Gestion et des entreprises EDOKIAL, MERICO, Chabrilac, et Inforsud Diffusion. La SAS NMP développement et la SARL Caseg ne sont pas intégrées au périmètre de reporting RSE en raison du caractère non significatif de leur activité sur les indicateurs RSE. Les données intègrent également les activités et le fonctionnement des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale.

Période

Les données RSE collectées portent sur l'année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par exception, les données peuvent toutefois porter sur une période de 12 mois ne commençant pas au 1^{er} janvier (ex : Nombre d'administrateurs de caisses locales).

Interlocuteurs et rôles

- Le coordinateur du processus de collecte des données RSE est le responsable du Service Développement Durable, sous la direction du Directeur Général Adjoint chargé du Développement. Il est le correspondant du Contrôle de gestion, responsable de l'intégration des données au Rapport de gestion de la Caisse régionale. Il est l'interlocuteur auprès de l'organisme chargé de la vérification des données. Le coordinateur assure les fonctions de collecte des données auprès des services, du

contrôle de cohérence de second niveau, et d'intégration au Rapport RSE. Il prend en charge la rédaction et la mise en page du rapport.

- Les responsables de service garantissent la production des données, s'assurent de leur fiabilité, et effectuent les contrôles de cohérence de premier niveau.
- Les directeurs sont responsables de la qualité des données RSE relevant de leur domaine de compétence. A ce titre, ils valident le Rapport RSE avant intégration au Rapport de gestion.

Au niveau du groupe Inforsud Gestion, la collecte et la transmission des données sont assurées par la Responsable Contrôle, Sécurité & Moyens Généraux de la holding Inforsud, sous la supervision du Directeur général adjoint du Groupe.

Précision sur les indicateurs

La fiabilisation constante du reporting a conduit à identifier des écarts sur les données historiques. Ces écarts ont été corrigés dans la présente édition :

- Imprimés bancaires, rouleaux TPE, Bobines ILS consommés en 2014 : + 2 tonnes.
- Ordres de bourses réalisés par internet en 2014 : - 1,8%
- Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale en 2014 : - 469 816 €
- Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale en 2013 : + 56 392 €
- Déplacements professionnels en 2014 : + 340 030 km
- Déplacements professionnels en 2013 : - 8 163 km

Informations non fournies par la Caisse régionale

Compte tenu des enjeux au sein de la Caisse régionale, aucun accord spécifique n'a été signé avec les partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail.

Les indicateurs suivants ne sont pas reportés car la Caisse régionale n'est pas source de pollution ou de risques environnementaux, compte-tenu de la nature de ses activités de service :

- *Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions;*
- *Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement;*
- *Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.*

La Caisse régionale, en tant que société de services, n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative. L'indicateur suivant n'est donc pas reporté :

- *Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.*

Précisions concernant le Groupe Inforsud

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et sécurité au travail au niveau du groupe Inforsud.

Le groupe Inforsud n'a pas de provisions et garanties en matière d'environnement.

Le groupe Inforsud n'a pas mené d'actions particulières de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement.

Le groupe Inforsud n'a pas mis en place de moyens spécifiques pour protéger ou développer la biodiversité.

9. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total de 754 M€, dont 12,1 M€ dans les filiales.

DETAIL DES FILIALES	Objet	Valeur comptable brute en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2014 en K€
SA Inforsud Gestion	<i> Holding </i>	4 224	16 086	88,94%	- 418
SAS NMP Développement	<i> Capital Risque </i>	8 194	7 872	100,00%	- 234
SARL CASEG	<i> Courtage </i>	69	419	99,05%	1
TOTAL		12 487			

Sur les 754 M€ de filiales et participations, les actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA, représentent 622 M€ soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable brute en K€
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	7 396
SA SOPRA STERIA GROUP	0,60%	4 313
SAS SACAM IMMOBILIER	2,65%	3 696
SA AXWAY SOFTWARE	0,57%	2 187
SAS SACAM A VENIR	1,88%	2 741
SAS DELTA	3,04%	2 421
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961

10. DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2010	6.242.112	3,38 %	3 164 750,78 €
2011	6.242.112	3,58 %	3 352 014,14 €
2012	6.242.112	2,78 %	2 602 960,70 €
2013	6.242.112	2,46 %	2 303 339,33 €
2014	6.242.112	1,89 %	1 769 638,75 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2010	2.080.716	3,60 €	7 490 577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7 532 191,92 €

11. LES PERSPECTIVES 2016

L'année 2015 dans un contexte de relative reprise économique a vu son activité globale croître légèrement. Dans cet environnement, 2016 laisse entrevoir une poursuite de l'amélioration des conditions économiques.

Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la qualité de la relation client au service du territoire.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés :

- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients, complété d'une disponibilité accrue via les services du multicanal
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions.

En cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2016 :

- Une synergie accrue entre l'ensemble des canaux de distribution, et le lancement des agences Collaboratives
- Le développement de la banque Locale et Digitale, pour répondre aux évolutions du territoire, des clients, des modes de consommation, des technologies
- L'amplification de sa démarche qualité client : sécuriser la relation client par la satisfaction et la qualité du service
- De capitaliser sur les qualités des Femmes et Hommes du Crédit Agricole (agilité, transversalité, créativité...)
- Renforcer notre différence par un mutualisme « en mouvement »
- Une politique de distribution en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole,
- Des ambitions de production alliant la conquête de parts de marchés et la préservation des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

12. ANNEXE

Liste des mandats et fonctions par mandataire social au 31 décembre 2015

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS NMP Développement SA Grand Sud-Ouest Capital	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Président Administrateur
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS Mérico Deltaprint SAS Chabrillac SAS Agridea SEM Air 12 Radio Totem	Vice-Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Censeur Censeur
LES VICE-PRESIDENTS		
Mr Jean-Pierre ASTORG	Caisse locale de Cahors Université	Président du Conseil d'administration
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont GAEC du Pioch de l'air	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
LES ADMINISTRATEURS		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour SA Capel 4 saisons SAS Les fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies GAEC de Mordesson SAS Mérico Deltaprint	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Membre du Comité de direction Administrateur Gérant Gérant Administrateur
Mme Agnès AUBERTIN	Caisse locale de Figeac SAS France Noyer SAS Sylvalpes	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mr Yannick FRAISSINET	Caisse locale de Montauban GAEC de Nivelles SAS Adalia GFA 3F	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Président Gérant
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine SA Safalt	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars Association CERFrance Aveyron SEM 12 SEM Micopolis	Président du Conseil d'administration Président Censeur Administrateur

Mme Véronique LACAZE	Caisse locale de Saint Céré Cuma d'Aynac	Présidente du Conseil d'administration Présidente
Mme Véronique MAGNANI	Caisse locale de Nègrepelisse EARL Guimax	Président du Conseil d'administration Gérante
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais EARL Christian Puech SAS AESE	Président du Conseil d'administration Gérant Président
Mr Bernard PINEL	Caisse locale Vallée du Girou EARL d'En Barrot	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard GAEC de la Maison forte SAS Merico Deltaprint SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR	Vice-Présidente du Conseil d'administration Présidente Associée gérante
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Afrique EARL Solier Cuma de Rebourguil	Président du Conseil d'administration Gérant Président
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez SAS Jean Soulenq et fils SA Inforsud Diffusion SAS Chabrillac SCI MJDM Soulenq	Présidente du Conseil d'administration Présidente Administrateur Administrateur Gérante
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn EARL Terral Francis SCA Vinovale SAS Chabrillac SAS Les domaines de Vinovale Sté civile Vignobles Immo négoce SCEA Château Candastre SCEA Château Marguerite SAS Alice SAS Arnaud Baratte Corp Int. SAS Gufa Vins du Sud-Ouest	Président du Conseil d'administration Gérant Président Administrateur Président Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Mme Véronique VIRCHENAUD	Caisse locale de Verdun sur Garonne	Présidente du Conseil d'administration

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Exercice 2015



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

Son code NAF est le 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

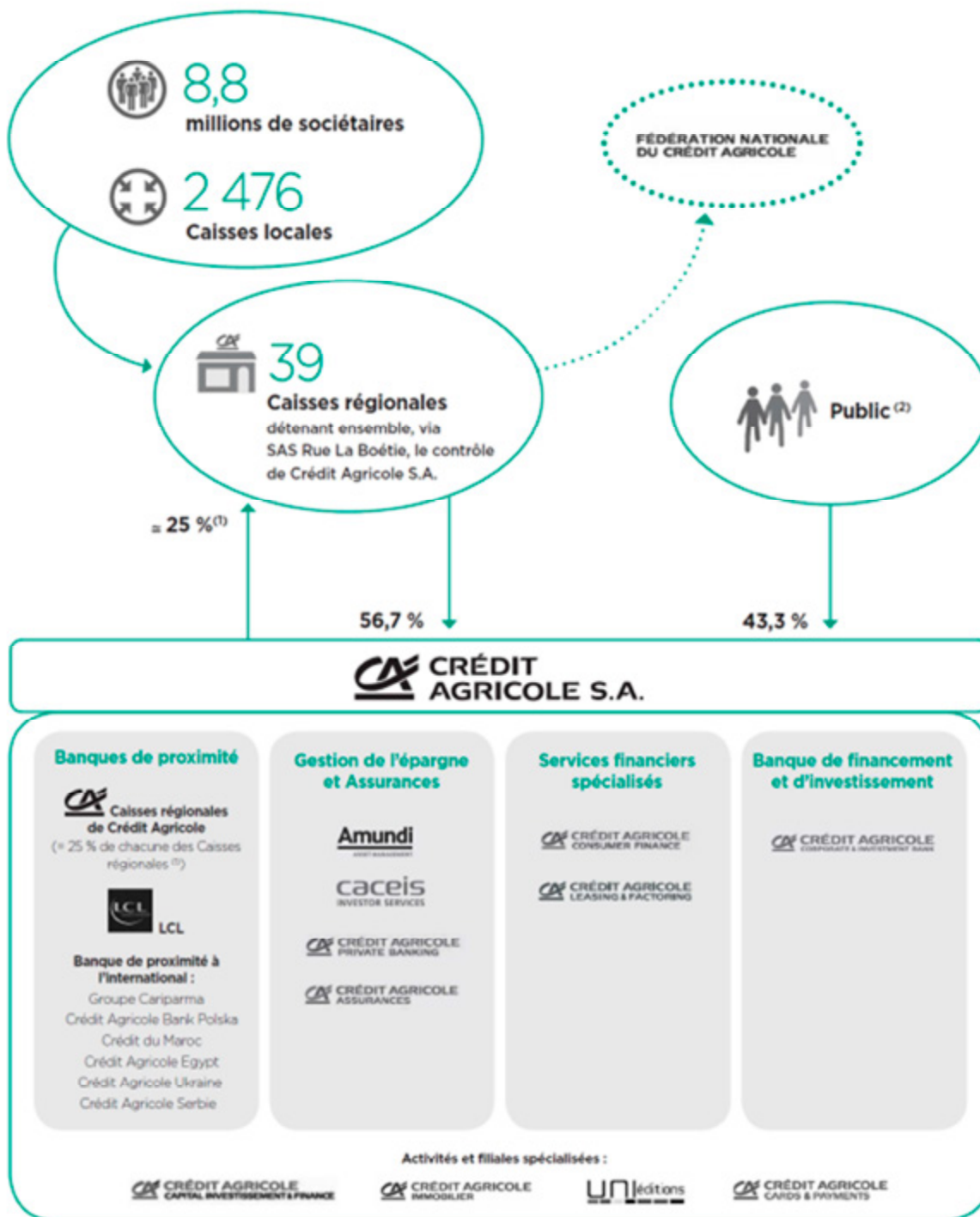
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Y compris autocontrôle.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer

préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les Caisses Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 632 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Intérêts et produits assimilés	4.1	447 203	454 656
Intérêts et charges assimilées	4.1	-194 786	-217 669
Commissions (produits)	4.2	203 098	202 287
Commissions (charges)	4.2	-32 405	-30 103
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-284	-3 203
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	24 834	20 366
Produits des autres activités	4.5	60 999	61 285
Charges des autres activités	4.5	-4 277	-2 828
PRODUIT NET BANCAIRE		504 382	484 791
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.5	-260 025	-266 185
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-16 031	-16 956
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		228 326	201 650
Coût du risque	4.8	-41 425	-34 765
RESULTAT D'EXPLOITATION		186 901	166 885
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	72	5 543
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		186 973	172 428
Impôts sur les bénéfices	4.10	-66 154	-55 707
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		120 819	116 721
Participations ne donnant pas le contrôle		315	455
RESULTAT NET PART DU GROUPE		120 504	116 266

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)
Résultat net		120 819	116 721
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	1 953	-2 786
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		1 953	-2 786
capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-673	929
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		1 280	-1 857
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	8 566	4 149
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	3 011	-731
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		11 577	3 418
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-485	-846
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	11 092	2 572
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		12 372	715
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		133 191	117 436
Dont part du Groupe		132 876	116 981
Dont participations ne donnant pas le contrôle		315	455

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Caisse, banques centrales	6.1	84 669	94 125	89 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	57 219	46 972	40 311
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	118 825	143 960	102 094
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 293 886	1 246 883	1 176 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	977 668	817 222	869 982
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	10 872 848	10 680 722	10 538 041
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 699	17 865	3 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.10	716 358	613 767	453 619
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	83 211	82 168	62 594
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	328 335	222 587	295 217
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.13	2 695	2 903	2 368
Immobilisations corporelles	6.14	76 624	83 850	91 601
Immobilisations incorporelles	6.14	300	245	182
Ecarts d'acquisition	6.19			
TOTAL DE L'ACTIF		14 627 337	14 053 269	13 725 092

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	63 922	47 669	29 424
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	95 642	32 583	28 751
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	7 442 467	7 315 813	7 109 687
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	4 307 787	4 064 109	4 156 430
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	0	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100 983	123 517	66 203
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	896	920	4 564
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	243 227	225 419	226 818
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.15	89 058	82 144	69 338
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	0	0	0
TOTAL DETTES		12 343 982	11 892 174	11 691 215
CAPITAUX PROPRES		2 283 355	2 161 095	2 033 877
Capitaux propres - part du Groupe		2 277 921	2 155 850	2 029 011
Capital et réserves liées		891 548	890 699	868 901
Réserves consolidées		1 234 861	1 130 249	1 020 688
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		31 008	18 636	17 921
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		120 504	116 266	121 501
Participations ne donnant pas le contrôle		5 434	5 245	4 866
TOTAL DU PASSIF		14 627 337	14 053 269	13 725 092

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	240 183	1 648 906			1 889 089	18 395	- 474	17 921	121 501	2 028 510	4 867			-	4 867	2 033 377
Impacts IFRIC 21		500			500					500						500
Affectation résultat 2013		121 501							- 121 501							
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	240 183	1 770 907	-	-	2 011 090	18 395	- 474	17 921		2 029 010	4 867			-	4 867	2 033 877
Augmentation de capital	21 798				21 798					21 798						21 798
Variation des titres auto-détenus					-					-						-
Emissions d'instruments de capitaux propres					-					-						-
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée					-					-						-
Dividendes versés en 2014		11 939			- 11 939					- 11 939	77				77	12 016
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					-					-					-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-					-					-	-
Mouvements liés aux stock options					-					-					-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 798	11 939	-	-	9 859	-	-			9 859	77			-	77	9 782
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	2 572	- 1 857	715		715					-	715
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					-					-					-	-
Résultat au 31/12/2014					-				116 260	116 260	455				455	116 715
Autres variations					-				6	6					-	6
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2)	261 981	1 758 967	-	-	2 020 948	20 967	- 2 331	18 636	116 266	2 155 850	5 245			-	5 245	2 161 095
Affectation du résultat 2014		116 260			116 260				- 116 260							-
Impacts IFRIC 21		6			6				- 6							-
Capitaux propres au 1er janvier 2015	261 981	1 875 233	-	-	2 137 214	20 967	- 2 331	18 636		2 155 850	5 245			-	5 245	2 161 095
Augmentation de capital	849				849					849						849
Variation des titres auto-détenus					-					-						-
Emissions d'instruments de capitaux propres					-					-						-
Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée					-					-						-
Dividendes versés en 2015		11 654			- 11 654					- 11 654	126				126	11 780
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					-					-					-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-					-					-	-
Mouvements liés aux stock options					-					-					-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	849	11 654	-	-	10 805	-	-			10 805	126			-	126	10 931
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	11 092	1 280	12 372		12 372					-	12 372
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					-					-					-	-
Résultat au 31/12/2015					-				120 504	120 504	315				315	120 819
Autres variations					-					-					-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015	262 830	1 863 579	-	-	2 126 409	32 059	- 1 051	31 008	120 504	2 277 921	5 434			-	5 434	2 283 355

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité (4)
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôt	186 973	172 428
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	16 033	16 955
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	45 109	48 129
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-292	-5 640
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-3 034	-154
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	57 816	59 290
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-35 839	264 273
Flux liés aux opérations avec la clientèle	63 448	-285 409
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-106 376	-207 712
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-90 344	72 381
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-68 456	-78 877
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-237 567	-235 344
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	7 222	-3 626
Flux liés aux participations (1)	-3 104	-2 581
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 770	-3 724
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-11 874	-6 305
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 930	20 786
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-10 930	20 786
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-15 582	10 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	92 852	81 997
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	94 125	89 078
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-1 273	-7 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	77 271	92 852
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	84 669	94 125
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-7 398	-1 273
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-15 581	10 855

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

- (1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 3 104 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :
- Souscription de capital des titres pour 3 745 milliers d'euros dont notamment Delta SAS (2 421 milliers d'euros), NMP développement (990 milliers d'euros), Safalt (104 milliers d'euros) et SACAM assurance caution (99 milliers d'euros)
 - Cession de participation pour 641 milliers d'euros dont notamment C2MS (424 milliers d'euros), SOGAP (103 milliers d'euros) et SORID (79 milliers d'euros)
- (2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :
- le paiement des dividendes versés par l'entité à ses actionnaires, à hauteur de 11 779 milliers d'euros pour l'année 2015,
 - l'augmentation de capital du fonds dédiés Force 4 pour 35 014 milliers d'euros,
 - l'augmentation nette de capital à hauteur de 849 milliers d'euros.
- (3) Au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu d'émission de dettes subordonnées.
- (4) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes)		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1 ^{er} janvier 2015	Oui
IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxes comptabilisées flat en 2015 :
 - Taxe systémique
 - Taxe foncière
 - Contribution Financière des Entreprises
 - Contribution pour frais de contrôle de l'ACPR
 - Fonds de soutien aux collectivités territoriales
 - Contribution versée au titre du Fonds de Résolution Unique faisant l'objet d'une dotation aux provisions de passif
- Taxe comptabilisée en flat en 2015 au titre de 2014 :
 - Contribution C3S

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)		
- IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service		1er février 2015 (1)	Oui
- IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix		1er février 2015 (1)	Oui
- IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et		1er février 2015 (1)	Oui

réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs			
- IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé		1er février 2015 (1)	Non
- IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services »)		1er février 2015 (1)	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend

également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces dépréciations concernent les filières habitat (crédits locatifs), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin, élevage bovin, élevage ovins-caprins, céréales), commerce de détail et de gros, électricité, pharmacie, hôtellerie- restauration, construction, boulangerie, automobiles, CHR, holding et viticulture.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction)

inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à

mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
 - Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que

les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- o Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- o Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité

implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Nord Midi-Pyrénées cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.10 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 Provisions.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice

imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une

différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	8 à 10 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels	1 an
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

Principaux événements significatifs de la période :

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2015 à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie à hauteur de 17,1 M€.

Fin 2015, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est entrée à hauteur de 2,4 M€ au capital de la SAS DELTA, filiale du Groupe Crédit Agricole dans le domaine du stockage informatique en « data centers ».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 4,4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,6 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,1 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 265,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 230,4 millions d'euros et des titres subordonnés pour 37,5 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion 7.1)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	57 219	46 972
Instruments dérivés de couverture	118 825	143 960
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	490 108	500 112
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 787	15 803
Prêts et créances sur la clientèle	10 872 848	10 680 722
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	716 358	613 767
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 263 145	12 001 336
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 075 236	1 061 946
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	159 475	157 599
Provisions - Engagements par signature	-5 176	-2 431
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 229 535	1 217 114
Exposition maximale au risque de crédit	13 492 680	13 218 450

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration-générale	1 236 848	95	93	13	1 236 742
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	7 787				7 787
Grandes entreprises	1 945 228	69 375	64 259	100 494	1 780 475
Clientèle de détail	8 126 164	215 445	162 597	107 936	7 855 631
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	11 316 027	284 915	226 949	208 443	10 880 635

(1) Dont encours restructurés pour 56 149 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale (2)	1 336 844	1 973	1 597	180	1 335 067
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	15 803				15 803
Grandes entreprises	1 789 029	78 532	69 651	83 773	1 635 605
Clientèle de détail	7 971 269	210 996	157 925	103 294	7 710 050
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	11 112 945	291 501	229 173	187 247	10 696 525

(1) Dont encours restructurés pour 51 494 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	33 496	63 310
Grandes entreprises	335 255	319 022
Clientèle de détail	706 485	679 614
Total Engagements de financement	1 075 236	1 061 946
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	51	8
Grandes entreprises	130 315	126 288
Clientèle de détail	29 047	29 743
Total Engagements de garantie	159 413	156 039

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	30 827	6 514
Grandes entreprises	1 427 865	1 327 944
Clientèle de détail	2 849 095	2 729 651
Total Dettes envers la clientèle	4 307 787	4 064 109

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2015						31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						622 241	-	30 157
Instruments de dette	0	0	0	0	0	669	-	3 700
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	500	-	2 296
Grandes entreprises					0	169	-	1 404
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	178 312	2 844	-	-	181 156	57 966	-	435 392
Administration générale	407				407	2	-	106
Banques centrales					-			
Institutions non établissements de crédit					-			
Grandes entreprises	74 873	1 423			76 296	5 116	-	164 753
Clientèle de détail	103 032	1 421			104 453	52 848	-	270 533
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	178 312	2 844	-	-	181 156	680 876	-	469 249

	31/12/2014 Retraité						31/12/2014 Retraité	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						603 915	-	30 033
Instruments de dette	-	-	-	-	-	1 590	-	3 758
Administration générale					-			
Banques centrales					-			
Etablissements de crédit					-	1 590	-	3 758
Grandes entreprises					-			
Clientèle de détail					-			
Prêts et avances	179 863	1 759	142	-	181 764	62 328	-	416 420
Administration générale	18 786				18 786	376	-	1 777
Banques centrales					-			
Etablissements de crédit					-			
Grandes entreprises	51 336	632			51 968	8 881	-	153 424
Clientèle de détail	109 741	1 127	142		111 010	53 071	-	261 219
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	179 863	1 759	142	-	181 764	667 833	-	450 211

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 7.2)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 489	30 095	86 241	118 825	143 960
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 489	30 088	86 228	118 805	143 925
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					7	13	20	35
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 489	30 095	86 241	118 825	143 960
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	2 489	30 095	86 241	118 825	143 960

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 242	21 134	72 266	95 642	32 583
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 125	19 200	72 266	93 591	29 614
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				117	1 934		2 051	2 969
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 242	21 134	72 266	95 642	32 583
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 242	21 134	72 266	95 642	32 583

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	712	3 367	18 972	23 051	27 890
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				712	3 367	18 760	22 839	27 694
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						212	212	196
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	28 108	3 532	0	31 640	13 840
. Opérations fermes de change								
. Options de change				28 108	3 532		31 640	13 840
Autres instruments :	0	0	0	405	0	0	405	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				405			405	
Sous total	0	0	0	29 225	6 899	18 972	55 096	41 730
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	29 225	6 899	18 972	55 096	41 730

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 899	3 668	19 759	25 326	28 223
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 899	3 668	19 547	25 114	28 027
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						212	212	196
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	31 640	0	31 640	13 840
. Opérations fermes de change								
. Options de change					31 640		31 640	13 840
Autres instruments :	0	0	0	6 956	0	0	6 956	5 606
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				6 956			6 956	5 606
Sous total	0	0	0	8 855	35 308	19 759	63 922	47 669
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	8 855	35 308	19 759	63 922	47 669

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 903 139	3 823 384
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 692 002	3 567 500
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	211 137	255 884
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	2 992 038	4 424 556
. Opérations fermes de change		
. Options de change	2 992 038	4 424 556
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions et indices		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	6 895 177	8 247 940
. Opérations de change à terme	350 630	427 794
Total Notionnels	7 245 807	8 675 734

3.3. Risque de change

(cf. Rapport de gestion 7.4)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposé au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.4. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 7.5)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé e	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 481	217 498	279 219	439 470		977 668
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	776 911	1 059 445	3 988 858	5 483 026		11 308 240
Total	818 392	1 276 943	4 268 077	5 922 496	0	12 285 908
Dépréciations						-435 392
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 850 516

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé e	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	57 083	19 407	257 091	483 641		817 222
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	821 270	1 046 676	3 770 107	5 459 089		11 914 364
Total	878 353	1 066 083	4 027 198	5 942 730	0	11 914 364
Dépréciations						-416 420
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 497 944

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé e	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 270 565	2 313 755	2 182 997	1 675 150		7 442 467
Dettes envers la clientèle	3 507 944	121 156	390 732	287 955		4 307 787
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 778 509	2 434 911	2 573 729	1 963 105	0	11 750 254

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé e	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 454 737	2 042 984	2 118 771	1 699 321		7 315 813
Dettes envers la clientèle	3 153 165	60 801	318 741	531 402		4 064 109
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 607 902	2 103 785	2 437 512	2 230 723	0	11 379 922

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2015.

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	5 176					5 176

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	2 431					2 431

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion 7.3 et 7.4)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	118 805	93 709	3 127 617	143 925	29 860	3 028 068
Taux d'intérêt	118 805	93 709	3 127 617	143 925	29 860	3 028 068
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	20	1 933	176 869	35	2 723	227 554
Taux d'intérêt	20	1 933	176 869	35	2 723	227 554
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	118 825	95 642	3 304 486	143 960	32 583	3 255 622

3.6. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 7.6)

3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	36	96
Sur opérations internes au Crédit Agricole	43 793	48 953
Sur opérations avec la clientèle	361 478	362 367
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 948	3 289
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 063	8 181
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 885	31 770
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	447 203	454 656
Sur opérations avec les établissements de crédit	152	50
Sur opérations internes au Crédit Agricole	133 888	152 968
Sur opérations avec la clientèle	30 321	44 992
Sur dettes représentées par un titre		18
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	30 363	19 611
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	62	30
Charges d'intérêts	194 786	217 669

(1) dont 8 755 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 8 531 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 5 890 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 7 556 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	250	385	-135	165	310	-145
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 658	20 608	8 050	32 268	18 357	13 911
Sur opérations avec la clientèle	56 270	994	55 276	52 549	1 330	51 219
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	149		149	138		138
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	220		220	282		282
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	114 297	10 418	103 879	113 485	10 106	103 379
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 254		3 254	3 400		3 400
Produits nets des commissions	203 098	32 405	170 693	202 287	30 103	172 184

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-1 753	-5183
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-14	267
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 483	1 713
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-284	-3 203

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	20 122	19 077
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	4 840	2 334
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-128	-1 045
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24 834	20 366

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-53	-174
Autres produits (charges) nets	56 775	58 631
Produits (charges) des autres activités	56 722	58 457

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	148 849	151 959
Impôts et taxes (1)	11 844	11 948
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	99 332	102 278
Charges générales d'exploitation	260 025	266 185

(1) Dont 0.7 milliers d'euros comptabilisé au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	2015		
	Ernst & Young Audit	Albouy Associés Consult	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	166	117	283
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	6		6
Total Honoraires des commissaires aux comptes	172	117	289

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	16 031	16 956
- immobilisations corporelles	15 858	16 801
- immobilisations incorporelles	173	155
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	16 031	16 956

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-112 029	-112 032
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-407	
Prêts et créances	-101 848	-106 074
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-220	-572
Engagements par signature	-3 248	-475
Risques et charges	-6 306	-4 911
Reprises de provisions et de dépréciations	72 774	77 960
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		131
Prêts et créances	68 816	73 192
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	465	749
Autres actifs	335	184
Engagements par signature	503	432
Risques et charges	2 655	3 272
Dotations nettes de reprises des dépréciations et	-39 255	-34 072
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 291	-1 707
Récupérations sur prêts et créances amortis	876	1 155
Décotes sur crédits restructurés	-174	-141
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-581	
Autres produits		
Coût du risque	-41 425	-34 765

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	72	5 543
Plus-values de cession	94	5 825
Moins-values de cession	-22	-282
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	72	5 543

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	65 307	66 505
Charge d'impôt différé	847	-10 798
Charge d'impôt de la période	66 154	55 707

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	186 993	38,00%	71 057
Effet des différences permanentes		0,29%	-6 606
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,74%	1 393
Effet de l'imposition à taux réduit		0,02%	33
Effet des autres éléments		0,15%	277
Taux et charge effectifs d'impôt		35,38%	66 154

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

L'augmentation de la charge fiscale par rapport au 31 décembre 2014 s'explique principalement par l'augmentation du résultat avant impôt ainsi que par une application d'impôt différé au résultat accumulé des fonds dédiés de 6,5 M€.

Par ailleurs, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 5 435K€ au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014 retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	172 429	38%	65 523
Effet des différences permanentes		3,36%	-5 801
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,47%	2 534
Effet de l'imposition à taux réduit		0,23%	394
Effet des autres éléments		4,03%	-6 943
Taux et charge effectifs d'impôt		32,31%	55 707

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	8 566	4 149
Ecart de réévaluation de la période	13 371	5 444
Transfert en résultat	-4 805	-1 295
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3 011	-731
Ecart de réévaluation de la période	3 011	-731
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-485	-846
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	11 092	2 572
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	1 953	-2 786
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-673	929
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1 280	-1 857
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	12 372	715
Dont part du Groupe	12 372	715
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	32 950	-7 733	25 217	25 217	8 566	552	9 118	9 118	41 516	-7 181	34 335	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-6 482	2 232	-4 250	-4 250	3 011	-1 037	1 974	1 974	-3 471	1 195	-2 276	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	26 468	-5 501	20 967	20 967	11 577	-485	11 092	11 092	38 045	-5 986	32 059	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	26 468	-5 501	20 967	20 967	11 577	-485	11 092	11 092	38 045	-5 986	32 059	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-3 555	1 224	-2 331	-2 331	1 953	-673	1 280	1 280	-1 602	551	-1 051	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 555	1 224	-2 331	-2 331	1 953	-673	1 280	1 280	-1 602	551	-1 051	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 555	1 224	-2 331	-2 331	1 953	-673	1 280	1 280	-1 602	551	-1 051	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 913	-4 277	18 636	18 636	13 530	-1 158	12 372	12 372	36 443	-5 435	31 008	0

5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	47 922		46 934	
Banques centrales	36 747		47 191	
Valeur au bilan	84 669	0	94 125	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55 096	41 730
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 123	5 242
Valeur au bilan	57 219	46 972
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Intruments dérivés	55 096	41 730
Valeur au bilan	55 096	41 730

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	2 123	5 242
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 123	5 242
Prêts et avances		
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	2 123	5 242

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 922	47 669
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	63 922	47 669

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	63 922	47 669
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 922	47 669

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	40 492		-967	48 929	62	-775
Obligations et autres titres à revenu fixe	449 616	9 538	-2 391	451 183	11 902	-782
Actions et autres titres à revenu variable	96 501	12 593	-424	71 181	10 833	-109
Titres de participation non consolidés (2)	707 277	23 922	-757	675 590	12 744	-912
Total des titres disponibles à la vente	1 293 886	46 053	-4 539	1 246 883	35 541	-2 578
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 293 886	46 053	-4 539	1 246 883	35 541	-2 578
Impôts		-8 482	1 302		-8 308	573
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		37 571	-3 237		27 233	-2 005

(1) Dont 31 561 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 31 030 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 601 177 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 584 082 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	7 787	15 803
- Comptes et prêts	7 425	15 441
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 197	13 322
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	362	362
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	7 787	15 803
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des	7 787	15 803
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	200
- Titres non cotés sur un marché actif		200
Prêts et avances	969 881	801 219
- Comptes ordinaires	15 863	12 872
- Comptes et avances à terme	946 417	780 745
- Prêts subordonnés	7 601	7 602
Valeur brute	969 881	801 419
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au		
Crédit Agricole	969 881	801 419
Valeur au bilan	977 668	817 222

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 534	3 535
- Titres non cotés sur un marché actif	3 534	3 535
Prêts et avances	11 304 706	11 093 607
- Créances commerciales	25 699	33 211
- Autres concours à la clientèle	11 181 770	10 953 874
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	36 041	36 724
- Comptes ordinaires débiteurs	61 196	69 798
Valeur brute	11 308 240	11 097 142
Dépréciations	-435 392	-416 420
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	10 872 848	10 680 722
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	10 872 848	10 680 722

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 025 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 076 millions d'euros en 2014.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 024 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 142 millions d'euros en 2014;
- 204 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 244 millions d'euros en 2014;
- 36 millions d'euros de créances clients collectivités publiques au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des 18 millions d'euros d'avances consenties par la Banque Européenne d'Investissement ;
- 16 millions d'euros de créances clients collectivités publiques au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des 52 millions d'euros d'avances consenties par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 254 millions d'euros de créances à l'habitat dans le cadre de l'opération de titrisation FCT Evergreen HL1 ;
- 361 millions d'euros de créances client au profit de Crédit Agricole S.A en garantie des 272 millions d'euros d'avances consenties par Crédit Agricole Home Loan SFH ;
- 127 millions d'euros de créances mobilisées à Crédit Agricole S.A dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la société Euro Secured Notes Issuer (ESNI).

Une lettre de garantie de 1 772 millions d'euros a été donnée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en faveur de Crédit Agricole S.A. (garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau Crédit Agricole).

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	416 420		107 151	-88 179			435 392
dont dépréciations collectives	187 247		32 395	-11 199			208 443
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 761			-465			2 296
Actifs disponibles à la vente	31 030		535	-4			31 561
Autres actifs financiers	1 380		220	-335			1 265
Total Dépréciations des actifs financiers	451 591	0	107 906	-88 983	0	0	470 514

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	398 000		111 764	-93 344			416 420
dont dépréciations collectives	168 554		25 050	-6 357			187 247
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 510			-749			2 761
Actifs disponibles à la vente	30 116		1 045	-131			31 030
Autres actifs financiers	992		572	-184			1 380
Total Dépréciations des actifs financiers	432 618	0	113 381	-94 408	0	0	451 591

6.7 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
<i>(en milliers d'euros)</i>	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Bésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		40 492		304 064		344 556		344 556
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	40 492	0	304 064	0	344 556	0	344 556

31/12/2014 Retraité	Expositions nettes de dépréciations							
<i>(en milliers d'euros)</i>	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France		35 281		266 559		301 840		301 840
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total Exposition	0	35 281	0	266 559	0	301 840	0	301 840

Dettes souveraines – Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et le 31 décembre 2015

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2015
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	35 281	12 770	203	91		-50 384	42 531	40 492
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	35 281	12 770	203	91	0	-50 384	42 531	40 492
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	266 559	-1 591		3 096		-58 000	94 000	304 064
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	266 559	-1 591	0	3 096	0	-58 000	94 000	304 064
Total Activité Banque	301 840	11 179	203	3 187	0	-108 384	136 531	344 556

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	31 446	-1 322	497	332		-97 628	101 956	35 281
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	31 446	-1 322	497	332	0	-97 628	101 956	35 281
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France	203 676	-6 818		3 293	-20 000		86 408	266 559
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	203 676	-6 818	0	3 293	-20 000	0	86 408	266 559
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	235 122	-8 140	497	3 625	-20 000	-97 628	188 364	301 840

6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	544	671
dont comptes ordinaires créditeurs	182	308
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	544	671
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	29 281	27 160
Comptes et avances à terme	7 412 642	7 287 982
Total	7 441 923	7 315 142
Valeur au bilan	7 442 467	7 315 813

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	3 390 134	3 055 108
Comptes d'épargne à régime spécial	42 354	38 379
Autres dettes envers la clientèle	875 299	970 622
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 307 787	4 064 109

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes subordonnées au 31/12/2015.

6.10 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2015		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	173 921		173 921	41 188		132 733
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	173 921	0	173 921	41 188	0	132 733

31/12/2014 Retraité		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	185 690		185 690	43 333		142 357
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	185 690	0	185 690	43 333	0	142 357

Compensation – Passifs financiers

31/12/2015		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	159 564		159 564	41 188		118 376
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	159 564	0	159 564	41 188	0	118 376

31/12/2014 Retraité		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d) (3) et (4)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	80 252		80 252	43 333		36 919
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	80 252	0	80 252	43 333	0	36 919

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	7 753	6 317
Impôts différés	75 458	75 851
Total Actifs d'impôts courants et différés	83 211	82 168
Impôts courants	896	920
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	896	920

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	106 260	32 781	96 131	27 384
Charges à payer non déductibles	369		671	
Provisions pour risques et charges non déductibles	92 478	26 495	84 105	27 384
Autres différences temporaires	13 413	6 286	11 355	
Impôts différés sur réserves latentes	1 370	4 540	3 265	4 539
Actifs disponibles à la vente	175	4 348	501	4 539
Couvertures de Flux de Trésorerie	1 195		2 232	
Gains et pertes / Ecart actuariels		192	532	
Impôts différés sur résultat	5 149		8 378	
Total Impôts différés	112 779	37 321	107 774	31 923

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres actifs	212 566	125 591
Comptes de stocks et emplois divers	2	
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	212 491	125 545
Comptes de règlements	73	46
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	115 769	96 996
Comptes d'encaissement et de transfert	51 715	34 270
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	58 127	58 387
Charges constatées d'avance	2 091	1 707
Autres comptes de régularisation	3 836	2 632
Valeur au bilan	328 335	222 587

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres passifs (1)	99 457	95 954
Comptes de règlements	830	915
Créditeurs divers	91 548	92 530
Versement restant à effectuer sur titres	7 079	2 509
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	143 770	129 465
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 995	3 342
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	57 892	60 067
Charges à payer	64 542	63 252
Autres comptes de régularisation	17 341	2 804
Valeur au bilan	243 227	225 419

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	4 518		113	-268			4 363
Amortissements et dépréciations	-1 615		-199	146			-1 668
Valeur au bilan (1)	2 903	0	-86	-122	0	0	2 695

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	3 808		746	-36			4 518
Amortissements et dépréciations	-1 440		-196	21			-1 615
Valeur au bilan (1)	2 368	0	550	-15	0	0	2 903

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2		
Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	2 695	4 518
Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	2 695	4 518

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	281 881		8 957	-5 506			285 332
Amortissements et dépréciations (1)	-198 031		-15 860	5 183			-208 708
Valeur au bilan	83 850	0	-6 903	-323	0	0	76 624
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 515		228	-189			10 554
Amortissements et dépréciations	-10 270		-173	189			-10 254
Valeur au bilan	245	0	55	0	0	0	300

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	282 128		10 397	-10 644			281 881
Amortissements et dépréciations (1)	-190 527		-16 800	9 296			-198 031
Valeur au bilan	91 601	0	-6 403	-1 348	0	0	83 850
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 628		218	-331			10 515
Amortissements et dépréciations	-10 446		-155	331			-10 270
Valeur au bilan	182	0	63	0	0	0	245

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	17 539				-214			17 325
Risques d'exécution des engagements par signature	2 431		3 248		-503			5 176
Risques opérationnels	36 615		1 742	-1 833	-859			35 665
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	5 441		1 215		-974		-1 645	4 037
Litiges divers	5 919		6 695		-2 025			10 589
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	14 199		5 215	-3 052	-96			16 266
Total	82 144	0	18 115	-4 885	-4 671	0	-1 645	89 058

(1) Dont 1 705 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de - 1 645 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	10 351		7 188					17 539
Risques d'exécution des engagements par signature	2 388		475		-432			2 431
Risques opérationnels	37 809		2 034	-1 315	-1 913			36 615
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	3 757		525		-383		1 542	5 441
Litiges divers	3 425		4 332		-1 838			5 919
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	11 608		5 689	-3 035	-63			14 199
Total	69 338	0	20 243	-4 350	-4 629	0	1 542	82 144

(1) Dont 1 818 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 570 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 542 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Total plans d'épargne-logement	2 545 000	2 339 000
Total comptes épargne-logement	440 000	456 000
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 985 000	2 795 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :	27 000	33 000
Comptes épargne-logement :	135 000	164 000
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	162 000	197 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Total plans d'épargne-logement	17 325	17 540
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 325	17 540

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	17 540		-214		17 325
Comptes épargne-logement :					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 540	0	-214	0	17 325

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16 Capitaux propres part du groupe

Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse régionale de Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2015	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2015
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 716	0	0	2 080 716
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 080 716			2 080 716
Parts sociales	153 845 738	10 576 569	10 009 885	154 412 422
Dont 66 Caisses Locales	153 845 716	10 576 566	10 009 882	154 412 400
Dont 20 administrateurs de la CR	20	3	3	20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
Total	155 926 454	10 576 569	10 009 885	156 493 138

La valeur nominale des titres est de 15 euros pour les CCA et de 1,50 euros pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 262 830 milliers d'euros

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2012		3,61	0,05
2013		3,61	0,04
2014		3,62	0,04
Prévu 2015		3,56	0,03

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 780 milliers d'euros en 2015.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées du 31 Mars 2016.

Le texte de la résolution est le suivant :

6ème Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/15, se soldant par un bénéfice 99 018 103,87 euros :

- 1 001 858,98 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,07%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/16.
- 7 407 348,96 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2015, soit un dividende de 3,56 euros net par titre. Ce dividende sera

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 67 956 671,95 euros
- affectation du solde à la réserve facultative soit 22 652 223,98 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2010	6.242.112	3,380%	3.164.750,78 €
2011	6.242.112	3,580%	3.352.014,14 €
2012	6.242.112	2,780%	2.602.960,70 €
2013	6.242.112	2,460%	2.303.339,33 €
2014	6.242.112	1.890%	1.769.638,75 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2010	2.080.716	3,60 €	7.490.577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7.719.456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7.532.191,92 €

6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	84 669					84 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 055	170	9 022	18 972		57 219
Instruments dérivés de couverture	478	2 011	30 095	86 241		118 825
Actifs financiers disponibles à la vente	4 382	8 463	92 328	55 144	1 133 569	1 293 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 481	217 498	279 219	439 470		977 668
Prêts et créances sur la clientèle	670 884	1 039 933	3 845 818	5 316 213		10 872 848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					14 699	14 699
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32 256	90 926	271 575	321 601		716 358
Total Actifs financiers par échéance	863 205	1 359 001	4 528 057	6 237 641	1 148 268	14 136 172
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 685	170	35 308	19 759		63 922
Instruments dérivés de couverture	172	2 070	21 134	72 266		95 642
Dettes envers les établissements de crédit	1 270 565	2 313 755	2 182 997	1 675 150		7 442 467
Dettes envers la clientèle	3 507 944	121 156	390 732	287 955		4 307 787
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					100 983	100 983
Total Passifs financiers par échéance	4 787 366	2 437 151	2 630 171	2 055 130	100 983	12 010 801

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	94 125					94 125
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	946	9 223	10 197	26 606		46 972
Instruments dérivés de couverture	1 466	4 537	35 769	102 188		143 960
Actifs financiers disponibles à la vente	1 033	292	107 335	20 401	1 117 822	1 246 883
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 083	19 407	257 091	483 641		817 222
Prêts et créances sur la clientèle	708 976	1 027 448	3 642 191	5 302 107		10 680 722
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 865	17 865
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	33 522	84 864	329 850	165 531		613 767
Total Actifs financiers par échéance	897 151	1 145 771	4 382 433	6 100 474	1 135 687	13 661 516
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 560	6 139	8 364	26 606		47 669
Instruments dérivés de couverture	528	2 273	21 619	8 163		32 583
Dettes envers les établissements de crédit	1 454 737	2 042 984	2 118 771	1 699 321		7 315 813
Dettes envers la clientèle	3 153 165	60 801	318 741	531 402		4 064 109
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					123 517	123 517
Total Passifs financiers par échéance	4 614 990	2 112 197	2 467 495	2 265 492	123 517	11 583 691

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements (1)	80 583	81 414
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 565	7 663
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 518	2 032
Autres charges sociales	29 201	30 579
Intéressement et participation	15 485	16 154
Impôts et taxes sur rémunération	13 497	14 117
Total Charges de personnel	148 849	151 959

(1) dont indemnités de retraite liées à la retraite pour 687 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 046 milliers d'euros au 31 décembre 2014

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France	2 266	2 303
Etranger		
Total	2 266	2 303

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone euro	Hors zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	35 718		35 718	31 085
Ecart de change			0	
Coût des services rendus sur l'exercice	2 361		2 361	2 004
Coût financier	527		527	887
Cotisations employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime	191		191	-347
Variation de périmètre	-269		-269	36
Prestations versées (obligatoire)	-1 754		-1 754	-648
Taxes, charges administratives et primes			0	
(Gains) / pertes actuariels [±] liés aux hypothèses démographiques	-1 223		-1 223	-966
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-401		-401	3 667
Dette actuarielle au 31/12/N	35 150	0	35 150	35 718

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	2 552		2 552	1 657
Charge / produit d'intérêt net	102		102	-29
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 654	0	2 654	1 628

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	3 557		3 557	769
Ecart de change			0	
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif	-329		-329	85
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-1 223		-1 223	-966
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	-401		-401	3 667
Ajustement de la limitation d'actifs			0	
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	1 604	0	1 604	3 555

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	32 243		32 243	30 247
Ecart de change			0	
Intérêt sur l'actif (produit)	425		425	915
Gains / (pertes) actuariels	329		329	-85
Cotisations payées par l'employeur	2 507		2 507	1 778
Cotisations payées par les employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	
Variation de périmètre	-269		-269	36
Taxes, charges administratives et primes			0	
Prestations payées par le fonds	-1 754		-1 754	-648
Juste valeur des actifs au 31/12/N	33 481	0	33 481	32 243

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	35 150			35 718
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-33 481			-32 243
Position nette (passif) / actif fin de période	1 669	0	0	3 475
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1				3 475

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Taux d'actualisation (1)	2,05%	1,45%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45%	2,45%
Taux attendus d'augmentation des salaires		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,7%	3 248					9,7%	3 248	
Obligations	84,2%	28 191					84,2%	28 191	
Immobiliers	nc						nc		
Autres actifs	6,10%	2 042					6,10%	2 042	

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.68 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.28 %.

7.5 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2015 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 277 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 123 768	1 076 411
. Engagements en faveur des établissements de crédit	48 532	14 465
. Engagements en faveur de la clientèle	1 075 236	1 061 946
Ouverture de crédits confirmés	603 156	629 740
- Ouverture de crédits documentaires	5 008	5 274
- Autres ouvertures de crédits confirmés	598 148	624 466
Autres engagements en faveur de la clientèle	472 080	432 206
Engagements de garantie	929 084	926 577
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	769 671	770 538
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	88	6
Autres garanties (1)	769 583	770 532
. Engagements d'ordre de la clientèle	159 413	156 039
Cautions immobilières	423	1 022
Autres garanties d'ordre de la clientèle	158 990	155 017
Engagements reçus		
Engagements de financement	110 152	400 152
. Engagements reçus des établissements de crédit	110 152	400 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 673 683	2 567 365
. Engagements reçus des établissements de crédit	150 215	155 130
. Engagements reçus de la clientèle	2 523 468	2 412 235
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	127 652	142 377
Autres garanties reçues	2 395 816	2 269 858

(1) Dont 294 113 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 474 618 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 024 629	3 075 776
Titres prêtés	-392	-392
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 230	
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 025 467	3 075 384
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Au 31 décembre 2015 la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 025 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 076 millions d'euros en 2014. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Le détail figure infra au paragraphe 6.5

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	11 850 516	12 156 657	0	958 540	11 198 117
Créances sur les établissements de crédit (1)	977 668	922 499	0	922 499	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	22 060	22 060		22 060	
Comptes et prêts à terme	947 645	892 476		892 476	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	7 963	7 963		7 963	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	10 872 848	11 234 158	0	36 041	11 198 117
Créances commerciales	25 578	25 473			25 473
Autres concours à la clientèle	10 768 447	11 129 918			11 129 918
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 534	3 478			3 478
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	36 041	36 041		36 041	
Comptes ordinaires débiteurs	39 248	39 248			39 248
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	716 358	734 691	731 215	3 476	0
Effets publics et valeurs assimilées	304 064	311 969	311 969		
Obligations et autres titres à revenu fixe	412 294	422 722	419 246	3 476	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 566 874	12 891 348	731 215	962 016	11 198 117

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	11 497 944	11 878 367	0	880 578	10 997 789
Créances sur les établissements de crédit (1)	817 222	847 854	0	843 854	4 000
Comptes ordinaires et prêts JJ	26 194	26 194		26 194	
Comptes et prêts à terme	782 864	813 496		809 496	4 000
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	7 964	7 964		7 964	
Titres non cotés sur un marché actif	200	200		200	
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	10 680 722	11 030 513	0	36 724	10 993 789
Créances commerciales	32 999	32 999			32 999
Autres concours à la clientèle	10 558 515	10 908 307			10 908 307
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 534			3 534
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	36 724	36 724		36 724	
Comptes ordinaires débiteurs	48 949	48 949			48 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	613 767	634 824	631 273	3 551	0
Effets publics et valeurs assimilées	266 559	273 344	273 344		
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 208	361 480	357 929	3 551	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 111 711	12 513 191	631 273	884 129	10 997 789

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 442 467	7 810 956	0	7 810 956	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	29 463	29 463		29 463	
Comptes et emprunts à terme	7 413 004	7 781 493		7 781 493	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	4 307 967	4 307 967	0	4 265 433	42 534
Comptes ordinaires créditeurs	3 390 134	3 390 134		3 390 134	
Comptes d'épargne à régime spécial	42 534	42 534			42 534
Autres dettes envers la clientèle	875 299	875 299		875 299	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 750 434	12 118 923	0	12 076 389	42 534

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 315 813	7 663 689	0	7 663 689	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	27 468	27 468		27 468	
Comptes et emprunts à terme	7 288 345	7 636 221		7 636 221	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	4 064 109	4 064 109	0	4 025 730	38 379
Comptes ordinaires créditeurs	3 055 108	3 055 108		3 055 108	
Comptes d'épargne à régime spécial	38 379	38 379			38 379
Autres dettes envers la clientèle	970 622	970 622		970 622	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 379 922	11 727 798	0	11 689 419	38 379

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55 096	0	55 096	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	55 096		55 096	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 123	0	2 123	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 123	0	2 123	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 123		2 123	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 293 886	570 282	723 604	0
Effets publics et valeurs assimilées	40 492	40 492		
Obligations et autres titres à revenu fixe	449 616	449 616		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	803 778	80 174	723 604	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	118 825		118 825	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 469 930	570 282	899 648	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 601 177 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 730	0	41 730	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	41 730		41 730	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 242	0	5 242	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 242	0	5 242	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 242		5 242	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 246 883	544 582	702 301	0
Effets publics et valeurs assimilées	48 929	48 929		
Obligations et autres titres à revenu fixe	451 183	449 801	1 382	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	746 771	45 852	700 919	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	143 960		143 960	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 437 815	544 582	893 233	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		169 349		
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		169 349	0	0

(1) Y compris 584 082 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 Principes et méthodes comptables).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 922	0	63 922	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	63 922		63 922	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	95 642		95 642	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	159 564	0	159 564	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 669	0	47 669	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	47 669		47 669	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	32 583		32 583	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	80 252	0	80 252	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	454 656			454 656
Intérêts et charges assimilées	-217 669			-217 669
Commissions (produits)	202 287			202 287
Commissions (charges)	-30 103			-30 103
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 203			-3 203
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 366			20 366
Produits des autres activités	61 285			61 285
Charges des autres activités	-2 828			-2 828
PRODUIT NET BANCAIRE	484 791	0	0	484 791
Charges générales d'exploitation	-266 185	9		-266 194
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-16 956			-16 956
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	201 650	9	0	201 641
Coût du risque	-34 765			-34 765
RESULTAT D'EXPLOITATION	166 885	9	0	166 876
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5 543			5 543
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT	172 428	9	0	172 419
Impôts sur les bénéfices	-55 707	-3		-55 704
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET	116 721	6	0	116 715
Participations ne donnant pas le contrôle	455			455
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	116 266	6	0	116 260

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat net	116 721			116 715
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-2 786			-2 786
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-2 786	0	0	-2 786
capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	929			929
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 857	0	0	-1 857
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 149			4 149
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-731			-731
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	3 418	0	0	3 418
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-846			-846
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 572	0	0	2 572
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	715	0	0	715
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	117 436	0	0	117 430
Dont part du Groupe	116 981			116 975
Dont participations ne donnant pas le contrôle	455			455

Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	94 125			94 125
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 972			46 972
Instruments dérivés de couverture	143 960			143 960
Actifs financiers disponibles à la vente	1 246 883			1 246 883
Prêts et créances sur les établissements de crédit	817 222			817 222
Prêts et créances sur la clientèle	10 680 722			10 680 722
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17 865			17 865
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	613 767			613 767
Actifs d'impôts courants et différés	82 168	-310		82 478
Comptes de régularisation et actifs divers	222 587			222 587
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	2 903			2 903
Immobilisations corporelles	83 850			83 850
Immobilisations incorporelles	245			245
Écarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	14 053 269	-310	0	14 053 579

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	89 078			89 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 311			40 311
Instruments dérivés de couverture	102 094			102 094
Actifs financiers disponibles à la vente	1 176 056			1 176 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	869 982			869 982
Prêts et créances sur la clientèle	10 538 041			10 538 041
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 949			3 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453 619			453 619
Actifs d'impôts courants et différés	62 594	-307		62 901
Comptes de régularisation et actifs divers	295 217			295 217
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	2 368			2 368
Immobilisations corporelles	91 601			91 601
Immobilisations incorporelles	182			182
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	13 725 092	-307	0	13 725 399

Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47 669			47 669
Instruments dérivés de couverture	32 583			32 583
Dettes envers les établissements de crédit	7 315 813			7 315 813
Dettes envers la clientèle	4 064 109			4 064 109
Dettes représentées par un titre	0			0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	123 517			123 517
Passifs d'impôts courants et différés	920			920
Comptes de régularisation et passifs divers	225 419	-816		226 235
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	82 144			82 144
Dettes subordonnées	0			0
TOTAL DETTES	11 892 174	-816	0	11 892 990
CAPITAUX PROPRES	2 161 095	506	0	2 160 589
Capitaux propres - part du Groupe	2 155 850	506	0	2 155 344
Capital et réserves liées	890 699			890 699
Réserves consolidées	1 130 249	500		1 129 749
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	18 636			18 636
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	0			
Résultat de l'exercice	116 266	6		116 260
Participations ne donnant pas le contrôle	5 245			5 245
TOTAL DU PASSIF	14 053 269	-310	0	14 053 579

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29 424			29 424
Instruments dérivés de couverture	28 751			28 751
Dettes envers les établissements de crédit	7 109 687			7 109 687
Dettes envers la clientèle	4 156 430			4 156 430
Dettes représentées par un titre	0			0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	66 203			66 203
Passifs d'impôts courants et différés	4 564			4 564
Comptes de régularisation et passifs divers	226 818	-807		227 625
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	69 338			69 338
Dettes subordonnées	0			0
TOTAL DETTES	11 691 215	-807	0	11 692 022
CAPITAUX PROPRES	2 033 877	500	0	2 033 377
Capitaux propres - part du Groupe	2 029 011	500	0	2 028 511
Capital et réserves liées	868 901			868 901
Réserves consolidées	1 020 688	500		1 020 188
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	17 921			17 921
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat de l'exercice	121 501			121 501
Participations ne donnant pas le contrôle	4 866			4 866
TOTAL DU PASSIF	13 725 092	-307	0	13 725 399

Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	172 428	0	0	172 419
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	16 955			16 955
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	48 129			48 129
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement	-5 640			-5 640
Résultat net des activités de financement				
Autres mouvements	-154	-9		-145
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 290	-9	0	59 299
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	264 273			264 273
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-285 409			-285 409
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-207 712			-207 712
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	72 381			72 381
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence-(3)				
Impôts versés	-78 877			-78 877
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-235 344	0	0	-235 344
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-3 626	-9	0	-3 626
Flux liés aux participations (4)	-2 581			-2 581
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 724			-3 724
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-6 305	0	0	-6 305
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	20 786			20 786
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)				
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	20 786	0	0	20 786
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	10 855	-9	0	10 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	81 997	0	0	81 997
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	89 078			89 078
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-7 081			-7 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	92 852	0	0	92 852
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	94 125			94 125
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-1 273			-1 273
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 855	0	0	10 855

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités
(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles pouvant limiter la capacité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2014.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) obtenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.

Le fonds dédié Force 4 a procédé à une augmentation de capital de 35 014 milliers d'euros souscrite en totalité par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

En 2015 la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	Méthode de consolidation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - Compartiment CR812 Nord Midi-Pyrénées	France	GLOBALE	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Force 4	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	88,94%	88,94%	88,94%	88,94%

Caisses locales - adresse complète	Président
SEGALA TARNAIS-Route de RODEZ - 81190 TANUS	Christian PUECH
CARMAUX-14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
DOURGNE-Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
GRAULHET-3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
LABRUGUIERE-12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
DADOU-GIJOU-Place de l'église - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
LAUTREC-rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LISLE SUR TARN-place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
RABASTENS-SALVAGNAC-23 PI St Michel - 81800 - RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT-bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
SAINT SULPICE-14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Robert RIGAL
CASTRES - VAL D'AGOUT -8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
GAILLAC-CADALEN-42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
MONTS DE LACAUNE - BRASSAC-17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
CORDES - VAOUR-14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Christian LONQUEU
COCAGNE-place du Foirail - 81500 LAVAUR	Alain LAFON
LA VALLEE DU GIROU-Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
MONTAGNE NOIRE-square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
BEAUMONT DE LOMAGNE-13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Daniel CHAUBET
CASTELSARRASIN -PAYS DE CADILLAC-56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Gisèle VIGNAUX
CAUSSADE -3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Georges MUSARD
MONTPEZAT DE QUERCY -Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Antoine POIRET
LAFRANCAISE - MOLIERES-21 rue Louis Pernon - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
QUERCY - PAYS DE SERRES-place Mercadiel - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
MOISSAC -6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Gilbert LAVILLEDIEU
CAZES MONDENARD-place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
MONTAUBAN -bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Gérard POUJOL
MONTECH-place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Serge FIORE
NEGREPELISSE-45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE	Véronique MAGNANI
SAINT ANTONIN NOBLE VAL-38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Denis FERTE
CAYLUS-avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
QUERCY - BRULHOIS-5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
LAVIT DE LOMAGNE-boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
VERDUN SUR GARONNE-rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBAO
GRISOLLES-place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Alain REY
TARN TESCOU QUERCY VERT-Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Robert PAGES
ESPALION -11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
LAGUIOLE -Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
MUR DE BARREZ -Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
LAISSAC -Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Georgette LACOSTE
SAINT GENIEZ -Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
PONT DE SALARS -Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
MILLAU -35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Charles SCHACKIS
REQUISTA -Place des Anciens Combattants -12170 - REQUISTA	Joël BOUTEILLE
CASSAGNES - BEGHONES-4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
BARAQUEVILLE -Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
NAUCELLE -Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
RODEZ -6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
SAINT AFFRIQUE -28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE-22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE DE R.	Jacky FOISSAC
RIEUPEYROUX -Tour de Ville -12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
MONTBAZENS -Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
VALLEE DU LOT-Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Alain GAYRAUD
SOUILLAC -bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
FIGEAC -9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	AUBERTIN Agnès
GRAMAT-Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
VAYRAC-Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
SAINT CERE-bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
MONTCUQ-Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
QUERCY BLANC-Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jean-Marc ALBOUYS
LA BOURIANE-40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Robert NAVARRE
CAHORS UNIVERSITE -111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Jean-Pierre ASTORG
SEGALA-Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARIVAL	Sebastien DEVEZ
CAHORS LARROUMET-22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN
ALBAN -9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Evelyne BOUSQUET
ALBI -14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Marc FAGES

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née de d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2015, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et/ou dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	601 177	3,35	584 082	3,36
SA Grand Sud Ouest Capital	9 402	11,81	8 799	11,81
SAS Sacam Avenir	2 741	1,88	2 741	1,88
SAS Sacam développement	25 586	3,37	24 462	3,37
SAS Sacam International	20 028	3,35	18 700	3,35
SAS Sacam Fireca	718	3,11	732	3,11
SAS Sacam participations	2 523	2,71	2 430	2,71
SA Sopra Steria	12 690	0,58	7 461	0,60
SAS NMP Développement	7 828	100,00	7 116	100,00
Axway Software	2 867	0,57	1 939	0,57
Sacam Immobilier	3 804	2,65	3 696	2,65
Autres titres de participation	17 913		13 432	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	707 277		675 590	

(1) Dont 30 157 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'intérêts dans certaines entités structurées non consolidées.

La Caisse Régionale n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n' a pas apporté son soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées au cours de l'exercice 2015.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2015																
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)				
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de Actifs financiers à la juste valeur par Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à									161 039	161 039		161 039					
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	161 039	161 039	0	161 039	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres Passifs financiers détenus à des fins de Passifs financiers à la juste valeur par Dettes				0				0				0					0
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés Engagements de financement Engagements de garantie Autres Provisions - Engagements par signature																	0
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									31 411 253								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2014 Retraité																
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)				
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
(en milliers d'euros)																	
Actifs financiers détenus à des fins de																	
Actifs financiers à la juste valeur par																	
Actifs financiers disponibles à la vente																	
Prêts et créances																	
Actifs financiers détenus jusqu'à																	
Total des actifs reconnus vis-à-vis des	0	0	0	0	0	0	0	0	122 913	122 913	0	122 913	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																	
Passifs financiers détenus à des fins de				0				0				0					0
Passifs financiers à la juste valeur par																	
Dettes																	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																	0
Engagements de financement																	
Engagements de garantie																	
Autres																	
Provisions - Engagements par signature																	
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									35 673 523								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2015.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



ALBOUY ASSOCIES CONSULT

9, rue Camille-Douls
12000 Rodez
S.A. au capital de € 48.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit

1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 10 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ALBOUY ASSOCIES CONSULT



Christian Albouy



Stéphane Albouy

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées



ERNST & YOUNG Audit

Le Compans – Immeuble B
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT

9 rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de €48.000

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre conseil d'administration du 29 janvier 2016.

1.1 / Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

. SAS Edokial

Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD, Pierre CAMBEFORT, respectivement Président, Premier Vice-Président, Administrateur et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Edokial

. SAS Inforsud Diffusion

Philippe VIGUIER, Marie-Jeanne SOULENQ, respectivement Premier Vice-Président et Administrateur de la Caisse régionale sont également administrateurs d'Inforsud Diffusion

. SAS Merico Deltaprint

Philippe VIGUIER, Michel ALIBERT, Benoît QUINTARD respectivement Premier Vice-Président et Administrateurs de la Caisse régionale sont également administrateurs de Merico Deltaprint

. SA Inforsud Gestion

Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Pierre CAMBEFORT respectivement Président, Premier Vice-Président et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Inforsud Gestion

Objet

La Caisse régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes:

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SAS Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Deltaprint pour la réalisation d'imprimés
- SAS Chabrillac pour la réalisation d'affiches
- SA Inforsud Gestion pour la facturation de fioul du Causse Comtal

Pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 les factures comptabilisées ont été les suivantes:

	HT €	TTC €
- SAS Edokial	916.542,80	1.099.851,35
- SAS IS Diffusion	613.895,55	736.674,65
- SAS Merico Deltaprint	87.287,09	104.744,50
- SAS Chabrillac	0,00	0,00
- SA Inforsud Gestion	20.274,62	24.329,54

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016

1.2 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR de BARREZ

Dirigeant concerné :

Madame Marie-Jeanne SOULENQ, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur de Barrez.

Objet :

Accord d'une subvention de 1.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Mur de Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1 % au titre de l'exercice 2015.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016

1.3 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LAFRANCAISE-MOLIERES

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel PARRIEL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lafrançaise-Molières.

Objet :

Accord d'une subvention de 600 € afin de permettre à la Caisse locale de Lafrançaise-Molières de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1 % au titre de l'exercice 2015.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016

1.4 / Avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Premier Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Objet :

Montant versé : 64.000 € (Convention référence 50 K€+ accompagnement projets d'installation 10 K€+ promo filières salon agriculture 4 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.5 / Avec la chambre d'agriculture du Lot

Dirigeant concerné :

Véronique LACAZE, **Michel VERGNES** jusqu'au 17/07/2015 puis **Michel ALIBERT**, Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d'agriculture du Lot

Objet :

Montant versé : 30.480 € (Convention référence 30 K€+ Printemps à la ferme 480 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.6 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn

Dirigeant concerné:

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'Agriculture du Tarn

Objet :

Montant versé : 30.950 € (Convention référence 30 K€ + forum transmission 500 € + concours prairies fleuries 200 € + forum installation 250 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.7 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn et Garonne

Dirigeants concernés :

Jean-Jacques CALCAT et **Yannick FRAISSINET**, respectivement Président et Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membres de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne

Objet :

Montant versé: 34.000 € (Convention référence 30 K€ + bienvenue à la ferme 2 K€ + bienvenue à la campagne 2 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.8 / Avec le CER France Aveyron

Dirigeant concerné:

Patrick GERAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du CER France Aveyron

Objet :

Montant versé : 3.866,94 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.9 / Avec la FDSEA 12

Dirigeant concerné :

Benoît QUINTARD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du syndicat FDSEA commune de St Félix de Lunel

Objet :

Montant versé : 28.750 € (Subvention annuelle 8.250 € + partenariat congrès FNB 18.000 € + participation soirée bénévoles clients 2.500 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.10 / Avec la FDSEA 46

Dirigeant concerné :

Véronique LACAZE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre du Bureau départemental FDSEA

Objet :

Montant versé : 7.575 €(Subvention annuelle)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.11 / Avec l'association ADIL 46

Dirigeant concerné :

Jean-Pierre ASTORG Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et administrateur de l'ADIL 46

Objet :

Montant versé : 1.000 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.12 / Avec l'Union interprofessionnelle du vin de Cahors

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Censeur de l'union interprofessionnelle du vin de Cahors

Objet :

Montant versé : 3.630 €(partenariat)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.13 / Avec l'Association de Remplacement du Tarn (ART)

Dirigeant concerné :

Bernard HOULES Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'ART.

Objet :

Montant versé : 3.000 €(parrainage)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.14 / Avec la SCEA du Château Lamartine

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Gérant de la SCEA du Château Lamartine

Objet :

Montant versé : 1.030,50 €(vins)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

1.15 / Avec la SCA Vinovalie

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la SCA Vinovalie

Objet :

Montant versé : 21.589,70 €(vins et coffrets cadeaux)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29/01/2016.

2 / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 / Avec la société Crédit Agricole SA et la CR Nord Midi-Pyrénées

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination es qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque-là titulaire d'un contrat de travail à Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

2.2 / Avec Monsieur Pierre CAMBEFORT

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. Il est rappelé que, pour la détermination de tous les avantages sociaux accordés au Directeur général, ce dernier est assimilé à un cadre de direction salarié. A ce titre il bénéficie, dans le cadre du « référentiel du statut de Directeur général », du même régime de prévoyance et de retraite à prestations définies que celui applicable à cette catégorie de salariés. Cela a amené la Caisse à souscrire un engagement relatif à la pension de retraite et à l'indemnité de départ à la retraite de Pierre CAMBEFORT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

Toulouse et Rodez, le 10 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT



Frank ASTOUX



Christian ALBOUY



Stéphane ALBOUY